

M^{ms} CHRISTIAN DENIS

CHARRECEY

EN CHALONNAIS (S.-&-L.)

NOTES ET SOUVENIRS



PARIS (VI^e)

LIBRAIRIE VIC ET AMAT

11, RUE CASSETTE, 11

—
1903

M^m° CHRISTIAN DENIS

CHARRRECEY

EN CHALONNAIS (S.-&-L.)

NOTES ET SOUVENIRS



PARIS (VI^e)

LIBRAIRIE VIC ET AMAT

11, RUE CASSETTE, 11

1905

CHARRECEY

EN CHALONNAIS (S. -&-L.)

INDICATIONS

SUR LE RELIEF DU SOL ET LA NATURE DES TERRAINS A CHARRECEY

ET AUX ENVIRONS

La commune de Charrecey fait partie du canton de Givry, arrondissement de Chalon-sur-Saône; elle est située dans l'arrière-côte chalonnaise et borde la crête de la rive droite de la Dheune, dont elle est séparée par le territoire de Saint-Léger-sur-Dheune.

Elle est limitée au nord-est par Aluze, au sud-ouest par Le Bourgneuf-Val-d'Or (Touches) et par Saint-Mard; enfin et selon un contour très brisé, par Saint-Léger au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest. Les diagonales de ce quadrilatère irrégulier mesurent, l'une 3 kilomètres, l'autre 3 km. 4 environ ; la première va de l'est à l'ouest, c'est-à-dire du sommet de Tirelas à la Maison-Rouge; l'autre va à peu près du nord au sud, du lieudit en Champ-Vache au point où le chemin de Saint-Mard coupe la limite des deux communes, près du bois communal de Charrecey.

Le village s'étend le long de la route de Chalon à Autun, récemment rectifiée dans la traversée de la région montueuse de Charrecey à Saint-Léger.

L'ancienne route venant de l'est, le long du ruisseau, s'élevait sur le versant nord du vallon pour atteindre à Bel-Air un plateau de quelques cents mètres de large et redescendre rapidement sur Saint-Léger, en laissant à sa gauche l'éperon au bout duquel est bâtie la Maison-Rouge; le nouveau tracé se maintient au-dessous du village et, par un grand lacet sur la gauche, va franchir en tranchée le col

existant à 600 mètres au sud de Bel-Air, entre les prés de La Combe et le pré Gueni, de façon à passer en Veley, au-dessous de la Maison-Rouge.

Après quelques renseignements sur la constitution géologique, on reviendra avec plus de profit sur les accidents de surface.

Au sud, les roches granitiques forment une zone boisée, à la Borde et au bois communal, lequel fait suite aux bois de Saint-Mard sur le flanc nord-ouest de Montabon dont le sommet atteint 493 mètres d'altitude; sur ces granites reposent les couches de grès et de schiste du terrain houiller; il affleure sur une largeur d'environ 800 mètres et plonge au nord un peu ouest. Ce terrain est compris dans la concession de Saint-Berain, bornée à l'est et au nord-est par une ligne brisée, jalonnée par les clochers de Saint-Mard, Charrecey et Saint-Léger.

La bande de terrain houiller occupe le fond de Veley, est entamée par la tranchée au col de la nouvelle route et se prolonge selon une direction voisine de l'ouest à l'est jusqu'auprès de Tirelas; ses affleurements pénètrent dans le vallon de la Planchotte. Une grande faille déjà reconnue dans les travaux des mines de Saint-Berain et du puits de Saint-Léger coupe les couches houillères, ainsi limitée au nord en ligne presque droite.

Au delà, on rencontre le terrain du Trias, ayant à la base les grès bigarrés surmontés de couches de grès et de calcaire magnésien; puis des marnes irisées avec calcaire dolomitique et gypse. Les grès bigarrés se montrent vers l'église et se continuent à l'est entre la Croix-Thibaut et la route au bas du village; ils se prolongent aussi de quelques cents mètres à l'ouest de l'église.

Les marnes irisées, très développées à la Maison-Rouge, descendent au sud jusqu'au contact de la grande faille, puis elles recouvrent les grès jusqu'au pied d'Aluze; elles forment sur le territoire de Saint-Léger toute la moitié supérieure des collines depuis les Cabillons jusqu'au bord du plateau où sont foncés les puits à plâtre de Champ-de-Vache.

Au-dessus du Trias, il y a une couche de grès rhétien et

la formation du lias inférieur remarquable par les bancs de calcaire bleu noirâtre avec gryphée arquée exploités pour marbre, pour taille et moellons dans toute la région.

Ce lias inférieur commence à l'ouest derrière la Maison-Rouge, en Champs-Taillons, se prolonge sur le chemin de Bel-Air à Aluze où il atteint la côte de 390 mètres; il s'étend vers les Fourneaux, la Perrière, la Chaume et un grand plateau jusqu'auprès d'Aluze, à Chamilly et au-dessus de Dennevy dans les carrières de Vauvienne.

La ligne de faite s'écarte peu du chemin vicinal allant d'Aluze par Bel-Air à Châtelmoron.

Partons de Bel-Air et suivons d'abord ce chemin vers le sud: à Bel-Air, dans les caves, le sol de la cour, la pièce de vigne au sud de la route, on marche sur les bancs dolomitiques des marnes irisées; arrivé au sentier suivi par les mineurs de Charrecey occupés aux puits de Saint-Berain, on est déjà sur les schistes et les grès houillers. Dans le champ du Martrat, on a extrait des rognons volumineux de fer carbonaté des houillères.

Au pont, sur la tranchée de la nouvelle route, on rencontre, à l'entrée, de forts bancs de grès, et à la sortie, des schistes noirs; au sol de la route, on avait une mince veinule de houille de quelques centimètres d'épaisseur. Continuant vers la Borde, on trouve tout d'abord, à droite, un chemin rural descendant vers Vauflot au sud du bois de Veley, et des schistes houillers avec empreintes végétales affleurent à droite en remontant les prés de Vauflot.

Vers l'entrée du bois de la Borde, on jouit, du nord à l'ouest, d'un beau panorama; on domine la Maison-Rouge et Bel-Air, et la vue s'étend sur Aluze, la croupe du camp de Chassey, le Mont-Rome (côtes respectives de 405 mètres, 458 mètres, 547 mètres), et en tournant vers l'ouest, sur Couches, les deux pitons basaltiques de Drevin (497 mètres), plonge enfin à Saint-Berain, sur le canal et la Dheune; au premier plan, à gauche, est la ferme de Grand'Vaux.

Le chemin s'engage sous bois et l'on entre sur les granites traversés dans cette région par des porphyres noirs, jadis exploités pour empierrements.

A droite, s'ouvre le vallon étroit et profond de Grand'Vaux fermé au fond par le bois de Saint-Léger; c'est un contraste imprévu et charmant avec le grand spectacle quitté quelques instants avant.

A l'orée du bois de la Borde, on est sur un plateau et l'on arrive à l'ancienne Croix des Rompis (457 mètres), à l'intersection du chemin d'intérêt commun de Saint-Mard à Saint-Berain. — On quitte le territoire de Charrecey, et le chemin traverse une région boisée dont le sol est formé par le grès bigarré, exploité jadis pour pavés à la forêt des Ygoux et continuant jusqu'à Châtelmoron (501 mètres).

Revenons à Charrecey: au pont de la tranchée, prenons sur la gauche le chemin de Charrecey à Saint-Mard, en longeant à l'est le bois de la Borde. De ce côté, on domine tout le coteau du village de Charrecey. Au fond du vallon, sont les prairies arrosées par de petites sources qui vont se réunir au ruisseau descendu le long du bois communal et formant, au lieu dit « le moulin Caillet », un petit cours d'eau abondant aux saisons pluvieuses.

Du chemin susdit, la vue s'étend au nord-est dans la longue dépression commençant vers le coteau d'Aluze, à gauche, et le Roc-Blanc à droite; et par Aubigny s'étendant jusqu'à Rully. — Pour tout étranger le ruisseau de Charrecey semblerait trouver son issue dans cette direction, mais, au contraire, il disparaît au moulin de l'Entonnoir pour aller ressortir, croit-on, au Pont-Latin et se jeter dans l'Orbize, tandis qu'avant Rully commence la petite rivière de la Thalie; l'une et l'autre s'étendent dans la plaine pour aller tomber dans la Corne près de son confluent avec la Saône, au-dessous de Chalon.

En sorte que les eaux du territoire de Charrecey vont en petite proportion à la Dheune, de Velay, de Grand'Vaux, etc., et pour toute la majeure partie descendent vers l'est pour gagner, par voie en partie souterraine, le cours de l'Orbize.

Le tableau que nous déroulions plus haut diffère entièrement des précédents; ce n'est plus le panorama du versant nord-ouest de la Dheune, ni le pittoresque encaissement de Grand'Vaux; c'est une longue perspective avec le château de Rully comme limites à 7 kilomètres.

Revenons encore à Bel-Air et suivons le chemin d'Aluze: aussitôt on découvre la plaine chalonnaise; la vue s'étend vers l'est à toute distance. Arrivés vers le Fourneau, le chemin descend à droite et suit la crête du vallon de la Planchotte au-dessus du lieu dit « en Noiret » et reste au bord du plateau. De ce côté, la grande et belle vue se découvre du pied du moulin d'Aluze.

Il semble que ces courtes excursions suffisent pour expliquer et justifier le charme que tout habitant de Charrecey trouve dans son pays natal et que nous rattachons à une cause générale: sa situation entre le Morvan et la plaine de la Bresse, sur un chaînon compris entre la vallée de la Dheune et la plaine chalonnaise, composé lui-même d'une série de collines convergeant au nord-est vers Chagny et constituées de terrains et de roches variées; partout du granite et du terrain houiller et passant par le trias, le lias et les diverses assises jurassiques qui, vers le nord-est, s'enfoncent sous les alluvions de la Bresse.

A la variété des terrains correspond celle des reliefs et celle des cultures; de là aussi les tableaux les plus variés; ici, l'abri d'un vallon; là, un horizon peuplé de villages au milieu de riches vignobles; puis encore, au-dessus de coteaux boisés, de roches et de chaumes, la plaine avec le ruban de la Saône, bornée au loin par les monts du Jura; enfin, à certains jours limpides précurseurs de grandes pluies, et sous les rayons du soleil à son coucher, les cimes neigeuses des grandes Alpes, le mont Blanc, disons-nous, à deux cents kilomètres de distance.

Chaumont, le 28 octobre 1902.

L. MOISSENET.

CHARRECEY EN CHALONNAIS

I

Le petit village de Charrecey a toujours fait partie du Chalonnais en Bourgogne. Il s'échelonne le long de deux grandes voies: une ancienne route et une nouvelle; mais malgré cela, étant un peu loin du chemin de fer, il semble à l'écart, et les étrangers l'ignorent complètement; aussi y trouve-t-on encore le calme absolu et la tranquillité de la campagne.

Quoique son origine soit certainement très ancienne, il semble avoir toujours eu une humble existence, et on voudrait penser que, grâce à sa médiocrité, il n'a pas eu à subir de trop grandes épreuves. L'histoire ne s'est jamais occupée de lui; et les peuples heureux n'ayant pas d'histoire, peut-être en est-il de même des villages! Charrecey n'a donc été qu'un des nombreux pays dont se compose la Bourgogne. Pourtant, il a eu un passé, quelque modeste qu'il soit; et ce sont les quelques traces de ce passé que je voudrais réunir et rappeler aujourd'hui.

Lorsque les Romains vinrent dans nos pays appelés par les Eduens (1) et s'y fixèrent, y avait-il déjà des

(1) Peuple gaulois qui habitait les pays s'étendant d'Autun à Chalon.

habitants sur le territoire de Charrecey? Il est difficile de le savoir. Aluze croit avoir été une station gauloise, mais notre pays n'a pas cette prétention.

La plus ancienne agglomération d'habitants semble s'être formée dans les terrains que l'on appelle maintenant « la pelouse », à proximité de la fontaine du Longe. La position était bonne: de là, on domine, au nord-est, un étroit vallon côtoyé par la grande voie romaine d'Agrippa; et au sud, un autre vallon où s'étend le village actuel.

De l'époque romaine au commencement du XIV^e siècle, aucun document écrit faisant mention de Charrecey n'est parvenu jusqu'à nous. Ce n'est qu'en 1303, dans l'énumération des droits et biens des églises réunies de Givry et Cortiambles (1) que l'on trouve mentionné un Renaud dit Gylon, de Charrecey, etc.

Dans l'intervalle, Charrecey s'était reformé autour de l'église, dont l'origine est regardée par quelques-uns comme très ancienne, et était devenu seigneurie.

La première « recherche » (ou recherche) de feux contenant Charrecey est de 1393 (2). Elle donne le nom de vingt-deux feux serfs sans indiquer celui du seigneur.

Ce n'est qu'en 1423 que, dans une nouvelle recherche de feux (3), Charrecey de la paroisse de Saint-Léger est désigné comme « ville champêtre au Camu-Fauquier ». Elle contient dix-neuf feux serfs.

En 1431 (4), Charrecey est au seigneur de Rey qui, depuis plusieurs années, possédait Nantoux, baronnie

(1) Archives de Saône-et-Loire, série E., n^{os} 66-74.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 11540.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B. 11544.

(4) Dijon: Manuscrits Peincedé, t. XVIII^e.

dont dépendait la seigneurie de Charrecey. Notre village se trouvait donc déjà uni à Nantoux, et depuis cette époque jusqu'à la Révolution, il n'en a plus été séparé.

En 1442, Charrecey avec la baronnie de Nantoux est devenu la propriété de M^{gr} d'Estrabonne (1), et en 1461, il est paroisse et compte seulement dix-sept feux (2).

Par le mariage de Catherine d'Estrabonne avec Jacques d'Aumont, Charrecey passa dans la maison d'Aumont et y resta jusqu'en 1638, époque à laquelle la baronnie de Nantoux fut vendue à Nicolas Bouton, seigneur de Chamilly, qui acquit aussi la baronnie de Montaigu et plus tard hérita des seigneuries de Saint-Léger, Saint-Gilles et Dennevy.

En 1644, la baronnie de Chamilly fut érigée en comté, et Charrecey fit partie de ce comté jusqu'à la Révolution.

Voilà les grandes lignes du passé de Charrecey. Elles seront développées plus loin avec plus de détails, après que nous aurons étudié les voies de communication du pays et les quelques points qui méritent de retenir l'attention.

II

ROUTES ET CHEMINS

La grande voie romaine, construite par Agrippa et allant de Lyon à Boulogne, passait près de Charrecey.

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11550.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 11542.

On la voit très bien à la sortie du Bourgneuf; on l'a retrouvée en Tirelas, et elle forme actuellement la ligne de séparation des deux communes d'Aluze et de Charrecey avant d'aller tomber sur Dennevy. Il est probable que les Romains n'avaient fait qu'améliorer une route déjà tracée par les Gaulois.

Cette voie a été protégée longtemps par la station d'Aluze, où, dit-on, les Gaulois et, plus tard, les Romains avaient établi un poste de surveillance. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de la commanderie de Bellecroix, y eurent une maison. On a remarqué (1) que c'était assez l'habitude des Hospitaliers, comme des Templiers, d'avoir des postes fortifiés de distance en distance le long des grandes voies. Sur celle de Boulogne à Lyon, ils s'étaient établis à Aluze, Chalon, Sevrey, Rougemont, Montbellet, etc., etc.

Jusqu'au XVIII^e siècle, cette route est restée une importante voie de communication. Désignée souvent dans le pays sous le nom de route de Chalon à Autun, en quittant le territoire de Charrecey, elle allait traverser la Dheune à Dennevy sur un pont ancien, de six arcades, construit par les Romains, et qui, quoique ruiné, selon le rapport de l'intendant Bouchu, était le seul qui servît à traverser la rivière jusqu'à la construction du pont de Saint-Léger, en 1713, pour la route royale passant par Charrecey.

De cette grande voie s'en détachait une autre, au Creux-Rougeot, qui passait à travers les bois se dirigeant vers Montcenis: on la retrouve à la ferme de la Forêt.

(1) M. A. de Charmasse.

En dehors de ces routes de première importance, il y eut dans la suite des temps un grand nombre de chemins plus ou moins bons, créés suivant les besoins de chaque époque. Beaucoup ont disparu, d'autres ont laissé des traces durables ou sont encore suivis aujourd'hui. Parmi les plus connus, on peut citer :

1° Le chemin du *Bourg neuf au Tronchat*, qui se détachait de la voie romaine en Tirelas, passait en Colombier, traversait le ruisseau, remontait par la Décuarde à la Croix-Thibaut, au Peurier, passait entre le Clou et la Perrière, puis par les Coudres, arrivait au Tronchat.

2° Le grand chemin de Chamilly aux *bois de Montreuil* (appelés aussi *Monestieux*). C'était le chemin venant de Chamilly à travers « la Chaume » et « Chatte vache » qui tombe aux « Fourneaux » et à « la Patine », sur celui d'Aluze, allant aux mêmes bois de Montreuil. Il se confond à peu près avec le chemin actuel qui suit la crête des coteaux par « les Noirets », « Plantey », « Bel-Air », « la Borde » et « les Rompis ».

3° Le chemin de *Rully à Saint-Léger*, maintenant en partie sentier, mais formant encore la « rue du Longe », et qui, par les pâquiers de « l'Ormeau » et des « Canes », arrivait derrière « Bel-Air ». Plus loin, on ne retrouve sa trace qu'au bas des Cabillons.

L'ensemble des autres chemins qui ont sillonné Charrecey a eu pour centre la place du village qui est toujours la place actuelle, à part trois petits chemins de moindre importance allant tous trois du nord au midi à différentes hauteurs.

Il y avait donc ;

1° Le chemin du *Bourgneuf à Charrecey*, qui se deta-

chait de celui du Bourgneuf au Tronchat vers le ruisseau, au bas de Colombier, suivait à peu près le tracé de la route actuelle, passait au sud des maisons du Crot-Palud, et, par les Roseaux, arrivait au village comme l'ancienne route. Il suivait la rue basse pour atteindre la place, le cimetière s'étendant vis-à-vis de l'église, sur l'emplacement de la route construite au XVIII^e siècle.

2° Le chemin *d'Aluze à Charrevey* était exactement celui qui existe aujourd'hui par la Planchotte et la Croix-Thibaut; mais il devait arriver en droite ligne sur la place, laissant le cimetière s'étendre plus au sud-ouest.

3° Le chemin de *Charrevey aux bois de Montreuil*. C'était le chemin du Carbeaubelin, qui partait de la place, prenait plus haut le nom de rue des Chars et après la Grand'bouchure, atteignait le sommet de la colline où passait le grand chemin de Chamilly aux bois de Montreuil avec lequel il se confondait alors. Il est quelquefois désigné sous le nom de chemin d'Aluze aux bois de Montreuil, parce qu'il était la continuation de celui d'Aluze à Charrevey.

4° Le chemin de *Charrevey à Saint Léger*. Il devait partir de celui d'Aluze à Charrevey, vis-à-vis du portail de l'église, passant d'abord à droite de la vieille route, puis se confondait avec elle à la hauteur des écoles, et, par la rue de Cruzille, allait rejoindre vers Bel-Air le chemin de Rully à Saint-Léger. On en voit très bien les restes au bas des Cabillons; il arrivait à l'église de Saint-Léger par la croix Boiret et la Gatosse. Il est souvent désigné dans les actes anciens sous le nom de « rue aux Prêtres, allant de Charrevey à Saint-Léger ». Charrevey ayant été desservi pendant plusieurs siècles

par des prêtres de Saint-Léger, ce nom s'explique facilement.

5° Le chemin de Charrecey *au Reulet et à Saint-Berain* s'embranchait au Carbeaubelin sur celui de Charrecey aux bois de Montreuil et, par la « Croix-Guichard ou Croix-Rouge », il atteignait la Maison-Rouge où il existe encore. Un peu plus bas, il bifurque, la partie de droite gagne le Reulet, et la branche de gauche va jusqu'à Saint-Berain.

6° Le chemin de *Charrecey à Saint-Jean-de-Vaux*. Il s'éloignait du village au Crot-Palud, passait au sud-ouest du moulin Caillet et, après avoir traversé le ruisseau, grimpait sur la Teppe-au-Curé pour ensuite, à travers bois, gagner Saint-Jean-de-Vaux.

Les trois petits chemins transversaux dont il a été question plus haut sont:

1° La rue de la *Fontaine*, allant de l'église à la fontaine Rabat. Elle se prolongeait sous le nom de chemin de *Charrecey à la forêt du Seigneur*, par ce que l'on appelle aujourd'hui la rue des Vernes, jusqu'aux environs de la ferme de la Forêt où sont situés les bois qui relevaient directement du seigneur baron de Nantoux.

2° La rue du *Vieux-Gautey* (1) allant de la rue du Longe à celle du Carbeaubelin. Elle portait souvent dans sa partie nord le nom de chemin de Charrecey au Tronchat, parce que par le Clou elle rejoignait le chemin du Bourgneuf au Tronchat.

3° Une troisième rue, encore visible en partie, longeait le domaine des Dames de Saint-Julien, au pâquier

(1) Gautey, nom d'une famille habitant Charrecey aux XVI^e et XVIII^e siècles.

de l'Ormeau, et aboutissait à la rue du Carbeaubelin. Une partie en a été supprimée par la propriété Roy.

Beaucoup de ces chemins ont perdu de leur importance et même ont disparu en partie par la construction de la grande route royale, elle-même rectifiée plus tard, qui forme toujours la rue principale du village.

Dans la traversée de Charrency, elle fut construite à partir de 1764. On l'appelait alors route de Chalon à Autun par Couches, et elle portait le n° 35. De nos jours, elle s'est appelée: route de Nevers à Saint-Laurent (du Jura) et avait le n° 78. — Le pont sur la Dheune à Saint-Léger a été construit en 1713, mais ce n'est qu'en 1764 que l'on fit, sur le territoire de Charrency, le pont en biais appelé le pont Pilley et un autre pont au milieu du village vers le pâquier de l'Ormeau qui amena en 1767 des réclamations (1) de la part de la demoiselle Oudin, propriétaire au Carbeaubelin (maisons Pion-Mignotte), parce que les avenues du pont détournaient le cours des eaux qui allaient arroser les prés pour les jeter sur les bâtiments et jardins Oudin. L'ingénieur Gauthey, qui faisait construire la route, proposa de creuser un fossé pour l'écoulement des eaux entre les héritages Oudin et Ducarouge et de leur allouer à chacun une indemnité.

Il y eut encore des indemnités demandées pour la démolition de deux maisons qui se trouvaient dans le tracé de la route: l'une appartenait aux Gault et l'autre à Rougeot.

Quoique cette nouvelle voie fût extrêmement fré-

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 4352.

quentée au commencement du siècle dernier (1), le puits communal élevé sur la place du village y resta, ne laissant en cet endroit à la route qu'une largeur de 7 à 8 mètres au lieu de la largeur réglementaire qui était de 12 mètres. Ce n'est qu'en 1856 que l'on supprima le puits en établissant une pompe en reculement, ce qui donna à la route toute la largeur voulue. L'eau ne manquait pas dans le puits, mais on voulut creuser pour en avoir davantage, et elle se perdit; en sorte que la pompe devenue inutile fut supprimée elle-même quelques années plus tard. Le mieux est quelquefois l'ennemi du bien!

Cette voie était large et belle avec des points de vue agréables et variés, mais elle avait souvent des pentes très raides. Pendant longtemps on parla de rectification. Enfin les travaux furent exécutés de 1878 à 1880. La route nouvelle est beaucoup plus douce que l'ancienne, mais elle allonge de près de 1, 600 mètres la distance de Charrency à Saint-Léger. Elle passe au sud du village; puis, par un long circuit atteint le col au pied de la Borde, où elle croise le chemin de Bel-Air aux bois de Montreuil sous un pont de 10 mètres d'élévation. Elle gagne Saint-Léger par de nombreuses sinuosités dans un vallon verdoyant mais un peu désert.

La construction de ces routes a changé deux fois l'aspect du village, dont le nombre de maisons a beaucoup augmenté depuis un siècle. Tout le quartier des

(1) C'est cette route que suivit en 1805 le pape Pie VII en allant à Paris pour le sacre de Napoléon. Son retour est rappelé par la croix commémorative que l'on voit sur la chaume à l'entrée du Bourgneuf et qui fut élevée par les époux Levert.

Baumes et de Bel-Air s'est élevé après l'établissement de la première, et la seconde a provoqué un retournement de façades pour le groupe d'habitations qu'elle traverse.

Il devient de jour en jour plus difficile de retrouver les traces des anciens chemins; d'autant plus que, pour des causes qui nous échappent à présent, ils faisaient souvent les circuits les plus inattendus.

La route de 1764 est néanmoins restée la rue principale du village, celle où se concentre un peu d'animation, et la largeur de cette voie donne à Charrecey un air d'aisance inconnu aux lieux qui ne possèdent que les chemins ordinaires des campagnes.

III

L'ÉGLISE

L'humble et modeste église autour de laquelle s'est groupé, au moyen âge, le village de Charrecey, a, comme principal mérite, son ancienneté. Quoiqu'il ait fallu la réparer souvent déjà, il n'en est pas moins vraie, pour être aujourd'hui ce qu'elle est encore, après ces sept ou huit cents ans d'existence, elle ne manquait pas d'une certaine solidité.

La date exacte de sa construction est difficile à déterminer. Lors de l'affranchissement des habitants, en 1461, elle existait comme « secours » ou succursale de Saint-Léger depuis longtemps déjà. Tout concorde à faire croire qu'elle a été élevée par la piété de nos ancêtres à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e siècle, époque à laquelle un grand élan de fer-

veur religieuse se produisit, qui couvrit d'églises une grande partie de la France. A cette date se rattache la construction de beaucoup d'églises rurales de dimensions modestes. L'église de Charrecey a absolument le type de celles construites à ce moment.

Ce monument a une longueur totale extérieure de 22 mètres, sa largeur est de 8 mètres et demi 9 mètres et, à la hauteur de la chapelle, d'une douzaine de mètres. La nef avait conservé son plafond plat jusque vers 1846, époque à laquelle la voûte actuelle fut construite lorsqu'on fit à l'édifice de sérieuses réparations. Les fenêtres très étroites de la nef furent agrandies; malheureusement on supprima la plus grande partie des nuages et des anges qui décoraient entièrement la voûte du chœur. Il n'en reste plus que quelques-uns derrière le maître-autel, autour de la fenêtre.

Le plan total trahit un certain manque de symétrie: les deux côtés de l'église ne sont pas absolument de longueur égale ni à angles droits; la grande porte d'entrée qui, jusque vers 1830, était précédée d'un porche couvert, n'est pas exactement au milieu de la façade; l'arc triomphal est aussi plus d'un côté de la nef que de l'autre, et de plus son ouverture est nettement inclinée à gauche (1).

A côté de la petite porte du côté du midi, se trouve un bénitier de pierre adhérent à la muraille, taillé grossièrement mais datant probablement de la construction de l'église.

Quoique la nef fût couverte d'un plafond plat à

(1) Quelques auteurs disent que cette disposition des églises: côté gauche plus étroit que le droit et arc triomphal incliné à gauche, est rencontrée souvent dans les églises du XII^e siècle. On prétendait indiquer ainsi la position du corps de Jésus-Christ dans son tombeau.

l'imitation des basiliques latines, le chœur est voûté et se termine par une abside carrée, forme que les constructeurs du XII^e et du XIII^e siècle choisissaient de préférence pour les églises rurales simples, par raison de solidité et d'économie.

Le clocher existe toujours à sa place primitive. C'est une tour carrée peu élevée reposant sur quatre piliers se confondant avec les murs mêmes de l'église à l'entrée du chœur (1). Ce clocher est couvert d'un toit en bâtière dont les deux pentes sont inégales; au XVIII^e siècle, il était surmonté d'une croix de pierre, remplacée au XIX^e par une croix de fer sur laquelle un coq mobile, aujourd'hui disparu, tournait au gré des vents.

L'église de Charrecey avait été élevée par une population peu riche, aussi est-elle de la plus grande simplicité intérieurement et extérieurement. La chapelle qui se trouve à droite du chœur présente seule quelque velléité d'ornementation. On la désigne habituellement sous le nom de chapelle Caillet. Une famille de ce nom a existé à Charrecey au XV^e siècle, peut-être avant (2); elle disparut au XVII^e, laissant son nom à la chapelle et à l'emplacement d'un moulin détruit. Parmi ses membres, s'est trouvé un prêtre (3). Est-ce lui qui a fait construire la chapelle? Nul ne le sait. La tradition veut que le ou les fondateurs se soient réservé

(1) Lorsque le clocher était placé près de la porte principale, il était à la charge des habitants comme la nef; mais s'il s'élevait sur le chœur, il devait, comme le chœur, être entretenu, réparé et relevé par le décimateur. S'il était entre les deux, il y avait expertise et parfois procès. — (Albert BABEAU: *Le Village sous l'ancien Régime.*)

(2) Caillet est sans doute le même nom que « La Caille » qui existe dans la recherche de feux de 1393, la première que nous ayons pour Charrecey.

(3) Dans un acte de partage de 1655, une maison de la rue d'Aluze est encore désignée comme ayant été la maison du prêtre Caillet. (Papiers Pion-Pautet.)

d'être enterrés dans cette chapelle qui a conservé leur nom. Le plafond est formé par une voûte d'arête dont les arcs reposent à hauteur d'homme sur des corbeaux représentant des têtes humaines. Le travail en est assez primitif. Chaque tête a une physionomie particulière; le corbeau du sud-est offre deux figures accolées.

Une sixième tête, plus petite, se fait voir à l'angle du pilier qui forme l'ouverture de la chapelle du côté de la nef, là où le pilier a été légèrement évidé pour en faciliter l'entrée. La lumière y pénètre au sud par une large fenêtre en ogive ornée de sculptures de pierre. À côté, à gauche dans le mur, se voit une petite crédence du même style que la fenêtre. Elle est divisée en hauteur par une tablette de pierre, et au dessous se trouve une cuvette ou piscine percée d'un trou pour l'écoulement de l'eau (1). Au commencement du siècle dernier, on plaçait encore sur la tablette les objets nécessaires pour administrer le baptême.

A l'extérieur, cette chapelle, simplement recouverte d'un toit en appentis, offre pourtant quelques traces d'ornementation. Le contrefort du sud-ouest est surmonté de deux figures mutilées à la Révolution. L'autre contrefort est en grande partie caché par le mur de la sacristie, très petite pièce basse et voûtée où il n'y a à remarquer qu'un ancien miroir avec cadre en bois sculpté.

Le long du toit de la chapelle, on peut voir quelques

(1) Les crédences, rares au XII^e siècle, existaient dans presque toutes les chapelles construites au XIII^e siècle. Elles sont ordinairement divisées en hauteur par une tablette horizontale en pierre, sur laquelle on pouvait disposer les vases sacrés, et au dessous est une cuvette ou piscine percée d'un trou pour l'écoulement de l'eau, conformément à la prescription du pape Léon X. — M. DE CAUMONT: *Abécédaire d'archéologie*,)

pierres naïvement taillées; celles du côté du couchant représentent, l'une, un chien, l'autre, un oiseau. Au levant, il en reste trois: sur la plus basse, se voit une tête d'enfant pleurant; plus haut, un chien; la troisième, plus difficile à définir, a quelque vague ressemblance avec un poisson.

Il n'y a jamais eu qu'une seule cloche à Charrecey. Celle qui existe actuellement a été baptisée en 1857. Elle s'appelle Denise-Frédérique (1).

Par cette description, on peut voir que notre vieille petite église présente tous les caractères des églises rurales de Bourgogne construites à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e siècle: nef à plafond plat, abside carrée et voûtée, bénitier antique, etc... La tradition dit que la chapelle est plus récente. Les sculptures de la fenêtre et de la crédence semblent lui donner raison, quoique celles des corbeaux ainsi que les ornements extérieurs du bord du toit paraissent appartenir à une période à peu près de même date que le reste de l'église.

Comme presque toujours au moyen âge, l'église de Charrecey était entourée par le cimetière au milieu duquel s'est élevée jusqu'en 1888 la jolie croix de pierre sculptée qui se voit maintenant dans le nouveau cimetière de la Croix-Thibaut.

Lors des réparations de l'église, vers le milieu du siècle dernier, on employa pour le pavage un certain nombre de vieilles pierres tombales. Les unes, qui étaient convexes, furent posées sens dessus dessous,

(1) Le parrain était M. Frédéric Bidreman, de la Maison-Rouge, et la marraine, M^{me} Duhesme, née Dyonisia Chauvot.

mais quelques autres, à surface plane, laissent voir l'inscription qui y fut gravée.

La première près de la grande porte est celle de: *Dame Catherine de Raffin, épouse de Messire Lazare de Thésus, décédée le 11 janvier 1768.* Au-dessus de l'inscription se voient les armes des Thésut avec celles des Raffin, surmontées d'une couronne de comte, le tout assez effacé.

Il y en a encore deux autres dans l'allée du milieu; sur la première on lit: *Ici repose le corps d'honnête Anne Endre (André), femme d'honorable Jean Chauvot, bourgeois à Charsé, laquelle et [est] décédé le 27 mars 1764, âgée de soixante-deux ans. Requiescant in pace. Amen.*

La seconde porte: *Ci-gît le corps de Claude Chouard, tixier de toile en ce lieu... décéda le 27 novembre 1747.* (Il avait cinquante-trois ans.) — Puis plus bas: *Ci-gît le corps de Jach (Jacques) Chouard, son fils, décédé le 6 janvier 1748. — Priez Dieu pour le repos de leur âme.* (Il avait dix-neuf ans.)

Près de la petite porte, une tombe avec deux inscriptions: *Ci-gît le corps d'honorable Jean Finot, marchand à Charsé, qui décéda le quatre novembre mil sept cent vingt. Priez Dieu pour le repos de son âme, — et plus bas l'épithaphe très effacée d'Olivier Finot, 1731.*

Dans la chapelle Caillet, une seule tombe assez abîmée où se lit le nom d'Oudin et la date de *novembre 1634.*

Avant de quitter l'église, il faut aussi signaler le fragment d'inscription qui se trouve sur une pierre de l'angle nord-ouest, le long de la rue d'Aluze. On y voit à hauteur d'homme, en beaux caractères romains, ces neuf lettres: SCIADEDIC. On a essayé diverses inter-

prétations. Celle qui semble la plus probable, c'est qu'il s'agit là d'un membre d'une phrase souvent employée par les Romains dans leurs monuments commémoratifs et qu'il faudrait compléter comme suit:

Sub ascia dedicavit ou *dedicaverunt*, c'est-à-dire: a dédié sous la hache, ou: ont dédié, etc.

L'inscription voudrait donc dire que:

«? a dédié ce monument et l'a placé sous la protection des Dieux mânes. »

Ce fragment semble être la preuve qu'à l'époque de la domination romaine, un monument commémoratif d'une certaine importance a été élevé dans le voisinage de l'église ou à sa place même. Il est probable que les autres pierres du monument, celle sur laquelle le nom propre était inscrit entre autres, ont été employées plus ou moins brisées pour la construction de l'église.

IV

LA FONTAINE RABAT

Il semble que cette fontaine ait été longtemps la seule du village; en tous cas, elle en a été et en est encore la principale. Les terrains l'avoisinant au sud portent le nom de « Grange-Rabat (1) » dans les vieux titres; mais, à part cela, le nom de « Rabat » ne se trouve dans aucune note concernant Charrecey que l'on a pu étudier jusqu'à présent. Quoi qu'il en soit, la fontaine Rabat a toujours été considérée comme la fontaine proprement

(1) Papiers Pertuisot.

dite du village. Elle sort assez abondante d'un abri de pierre recouvert de larges dalles et surmonté d'une croix ancienne, aussi de pierre. Dans le mur du fond, se trouve une niche qui contenait encore des débris de statuette il y a une soixantaine d'années. Les enfants les ont dispersés. L'eau ne tarit jamais; elle est froide et calcaire.

V

LE MOULIN CAILLET

Du moulin, il ne reste que le nom. Il devait être situé près du ruisseau qui, sur certains plans, est encore appelé le ruisseau Caillet, de sa source à l'emplacement du moulin, à gauche du chemin allant à la teppe au curé, désigné dans les actes anciens comme le chemin allant de Charrecey à Saint-Jean-de-Vaux, et qui passait au couchant du moulin. Un terrain des environs portait le nom de « vers la vielle écluse Guiotte », probablement au commencement de la montée du Chêne.

La famille Caillet a cessé d'exister au xvii^e siècle, mais il semble que le moulin avait disparu avant elle, car tous les actes de cette époque ne parlent plus que de terrains avoisinant l'emplacement du moulin et non du moulin lui-même.

VI

LES HAMEAUX

En 1757, on comptait à Charrecey, deux hameaux:
1° Les *Vernes*, vulgairement appelés « chez les Bau-

dot, parce que des nommés Baudot y demeurent de père en fils; il consiste en deux feux seulement (1) ».

Les Vernes furent incendiés en 1828. Ils étaient alors habités par les Ripoutot, famille alliée aux Baudot, qui y résidèrent encore quelques années dans des sortes de huttes. Le hameau a complètement disparu en devenant propriété Trémaux.

2° *La Maison-Rouge*. — « C'est (dit la réponse des curés pour aider à la carte de la province) un domaine situé sur une montagne de vignobles, au couchant de ma paroisse, éloigné d'environ un quart de lieue. Il y a proche le dit domaine, une carrière de plâtre (2)... »

La Maison-Rouge appartenait, en 1773, à un Etienne Billard qui la céda à Joseph Bonnard en échange d'une propriété sise à Marigny, par contrat passé devant M^o Prudhon, notaire à Nolay: « Le sieur Billard donne et délaisse à perpétuité au dit Bonnard, un domaine situé à Charcey et lieux voisins, consistant en bâtiments, vignes, terres et plâtrière, cédant une dixme se levant sur tout le finage de Charcey pour un quart, aussi chargé de ses charges foncières et seigneuriales pour l'avenir, etc... »

Joseph Bonnard céda un peu plus tard la Maison-Rouge à Jean Chauvot, commissaire aux droits seigneuriaux, résidant à Chalon, qui la revendit le 25 juillet 1780 au sieur Frédéric Bidreman, marbrier à Lyon. En 1792, M^mc Frédéric Bidreman qui, à la mort de son mari, s'était associée avec quatre de ses enfants, la céda à son tour à ses fils Claude et Nicolas; et à la dissolu-

(1) Archives de la Côte-d'Or, G. 3530.

(2) *Ibid.*

tion de la société en l'an III, la Maison-Rouge avec les Cabillions resta la propriété de M. Claude Bidreman qui continua et augmenta considérablement l'exploitation de la plâtrière. Depuis ce temps, la Maison-Rouge, quoique vendue plusieurs fois, n'est pas sortie de la famille.

3° Un autre hameau s'est formé plus récemment, c'est celui du *Pont-Pilley* à 1, 500 mètres à l'est du village; il s'est ainsi nommé du pont de la route sous lequel passe le ruisseau de Charrecey dans le pré « Pilley ». — En 1828, un moulin à eau fut établi à proximité par un nommé Dodille, père des propriétaires actuels, à l'intersection de la route nationale, de celle d'Aluze et du chemin de Rully. Plusieurs maisons y ont été bâties depuis. A présent, le moulin ne fonctionne plus.

Le ruisseau qui faisait marcher le moulin du Pont-Pilley porte depuis le moulin de Caillet le nom de Giroux, sans doute à cause de la « ville champêtre » de ce nom (1) qui existait au bas d'Aluze, proche le moulin de l'Entonnoir. On ne sait rien des Giroux qui ont donné leur nom à ce domaine dont il reste peu de vestiges. Le nom de Giroux était commun à Chalon. A Charrecey, le 22 avril 1673, fut inhumée « Damoiselle Philiberte Giroux, femme du sieur Nicolas Daumont, gendarme », mais rien ne prouve qu'elle se rattache à l'existence de la « ville » de ce nom.

Le ruisseau disparaît sous terre près du moulin de l'Entonnoir pour revenir à la lumière au Pont-Latin, à

(1) Ville champêtre de « villa » au moyen âge, ensemble des terres qui forment un même domaine, exploité pour un même propriétaire.

— (Charles Seignobos: *Le Régime féodal en Bourgogne.*)

Mercurey, après avoir traversé souterrainement la montagne.

Ce moulin de l'Entonnoir est très ancien; il dépendait d'Aubigny et par conséquent, comme cette métairie, de l'abbaye de Maizières, près Saint-Loup-de-la-Salle.

VII

SAINT-ÉTIENNE

Au lieu dit « En Saint-Etienne » on peut reconnaître encore, quoiqu'en grande partie recouvert par des broussailles, l'emplacement de la chapelle dédiée à saint Etienne, tout à côté de la source à laquelle nos aïeux attribuaient toutes sortes de propriétés curatives.

Au temps de la conquête romaine, les bois avaient certainement plus d'étendue que maintenant, et, selon toute apparence, cette fontaine à moitié ou même tout à fait cachée dans la verdure, a été l'une de ces nombreuses sources sacrées des Gaulois, ayant un génie, un dieu protecteur, et guérissant certaines maladies. Encore de nos jours, plusieurs croient que la source de Saint-Etienne est souveraine pour les maux d'entrailles et pour les yeux. Il y a quarante ans à peine, le jour de la Saint-Étienne, on a même, à l'église, distribué de cette eau aux fidèles qui en désiraient.

Lorsque les Romains s'établirent dans les Gaules, on sait qu'ils cherchaient moins à renverser les institutions existantes qu'à les transformer. Ils remplacèrent généralement la divinité gauloise vénérée par une divinité romaine correspondante. Quelle fut celle en vénération à Saint-Étienne? Le souvenir s'en est perdu.

Vers 1833, on a découvert, sous les ruines de la chapelle, des restes de construction romaine. D'après M. J. Bulliot (1), il serait facile de suivre, en Bourgogne, les traces de la mission entreprise par saint Martin de Tours, en 377, pour y gagner les âmes à la foi chrétienne. On les retrouve à Chagny, Rully, Mel-lecey, Châtelmoron, Aluze, Couches, Santenay, etc., car partout, sur son passage, il détruisait les temples des idoles et sur le même emplacement en édifiait de chrétiens qui lui furent plus tard en grande partie dédiés. Il est donc assez naturel de supposer qu'il se passa quelque chose d'analogue à Saint-Etienne et que la fontaine sacrée des Gaulois, qui fut ensuite un lieu vénéré des Romains, a été transformée plus tard en oratoire chrétien. La chapelle figure sur une carte de l'évêché de Chalon de 1659 (2). Sur ses ruines on éleva une croix de pierre qui existait au XVIII^e siècle. Elle a disparu ainsi que celle en bois que M. le curé Budin y avait fait placer en 1858.

Les anciens disent que les alentours de la chapelle servaient de lieu de sépulture pour les enfants morts sans baptême. Lorsqu'en 1833 on découvrit sous les ruines de la chapelle chrétienne des voûtes formées de briques et des tuiles de fabrication romaine, et dans les environs un certain nombre de meules à bras (3), on n'y a bien reconnu qu'une seule tombe brisée sur laquelle on a pu lire le nom de Claude Renaudin.

Toutes les pierres taillées de la chapelle ont disparu peu à peu, emportées par les propriétaires voisins. Il y

(1) *Mémoires de la Société éduenne*, t. XVII.

(2) Cette carte est annexée à la description de la Bourgogne, par Courtépée.

(3) RAGUT: *Statistique de Saône-et-Loire*.

a deux ans, on pouvait encore y voir une pierre travaillée d'une certaine dimension, mais aujourd'hui on ne la retrouve même plus.

VIII

LES CROIX

La foi profonde de nos aïeux a élevé dans tous les pays un grand nombre de croix. Le temps en a fait disparaître; la Révolution en a détruit d'autres, néanmoins quelques-unes ont survécu.

A Charrecey, la plus remarquable est sans contredit celle du cimetière. On y voit le Christ sur une face, la Vierge sur l'autre, et de chaque côté du Christ un ange en prières au-dessus d'un écusson portant gravées ces lettres: M.-I.-S. La croix est surmontée d'un pélican se perçant la poitrine pour nourrir ses petits.

Avant d'être transportée à sa place actuelle, cette croix se dressait auprès de l'église, dans l'ancien cimetière. Elle aurait été enfouie, dit-on, pendant les plus mauvais jours de la Terreur. Quant à son origine, personne ne sait qui l'a fait élever, ni à quelle époque. — C'est au XIV^e siècle que l'on commença à placer des croix dans les cimetières, mais c'est surtout au XV^e qu'il en fut beaucoup élevé. Celle de Charrecey, par la forme de son fût et des bouts de croix, ne paraît guère remonter qu'à la fin du XV^e siècle; peut-être est-elle seulement du XVI^e siècle.

Les deux autres croix anciennes qui sont encore debout sont beaucoup plus simples, mais un nom y

reste attaché. La première est la croix Thibaut; le fût et le socle sont anciens, la croix a été refaite de nos jours. La famille Thibaut paraît à Charrecey au commencement du XVII^e siècle. Son dernier représentant est mort il y a une dizaine d'années et dort son dernier sommeil dans le terrain qui porte son nom (1).

La deuxième est la croix Cougné ou Cogné, qui s'élevait sur la place du village. Lorsqu'en 1857, on voulut faire disparaître le puits qui rétrécissait la route et le remplacer par une pompe aujourd'hui disparue, il fallut déplacer la croix. M. le curé Budin la fit transporter au Carbeaubelin où elle est encore, quoique pas tout à fait à sa première place. Elle n'est pas d'un travail remarquable, mais le fût, d'un seul morceau de granit de 3^m10, est d'une dimension peu ordinaire.

Dans la réponse des curés pour servir à la carte géographique de la Bourgogne, en 1757, celui de Charrecey mentionne deux autres croix: 1^o La croix Gault, sur le chemin d'Aluze à Charrecey, à l'endroit où il croise le chemin romain, limite des deux paroisses. Il n'en reste plus rien. Les Gault ont vécu au XVII^e et au XVIII^e siècle. En 1678, fut enterré à Charrecey Sébastien Gault, huissier-audiencier à Chalon. — 2^o Une croix sur les ruines de la chapelle Saint-Etienne qui a aussi disparu. On a essayé à deux reprises de la remplacer par des croix de bois; la dernière fut placée en 1870. Depuis plusieurs années on n'en voit plus rien.

Il y a un autre endroit dont le nom indique l'emplacement d'une croix: c'est la croix rouge ou croix Gui-

(1) C'est la deuxième tombe à gauche après la croix du cimetière.
— Cette croix s'appelait aussi *croix de Varenne*, mais la proximité de la maison Thibaut a fait prévaloir le nom de croix Thibaut.

chard, qui se trouvait sans doute sur la partie la plus élevée du chemin allant de Charrecey au Reulet, peut-être à l'intersection de celui allant de Chamilly aux bois de Montreuil. Les Guichard vivaient au XVII^e siècle.

A la limite de la commune au-delà du bois de la Borde, s'étendent les terres des Rompis. Il y a quelques années, on voyait là la base d'une croix avec le fût renversé, désignée sous le nom de Croix rompue.

La croix de Bel-Air est récente, elle en a remplacé, en 1897, une autre en bois qui n'était pas très ancienne.

IX

LES LIEUX-DITS

Les noms par lesquels les différents « climats » d'un village sont désignés ont presque toujours un rapport assez étroit, soit avec la topographie, soit avec l'histoire ou les habitants du pays. L'étude des lieux-dits n'est donc pas dénuée de tout intérêt.

Beaucoup de morceaux de terrain portent encore, à peine défigurés, le nom de leurs anciens propriétaires. C'est ainsi que nous retrouvons dans la *Croix-Thibaut* le nom d'une famille ayant vécu à Charrecey aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. — La *Croix-Guichard*, famille du XVII^e siècle. — *Au Poirier-Money* et *au Châtaignier-Money*, famille du XIV^e siècle. — *Les Coins-Seurrey*, famille du XV^e siècle. — *Es Vignes-Villot*, famille du XIV^e siècle. — *En Châtaignier-Fulliot*, XIV^e siècle. — *Les Vignes-Derrière* qui se subdivisent en: *derrière chez les Bourjon*, XVII^e siècle; — *derrière chez Coigné*,

XV^e siècle; — *derrière chez Rougeot*, XVIII^e siècle; — *derrière chez Thibaut*, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. — *Les Serrurières*, Serrurier, famille du XVII^e siècle. — *Bois-Durand*, XVI^e et XVII^e siècles. — *Le Moulin-Caillet*, du XIV^e au XVII^e siècle. — *Ezéards* ou *les Essards*, appelés aussi *Champs-Mathey*, XVII^e et XVIII^e siècles. — *La Vigne des Dames*, les Dames de Saint-Julien, XVIII^e siècle. — *Derrière chez Perrier*, XV^e siècle. — *Le Pré de la Demoiselle* appartenait, au XVIII^e siècle, à Damoiselle Oudin, etc.

D'autres fois, les noms existent sans que l'on puisse dire au juste à quelle époque ces familles vivaient; mais les documents sur les noms des habitants de Charrecey manquant à peu près complètement pour le XVI^e siècle, il est possible qu'une grande partie d'entre eux datent de cette époque. — Tels sont: *le Bois-Belin* ou *Champs-Bretin*. (Le nom de *Relin* se retrouve dans la même région, dans ce que nous appelons maintenant le *Carbeaubelin*, qui devrait peut-être régulièrement s'écrire le *Quart Bau Belin*, bois se disant *bau* en patois.)

Derrière chez les Prost; - le pré *Grillot*; — le pré *œni*; — le pré *Chaumont*; — le pré *Pitou*; — le pré *Pilley*; — le pré *Sallé*; — la combe à *Brun*; — la vieille écluse *Guiotte*; — *le poirier à la vieille*; etc.

Quelques terrains appartenant à la communauté de Charrecey sont désignés sous le nom de: *Rois de Charrecey*; — *pré de Charrecey*; — *terre du canton*, etc.

La *Teppe au curé* dépendait de la cure.

D'autres doivent le leur à leur situation ou à leurs produits: *Bel-Air*; — *La Châtaignerie*; — *Les Vernes*; — *les Vernays*; — *en Verneron*; — *en Aunois*. — La

Forêt était la forêt appartenant au seigneur; — à *la Borde* avaient lieu, jusque dans la première moitié du XIX^e siècle, les feux de la Saint-Jean ou feux de Borde.

— La *Folie* vient de « folio », feuilles, bois. — Le *bois de Cray* a sûrement donné naissance au nom de la rue de Cruzille qui le joint; mais pourquoi ce terrain portait-il ce nom?... — La *perrière*, le *peurier*, la *pelouse* (*perouze*), indiquent l'existence de carrières. — Les *mellons* s'écrivaient autrefois le *Meix long*. Quelques traces de murs dans le pré qui borde le ruisseau sembleraient justifier cette orthographe en laissant croire à l'existence d'un *meix* (1), depuis longtemps disparu.

Dans les plus vieux actes qui sont parvenus jusqu'à nous, on rencontre le nom de *Châtelet*, désignant la partie élevée qui s'étend au-dessus des carrières de plâtre de la Maison-Bouge entre les deux routes. Plus tard Châtelet devient *Chatelas*, puis successivement: *Châtillon*, *Chaptaillon*, et enfin *Champtaillon*, sous lequel on désigne aujourd'hui toute la région.

Beaucoup de « lieux-dits » s'expliquent d'eux-mêmes, tels: *La charbonnière*, gisement de charbon; — *les tombeaux*, où furent découverts plusieurs fois des tombes; — *les fourneaux*, fours à plâtre; — *la planchette*, près de la pierre qui est posée sur le ruisseau; — *les mouillères*, *le nayou*, *les roseaux*, *le crot palud*, indiquent des endroits humides ainsi que *le breuil*, *la fontenelle*; — les *ouches*, terrains avoisinant les habitations; — le *villard*, qui vient de ville, villa; — *la ruette*, petite rue; — *sur la levée*, *sur le chêne*, *l'ouche au jard*, *la grand'plante*, *la combe*, etc.

(1) Le *meix* était ce qu'un paysan cultivait et pour lequel il devait une certaine redevance. Il comprenait l'habitation. Il pouvait se diviser pourvu que la redevance soit totalement payée.

D'autres n'ont plus guère de sens pour nous et ne nous rappellent rien, étant souvent défigurés, comme: *Chatte-vache, la Cloquée, les Noirets, le Clou, Ez terres igniers, Plantey, la Lénarde, la Patine, les Izerolles, la Baume, la Fréguillette, les Menouilles, la Péichère, en Crotot, le Tièdre, en Maupertuis, en Velay, Les Clos, Vauflot, la Carcassonne, en Colombier, en Gaucherot, Culbourn, Layot, Bouchet, en Charron, en Luet, les Veziaux, la Mariouille, en Selonge, Le quart des abois, etc.*

Il n'en est pas moins vrai que l'étude des ces lieux-dits, dont les noms paraissent souvent si bizarres, peuvent aider à bien comprendre le passé d'un village.

SECONDE PARTIE

I

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE DE BOURGOGNE

Le peuple gaulois qui habitait nos pays était les Eduens. Les Romains, appelés par eux comme amis et alliés, firent bientôt la conquête de la Gaule pour leur propre compte et y établirent leur domination cinquante ans avant Jésus-Christ.

L'invasion des Barbares commença un peu plus tard et dura plusieurs siècles. Les derniers venus, les Burgondes, s'établirent dans la vallée de la Saône et du Rhône et fondèrent le royaume de Bourgogne au commencement du v^e siècle. Après le dernier roi burgonde, la Bourgogne eut pour rois des princes de la race mérovingienne jusqu'à l'invasion des Sarrasins, qui ruinèrent toute la contrée. Le royaume de Bourgogne cessa d'exister, et notre pays fut alors gouverné par les comtes d'Autun qui bientôt prirent le titre de ducs bénéficiaires de Bourgogne. Il y eut huit ducs jusqu'en 1032, date à laquelle commença la première maison royale des Ducs héréditaires de Bourgogne de la race capétienne. C'est de l'un de ces ducs que sortirent les Montaigu. Le dernier fut Philippe de Rouvres en 1361.

La Bourgogne fut alors réunie une première fois à

la couronne de France; mais, presque immédiatement, elle fut redonnée par le roi Jean le Bon à son troisième fils, Philippe le Hardi, qui commença les ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Il n'y en eut que quatre, mais ils furent beaucoup plus puissants et célèbres que les premiers ducs. Ce furent: Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, dont la mort sous les murs de Nancy, en 1477, amena la réunion définitive de la Bourgogne à la couronne de France par Louis XI.

A partir de cette époque, l'histoire de la Bourgogne est la même que celle de la France.

La Bourgogne est une des rares provinces de France qui, depuis l'invasion des Barbares, n'a jamais eu à supporter la domination étrangère.

II

CHARRECEY, DE LA PÉRIODE GALLO-ROMAINE AU XIV^e SIÈCLE

On a pensé (1) que l'étymologie du nom de Charrecey devait être *carreolum*, carrière en bas latin. Et de fait, la nature du sol donne beaucoup de vraisemblance à cette hypothèse. Aucun document parlant de ce village n'a été retrouvé avant celui de 1303 où son nom a déjà sa forme actuelle. Mais il est plus que probable que les carrières ont dû être la cause des premières agglomérations qui se soient formées sur notre territoire.

C'est dans un lieu appelé maintenant *la pelouse* que

(1) M. Canat de Chisy.

l'on retrouve les plus anciennes traces d'habitations. *Pelouse*, dans le sens actuel du mot, n'a aucune raison d'être; c'est très probablement une déformation de *perouze perouzette*, qui veut dire « carrière ». Tout le côté de Charrecey, de la limite d'Aluze jusqu'à la Borde, a été fouillé en nombre d'endroits. Parmi ces carrières exploitées dans des temps plus ou moins reculés, quelques-unes le sont encore. Sur *la pelouse*, on voit assez distinctement les restes des bancs découverts autrefois.

On y a trouvé en même temps que des amas de pieraille, peut-être rebut des carrières, des fragments de briques et de tuiles de fabrication romaine, des meules, un four à chaux, plusieurs fours à pain. L'un d'eux a été découvert récemment lors de la construction du mur qui borde le chemin allant de la Croix-Thibaut aux Noirets, le long du « Peurier »; il existe en partie sous le chemin.

A chaque instant les défricheurs y rencontrent des murs soit en pierres, soit en briques. Longtemps les enfants y ont cherché avec quelques succès des pièces de monnaie. On affirme même y avoir trouvé des fragments de statue en terre cuite, ainsi que des morceaux de colonne; mais rien n'a été conservé qui permette de donner à ces débris une date certaine.

Aux Noirets aussi, se voient des traces de constructions et des débris de tuiles romaines.

Une autre partie du territoire de Charrecey offre quelque intérêt. C'est ce qui est compris maintenant entre les deux routes du chemin de Bel-Air à la Maison-Rouge. Ces terrains portent différents noms, mais deux surtout sont à retenir: *Champtailon* et *les Tombeaux*.

Ce que nous nommons maintenant *Champtaillon* s'appelait, il y a cent cinquante ans, *Chaptaillon*. Au xvii^e siècle on disait *Châtillon* après avoir dit *Chatelas* et *Châtelet*. Ce nom provient-il de quelque poste militaire? ou vient-il simplement de la position particulière de cette région qui domine si bien la vallée de la Dheune (les Cabillons s'appelaient aussi au xviii^e siècle *Chaptaillon*), ayant la dépression de *Couhaut* d'un côté et celle de *Vauflot* de l'autre? De plus, il ne fallait que quelques pas pour pouvoir surveiller le vallon de Charrecey en même temps que l'on se trouvait en communication avec le camp gallo-romain de Chassey, avec Aluze et le versant ouest de la Dheune. On sait que les Gaulois s'établissaient de préférence dans les lieux élevés pour se garantir des surprises, et les Romains les ont imités lorsque leur sécurité le demandait.

La terre appelée *les Tombeaux* joint presque *Champtaillon*. Elle s'est nommée ainsi depuis longtemps, ce qui prouve que ce ne sont pas les derniers tombeaux découverts qui lui ont fait donner ce nom. Il y a une dizaine d'années, dans cette même région, on en a encore trouvé sept, rangés sur une seule ligne et un peu espacés entre eux.

On ne sait rien des premières trouvailles, mais en 1843, au *Petit Martrat*, une grande tombe recouverte d'une dalle fut rencontrée par les défricheurs qui travaillaient pour M. Nicolas Bidreman. Ce tombeau contenait le squelette d'un homme de grande taille, ayant à côté de lui les restes d'une épée qui fut emportée par M. Marès. On ne sait ce qu'elle est devenue ni quelle date attribuer à cette sépulture. *En Fontenelle*, un tombeau sert actuellement d'auge.

Les découvertes de squelettes n'ont pas été rares à Charrecey. Il y a peu d'années, on en trouva aux Ouches, le long de la vieille route, et aussi un certain nombre en creusant les fondations de la mairie. Il n'y a pas à parler de ceux découverts depuis cent cinquante ans à la place de l'ancienne route dans le centre du village, puisque le cimetière entourant l'église s'étendait beaucoup plus loin que maintenant et que la route en a traversé une partie.

Quelles dates peut-on attribuer à ces squelettes et à ces tombeaux? Ils peuvent remonter à des époques bien différentes. Des combats ont souvent eu lieu en Bourgogne, et, sans parler de la grande bataille entre Jules César et les Helvètes qu'un auteur (1) pense avoir pu être livrée dans les environs de Dennevy, les armées adverses couvrant le pays de Charrecey à Aluze d'une part, et de Nyon à Saint-Maurice d'autre part, nos pays ont souvent été témoins, sinon de grands combats, du moins de beaucoup de petits. Ils furent sillonnés au *xiv*^e siècle par les Routiers et les Grandes Compagnies, au *xv*^e par les Ecorcheurs, au *xvi*^e ce furent les guerres de Religion, sans compter que, des Romains au *xiv*^e siècle, la Bourgogne avait eu à supporter les invasions des Barbares, les luttes intestines des princes burgondes et francs et la grande invasion des Sarrasins. Plus tard, le pays fut plus tranquille; on n'y enregistre que des passages de troupes françaises jusqu'à l'arrivée des Alliés en 1814 et 1815. Mais si ces gens de guerre laissaient après eux moins de cadavres et de ruines dans nos villages, leur passage n'en

(1) M. Monnier.

était pas moins désastreux pour nos aïeux, dont les provisions de toute nature étaient bien trop souvent pillées.

A l'époque gallo-romaine se rattache la déesse Épone, qui est restée à Charrecey jusqu'au moment où, il y a une vingtaine d'années, elle fut vendue pour figurer au musée d'Autun (1). Avant la reconstruction de la maison Jeunehomme, s'élevait sur le même emplacement une maison étroite ayant son entrée dans la cour au couchant. Les voûtes des caves sont encore en grande partie les mêmes qu'autrefois. La façade donnant au midi sur la place n'avait qu'une ouverture de cave au niveau du sol, et au dessus une fenêtre éclairant la chambre habitable. A la hauteur de la fenêtre, entre celle-ci et l'angle sud-ouest de la maison, était encastree de temps immémorial la pierre sculptée représentant la déesse Epone assise sur un cheval dont elle tient la bride de la main gauche, tandis que la droite repose sur une sorte de globe. Un jeune poulain est à ses pieds. Elle ressemble assez à celle trouvée à Rully.

Mellecey en a eu une aussi, dont M. Monnier disait en 1874: « La déesse Épone ou Hippona était la divinité protectrice des chevaux. Tertullien dit qu'elle avait sous sa protection toutes les bêtes de somme, même les étables (2). » — Il ajoute: « On la plaçait souvent au pilier des écuries dans les pays d'élevage de chevaux... On peut croire que Mellecey, se trouvant à une faible distance de la voie romaine de Chalon à Autun (Lyon à Boulogne), pouvait contenir un poste militaire...

(1) On en trouve le dessin dans le t. XVIII des *Mémoires de la Société Éduenne*.

(2) *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. XI, 1873-74.

Le culte d'Epone paraît avoir été très répandu en Séquanie et dans le pays Eduen. »

Tout ce que M. Monnier dit de la déesse Epone, de Mellecey, peut aussi s'appliquer à celle de Charrecey. La grande voie passait aussi à proximité de Charrecey, qui pouvait très bien avoir, sinon un poste militaire, sans doute établi à Aluze, du moins un poste d'élevage, étant données les prairies avoisinant le ruisseau. L'inscription conservée dans le mur de l'église indique certainement qu'il y a eu là un établissement latin.

Cette même maison avait encore au-dessus de l'escalier qui, au couchant, conduisait de la cour au logement, une sorte de bas-relief représentant, dit-on, saint Martin. Le tout disparut lors de la reconstitution de la maison.

III

LES SEIGNEURS DE CHARRECEY

La première mention de Charrecey parvenue jusqu'à nous date de 1303. Dans l'énumération des droits et biens des églises réunies de Givry et Cortiambles, on lit cette mention en latin de l'époque: « *Renaudus dictus Gylon de Charreceyo, dimidium boissellum frumenti cumulum de terra sua de La Roichete sita juxta terram Benedicti Micheleti et juxta nemns nionachorum de Aubigne* (1). » — Renaud, dit Gylon, de Charrecey devait donc une redevance de froment pour sa terre de « la Roichette », située à côté de la terre de Benoît Michelet et des bois du monastère d'Aubigny.

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11540.

La « recherche » ou recherche de feux de 1393 est la première qui se rapporte à Charrecey, mais elle ne donne pas le nom du seigneur, seulement ceux des serfs habitant le village.

À cette époque, il existait en Bourgogne une famille noble du nom de Charrecey. En 1371 (1), un Huguenin de Charrecey fait une reprise de fief (2) à Aubigny-sur-Vouge (3) à cause de sa femme Alys de Couchey.

En 1386 et 1391 (4), il est question d'Alixan, femme d'Huguenin de Charrecey.

En 1388-91 (5), un Jean de Charrency ou Charrecey était écuyer-châtelain de Brancion.

En 1406 (6), les chanoines de la Sainte-Chapelle à Dijon cèdent à Jean de Saulx le fief de tous les héritages que tiennent les hoirs de Marguerite, fille de feu Hugues de Charrecey.

Vers 1515, on trouve dans le Charollais une Jeanne de Janly, femme en secondes noces de Jean de Charrecey.

Il y eut aussi une Alix de Charrecey (7) qui épousa le premier membre connu de la maison de Lentage ou Lentaiges, dont descendait Jeanne de Lentaiges, mère de l'historien Saint-Julien de Balleure, mort en 1592 à Chalon, où se voit encore sa tombe dans la cathédrale Saint-Vincent.

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10520.

(2) La reprise de fief était l'acte par lequel un seigneur, en prenant possession d'un fief par héritage ou achat, reconnaissait le tenir de son suzerain.

(3) Aubigny-sur-Vouge, près Cîteaux (Côte-d'Or).

(4) Dijon: Manuscrits Peincedé, t. xxxvii.

(5) Archives de la Côte-d'Or, B. 11303.

(6) Dijon: Manuscrits Peincedé, t. xxvii.

(7) L. Niepce: *histoire du canton de Sennecey*.

La famille qui a porté le nom de Charrecey tire-t-elle bien son nom de notre village? C'est possible et probable, car on ne trouve, en Bourgogne, aucune autre seigneurie de ce nom.

La recherche de feux de 1423 donne comme seigneur de Charrecey: les Camu-Fauquier. On ne sait rien d'eux. Dans deux montres (revues) passées par Jean de Cottebrune, seigneur de Saint-Léger-sur-Dheune, maréchal et chevalier banneret, etc., qui eurent lieu: la première devant Troyes, le 28 octobre 1421 (1), la seconde devant Àvallon, le 4 août 1422 (2), on voit un Etienne Fauquier, écuyer, sans que l'on puisse affirmer qu'il appartenait à cette famille.

En 1431 (3), Charrecey, qui n'a que des feux serfs taillables à volonté, est passé entre les mains du seigneur de Rey qui le réunit à ses possessions de 1423, savoir: Bercully, La Quehue (La Couhée), Chassey, Valote, Courchanu, Nantoul, Trisey (Trésy), Les Loichières (Les Lauchères), Saint-Beraing-sur-Dheune et Valerot.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, Charrecey a toujours fait partie de la baronnie de Nantoux, qui, en 1442 (4), est devenue la propriété de Messire d'Estabonne.

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11778.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 11779.

(3) Archives de la Côte-d'Or: Manuscrits Peincedé, t. XVIII.

(4) Archives de la Côte-d'Or, B. 11550.

IV

MAISON D ESTRABONNE

La maison d'Estrabonne tire son nom du latin *Strabona*. Elle portait: *d'or au lion d'azur*, et a subsisté avec éclat dans le comté de Bourgogne (1) jusqu'à la fin du xv^e siècle. La terre qui lui avait donné son nom est une des anciennes baronnies du pays et avait sous sa mouvance les terres de Courchapon, Lantenne, Rouffange, etc., etc. (2).

Une légende attachée à cette famille est celle-ci: « L'on tient que les chefs des trois rois y sont restés (à Estrabonne) quelque temps en dépôt, lorsque l'empereur Frédéric 1^{er} les tira de Milan pour les porter à Cologne, et comme on demande la guérison des écrouelles par leur intercession, l'on a cru que les seigneurs d'Estrabonne avaient reçu le don d'en guérir en touchant les malades et qu'ils l'avaient communiqué à la maison d'Aumont dans laquelle ils ont fini (3). »

Guichard d'Estrabonne est le premier de cette maison dont le nom s'est conservé; on le voit au nombre des barons du comté de Bourgogne, dans une charte de l'abbaye de Baume, en 1123.

Après lui, vinrent successivement: Gérard, qui vivait en 1169; Gui, en 1189; Eudes, en 1203; Jacques, en 1226 et 1229; après quoi, on perd la suite de deux générations.

(1) La Franche-Comté.

(2) La Chesnaye-Desbois: *Dictionnaire généalogique*.

(3) DUNOD et CHARNAGE: *Nobiliaire du comté de Bourgogne*.

Puis vinrent: Jean, premier du nom, qui vivait en 1312; Guillaume, en 1316; Jean, deuxième du nom, seigneur d'Avane, marié à Guillemette de Rey ou de Ray. Il vivait en 1411 et voulut être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs dans l'église du Grand Mercé (1), paroissiale d'Estrabonne.

C'est par son alliance avec Guillemette de Rey que la baronnie de Nantoux passa de la maison de Rey dans celle d'Estrabonne.

Après lui, on voit Jean, marié à N. de Montaigu, puis Guillaume qui, le premier, porta le titre de marquis de Nolay; il fut chambellan du duc Philippe le Bon, mourut en 1453 et fut inhumé dans l'église du Mont-Roland-lez-Dôle. Il avait épousé: 1° Marguerite de Rougemont; 2° N. de Vienne. Il eut un fils et une fille.

Ce fut pendant la minorité de ce fils, Jean, quatrième du nom, que se place la recherche des feux de 1461 (2), où il est question pour la première fois de l'affranchissement des habitants de Charrecey.

A cette époque, du reste, le mouvement d'affranchissement était général. Les terres manquaient de bras pour être cultivées, et les seigneurs avaient tout intérêt à chercher à y retenir les paysans. Pour ceux-ci, c'était un grand adoucissement de savoir à peu près à l'avance ce qu'ils devaient à leurs seigneurs, au lieu d'être tailables à volonté.

Jean IV d'Estrabonne mourut jeune, laissant ses biens à sa sœur Catherine, mariée à Jacques d'Aumont, sei-

(1) Département du Doubs.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 11552.

gneur de Chappes, gouverneur de Châtillon pour le duc Philippe, dont il fut le chambellan.

V

MAISON D'AUMONT

La maison d'Aumont tire son nom de la terre d'Aumont (Ile-de-France), près de Méru, qu'elle a possédée jusqu'en 1482, époque à laquelle elle passa par mariage aux Montmorency (1).

Il y eut un Philippe d'Aumont, puis un Geoffroi d'Aumont dans le xvii^e siècle, mais la filiation ne devient certaine qu'avec Jean I^{er}, croisé en 1248, qui fit avec saint Louis le voyage de Terre-Sainte.

La maison d'Aumont s'était établie en Bourgogne en 1405, à la suite du mariage de Jean IV avec Yolande de Châteautilain, dont la mère était Jeanne de Mello, fille de Guy de Mello, seigneur de Givry. Jean IV mourut à la bataille d'Azincourt. Ce fut son fils Jacques qui épousa Catherine d'Estrabonne et de Nolay et fut ainsi le premier Aumont, baron de Nantoux.

Après lui vinrent :

Jean V, sire d'Aumont, baron de Couches, Estrabonne, Nolay, seigneur de Montaigu, Molinot, Chapes, etc. Il lit partage avec ses frères et sœurs et se réserva tous les biens en Champagne et en Bourgogne avec le titre de sire d'Aumont. Estimé de Louis XII et de

(1) P. Anselme: *Histoire généalogique de la Maison de France, des grands officiers de la couronne, des pairs de France et des barons.*

François I^{er}, il fut lieutenant-général du gouvernement de Bourgogne.

Pierre III lui succéda, puis Jean IV, qui fut fait maréchal en 1578.

Ce dernier eut deux fils: Jacques, qui eut la charge de prévôt de Paris, et Antoine d'Aumont, qui fut marquis de Nolay, baron d'Estrabonne, Nantoux, Montaigu, etc., chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Boulogne-sur-Mer et du Bourbonnais, etc. Il mourut sans enfants, en 1635, à l'âge de soixante-treize ans, et fut enterré à Picpus.

Il avait eu deux femmes: 1^o Catherine de Hurault-Cheverny, fille de Philippe de Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France, et d'Anne de Thou, veuve de Virginal d'Escoubleau, marquis d'Alluye, etc., qui mourut à trente-deux ans; 2^o Louise-Isabel d'Angennes, fille de Louis d'Angennes, marquis de Maintenon et de Françoise d'O. Elle mourut à Paris en 1666, à soixante-dix-neuf ans.

Les armes des Aumont étaient: d'argent à un chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de même posées: quatre en chef, deux et deux, et trois en pointe: un et deux.

Ce fut Isabel ou Elisabeth d'Angennes qui vendit la baronnie de Nantoux, avec ses dépendances, dont faisait partie Charrecey, à Nicolas Bouton, seigneur et baron de Chamilly, capitaine d'une compagnie au régiment d'Enghien, etc., par contrat reçu par-devant Aymé Chotard, notaire à Dijon, le 6 juin 1638.

Le même Nicolas Bouton acquit aussi d'Isabel d'Angennes la baronnie de Montaigu.

A cette époque, la baronnie de Nantoux consistait

dans le village de Nantoux qui avait la maison seigneuriale; Chassey, qui avait l'église paroissiale; Bercully, Corchanu, la Couhée et les Valottes en partie; le village et la paroisse de Charrecey avec corvée de tous ses habitants et dîme de vin; le village de Saint-Berain-sur-Dheune, où il y avait clocher, avec Vellerot, le Petit-Trésy, dont les habitants devaient tous corvées et 5 francs pour la franchise et la dîme. Il y avait une tour ruinée et un péage. Il faut y ajouter les Lauchères et la seigneurie de Beaucourt. De plus, dépendait de la baronnie de Nantoux, le fief de la terre de seigneurie du bois de Vergennes, dans la paroisse de Saint-Gervais, et la terre et seigneurie du Breuil (1).

La baron de Nantoux avait, sur l'ensemble de la baronnie, la justice haute, moyenne et basse.

La baronnie de Montaigu comprenait: la moitié du château ou maison forte entièrement ruinée (l'autre moitié appartenait au roi). Puis les villages de Touches, Bourgneuf, Chamirey et Saint-Mard-de-Vaux en toutes justices.

VI

MAISON DE BOUTON

La maison de Bouton était originaire de Savoie ou de Bresse. Il y eut un Bouton accompagnant Godefroy de Bouillon en Palestine. Suivant Palliot (2), le nom de Bouton passa dans la maison de Jauche par le mariage

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10736.

(2) Pierre Palliot: *Généalogie de la Maison de Bouton*.

de Berthe Bouton, fille de Gobert Bouton, seigneur de Biuleys, maître d'hôtel d'Amédée II, comte de Savoie, avec Girard de Jauche, deuxième du nom, qui vivait en 1244.

Les Jauche tiraient leur nom d'une des douze baronnies du duché de Brabant dans les Flandres. Les premiers Jauche connus sont: Godseah et Hildewin de Jauche en 1096. Après le mariage de Girard de Jauche avec Berthe Bouton, la famille joignit au nom de Jauche celui de Bouton, sous lequel ses membres se distinguèrent en Bourgogne.

La terre de Chamilly entra dans la maison de Bouton en 1543, par le mariage de la fille d'Hérard de Moroges, seigneur de Chamilly, Claudine, avec Jacques-Nicolas Bouton, troisième fils de Charles Bouton, seigneur du Fay, de Bosjean, d'Hauterive, Belleau, Suligny, coseigneur de Chavennes, Branges, etc..... . capitaine-châtelain de Sagy.

La famille de Moroges avait possédé Chamilly après les seigneurs de ce nom, dont l'un, Hugues de Chamilly, portait la bannière de Girard de Thurey, maréchal de Bourgogne, dans la montre de 1358.

Les armoiries des Jauche, dits Bouton, étaient: de gueules à une fasce d'or, avec cette devise: Le bouton vaut la rose.

Les Bouton eurent de nombreux enfants. On ne s'occupera ici que de ceux qui furent seigneurs de Chamilly.

A Jacques Bouton succéda Hérard Bouton qui devint seigneur de Saint-Léger, Dennevy et Saint-Gilles; puis Nicolas Bouton, qui fut seigneur de Chamilly, marquis de Saint-Léger, baron de Nantoux et de Montaigu, etc.,

conseiller du Roy en *son* Conseil d'Etat, lieutenant-colonel du régiment d'Enghien, etc. Il défendit Stenay pendant quarante-trois jours, et ce fut pour le récompenser des services qu'il avait rendus à l'Etat que Louis XIV ou plutôt la régente, sa mère, Anne d'Autriche, érigea en sa faveur, en 1644, la terre de Chamilly en comté.

Nicolas Bouton mourut en 1662. Son fils, Noël, devint comte de Chamilly. Il fut l'illustration de la famille. On le vit successivement combattre dans les Flandres, contre les Turcs, en Portugal où il resta quatre ans. C'est pendant ce séjour qu'il eut avec une religieuse du pays une correspondance célèbre connue en littérature sous le nom de: *Lettres portugaises*. Il combattit de nouveau en Flandre, au Luxembourg; il se distingua particulièrement au siège de Grave et ne rendit cette place qu'après quatre-vingt-treize jours de siège (1674). La même année, il fut nommé maréchal de camp et gouverneur d'Oudenarde.

Après la réunion de Strasbourg à la France, Louis XIV le nomma gouverneur de cette ville où il resta jusqu'en 1702. Il prit ensuite le commandement des provinces de Poitou, d'Aunis et de Saintonge. Le roi, pour le récompenser de ses services, le nomma maréchal de France en 1703. Il mourut à Paris, en 1715, à l'âge de quatre-vingts ans.

Noël Bouton ne laissa pas d'enfant. Le comté de Chamilly passa à son neveu, Louis-François Bouton, qui fut colonel du régiment de Bourgogne, maréchal de camp, lieutenant-général des armées du roy et mourut en 1722, au moment où il allait, comme son oncle, être nommé maréchal de France. Il ne laissait qu'une

fille, Magdelaine Bouton qui fut mariée deux fois: 1° à François Martel, comte de Clerc; 2° à Louis Mallet, comte de Graville.

De son mariage avec François Martel elle eut une fille, Françoise Martel Le Clerc, qui épousa Charles Martel, comte de Fontaines. Leur fille, Louise-Suzanne-Edmée Martel devint la femme d'Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, etc., qui fit, en qualité de mari de Suzanne, la reprise de fief du comté de Chamilly en 1776 (1).

A la Révolution, le comté de Chamilly appartenait au jeune comte de Charost, fils et héritier de la duchesse. Il mourut sur l'échafaud, le 28 avril 1794, à l'âge de vingt-trois ans. Le duc de Charost, son père, hérita des domaines des Bouton et en commença la vente en 1798. Il mourut à Paris en 1800, maire du X^e arrondissement.

Depuis 1789, Charrecey fait partie du département de Saône-et-Loire.

VII

LES HABITANTS DE CHARRECEY

Sous ces grands seigneurs, desquels Charrecey dépendait sans les bien connaître sauf de nom, car ils n'y venaient guère, les habitants de notre village ont vécu plus ou moins heureux ou malheureux.

Jusqu'au XIV^e siècle, aucun de leurs noms n'est parvenu jusqu'à nous, sauf celui de Renaud, dit Gylon, en 1303.

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11084.

Mais, en 1393, une « recherche de feux (1) » donne une liste de vingt et un feux solvables (suivant M. Garnier, il pouvait y avoir, en moyenne, 5 habitants par feu, ce qui donnerait une population de 110 habitants environ). Voici ces vingt et un noms :

« Estienne Quinaul, Huguenin La Caile *alias* Bourchier, Jehannin Chaulvot, Roubert Gourevoul, Gautherin Feulot, Gautheron Malechar, Moireal Chappet, Arnoul Money, Regnault Vilot, Jehan Quinart, Guillaume Le Bon, Perrot Prévost, Jehan Durandin, Regnault Passeret, La feme feu Huguenin Badet, Garin Gaigne Choul, Jehan Bilot, Jehan Seurret, Philibert Durandin, Philibert Le Galardet. »

Les recherches de feux étaient généralement dressées avec le concours de deux ou trois des principaux habitants de la paroisse.

En 1423, autre liste ainsi conçue (2) :

« Charrecey au parrochaige (paroisse) de Saint-Ligier, ville champestre est au Camu-Fauquier, où il n'a foire, marchief ne forteresse, par le rapport de Jehan Maçon *alias* Garnier, Jehan Malechart l'ancien et Jehan Seurret.

« Feux sers solvables, taillables à volontés (trois feux).

« Jehan Prévost, Girart Geliot, Jehan Maçon *alias* Garnier. »

MISÉRABLES (7 feux).

« Jehan Malechart l'ancien, Gaultherin Perrin, Jehan Seurey, Jehan Malechart le jeune, Philibert Cornu, Moreaul Quinaul, Jehan Guignier. »

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11540.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 11544.

Mendians (9 feux).

« Guiot Michote, Philibert Maledoz, Guillemot Le Bon, Guillaume Quinault, la feme de feu Philibert Quinault, la feme de feu Huguenin La Quaille, la feme de feu Garin, Philibert Malbrin, Estienne Gauthier. »

Sur ces dix-neuf feux, il n'y en a plus que trois déclarés solvables, ce qui semble indiquer, depuis 1393, une diminution de prospérité. C'était l'époque de la grande querelle des Armagnacs et des Bourguignons qui dévasta une partie de la France et la Bourgogne tout entière. En 1432, Montaigu et Germolles sont particulièrement menacés. En 1437, on ordonna aux gens de la campagne de se retirer dans les châteaux; les Ecorcheurs sont à Buxy et à Couches. En 1438, la famine et une violente épidémie qui se fit sentir à Dijon, à Chalon et dans les environs, désola le pays. Aussi la misère augmentait-elle de jour en jour.

La recherche de feux de 1442 (1) ne donne plus qu'un seul feu solvable sur vingt-deux que voici:

« Charrecey est à monseigneur d'Estrabonne et n'y a forteresse, foires ou marchié par le rapport de Guillet Quinault et Estienne Seurret du dit lieu et par serments. »

Feux sers taillables à volonté:

SOLVABLE (1 feu).

« Jehan Prévost. »

(1) Archives de la Côte -d'Or, B. 11550.

Misérables (12 feux).

Gaultherin Perrier, Philebert Morault, Jehan Malechar le jeune, Philebert Cornault, Guillaume Gaillet, Jehan Malechar l'aîné, Girard Quinault, Jehan Benoit, Huguenin Durandin, Huguenet Garnier, Guillaume Quinault, Estienne Seurret.

Mendians (9 feux).

« Jehan Maiseley, Estienne Gauthier, Guillemot Le Bon, Perrenot Garnier, Annot de Ameugny, Guillaume du Bourgneuf, Philibert Tubert, la vesve Huguenin Malechar, la vesve Huguenin Charlieu. »

En 1461 (1), il n'y a plus que dix-sept feux.

« A Charressey a parroiche et sont hommes sers du seigneur d'Estrabonne et n'y a foire ne marchié et ont esté avec nous Jehan Coigney et Philibert Tubert. »

Feux SERS (17).

« Huguenin Garnier, laboureur, Martin Perrier, laboureur, Philebert Tubert, tixerant, Jehan Fynot, manovrier, Huguenot Garenet, Jehan Coygney, Jehan Durandin, Perrot Garnier, Estienne Seurret, Philebert Quynaul, Girard Quinaul, Philibert Malechar, Guillaume Caillet, Jehan Gauthier, Philebert Morandet, Girard Michote, Jehan de Lorraine. »

Une autre recherche de feux de la même année et

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11552.

comprenant exactement les mêmes noms portent l'entête et l'annotation suivants:

« Charrecey, secours de la paroisse de Saint-Ligier, sont hommes francs d'Estrabonne.

« NOTA. — Combien que par la recherche précédente les habitants de Charrecey soient trouvés serfs, néanmoins les habitants sont francs comme ils disent et pour tels ils se trouvent et en ont un procès qui est indivis. »

Et de fait, à partir de cette époque, les habitants de Charrecey et des villages voisins ont été reconnus francs.

Au xv^e siècle, la population de la Bourgogne fut plus que décimée par la guerre, par les épidémies. Soixante mille personnes avaient quitté le pays; des villages entiers étaient sans habitants, les villes avaient perdu une notable partie de leur population. La Franche-Comté était encore plus malheureuse. Un peu plus tard, 10, 000 Normands et Picards vinrent s'établir au pied du Jura pour repeupler les champs abandonnés (1).

Les dernières années du xv^e siècle et les premières du xvi^e furent, en Bourgogne, remplies par bien des calamités. Les archives départementales de Saône-et-Loire contiennent les notes d'un chroniqueur de l'époque qui signale entre autres:

En 1493, famine et passages de gens d'armes.

En 1494, peste qui dura jusqu'à la Toussaint.

En 1496, ravages par les compagnies de gens d'armes.

En 1497, peste surtout à Chalon. — La Saône gela de façon à porter des chars chargés.

(1) D'après M. ROSSIGNOL: *La Bourgogne sous Charles VIII.*

En 1499, peste à Givry et gelées tardives.

En 1500, année de sécheresse.

En 1501, ouragan terrible surtout autour d'Autun.

En 1502, les vignes gelèrent le mardi de la Pentecôte. — Il y eut des inondations qui durèrent quatre mois.

En 1506 et 1507, la peste sévit très fort. Il y eut une maladie sur le bétail et les récoltes manquèrent, etc.

Charrecey a dû avoir sa part de toutes ces calamités. Les passages des gens d'armes n'en étaient pas la moindre. Ennemis et amis pillaient presque avec le même entrain. Aussi y avait-il peu de sécurité dans les villages éloignés des forteresses, comme c'était le cas pour Charrecey. Les habitants étaient retrayants de Montaigu et étaient tenus au guet de la forteresse à peine contre les défaillants de 3 livres 5 sols d'amende (1). Cette clause était encore inscrite dans le dénombrement du comté de Chamilly de 1669, alors que le château était démoli depuis 1591 et que des lettres patentes de Henri IV, à la date du 9 septembre 1596 (2), portaient que les habitants des villages voisins de Montaigu retirèrent à Chalon, y feront guet et garde et contribueront aux fortifications.

Le xvi^e siècle a été l'époque des guerres de religion qui amenèrent de grands malheurs en France. Notre région eut beaucoup à en souffrir. La Réforme ne fit néanmoins que peu de prosélytes dans les campagnes; les Religionnaires étaient plutôt nombreux dans les villes et les gros bourgs. Chalon en compta beaucoup

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10811.

(2) Archives de Chalon-sur-Saône, EE. 1.

dans son sein, et Couches fut, en Bourgogne, un des centres les plus importants du protestantisme. Bien des seigneurs des environs étaient favorables à la nouvelle religion que quelques-uns avaient embrassée ouvertement. A Saint-Léger même l'on parla de tenir des synodes en 1584. M. de Thésut, conseiller du roi au bailliage de Chalon, et Guillaume Presque, procureur du roi, firent le voyage de Chalon à Saint-Léger dans l'intention d'y assister (1).

Est-ce à cause des guerres civiles? est-ce pour d'autres raisons? mais les documents particuliers à Charrency pour le xvi^e siècle sont extrêmement rares. Au xvi^e, ils deviennent plus nombreux.

VIII

DENOMBREMENTS. — VISITES DE LIEUX. — IMPOTS

En prenant possession d'un fief par héritage ou achat, le seigneur devait en faire faire le dénombrement.

L'un d'eux fut fait le 13 août 1637 (2) pour la terre et la seigneurie de Nantoux par « Dame Louise-Elisabeth d'Angennes, relicte de Messire Antoine d'Aumont, chevalier des Ordres du roi, conseiller en ses conseils d'État privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Nolay, Molinot, Aubigny, baron d'Estrabonne, Montaigu, Couches, et gouverneur du Boulonnais ».

(1) Archives (de la Côte-d'Or, B. 3801.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10733.

Ce dénombrement énumère ce qui compose la baronnie de Nantoux, soit: Nantoux, Chassey, Saint-Berain, le Petit-Trésy et « le village de Charrency qui dépend dudit Nantoux avec corvée sur tous les habitants, dixme de vin », — de plus: « Tous les héritages des dits territoires sont censables audit seigneur de Nantou et doivent les dits. »

Un autre dénombrement de 1636-1637 (1) ajoute que les habitants de Charrency devaient encore « une poule par meix, maison et héritage; 60 mesures de froment à la mesure du Bourgneuf; sept-vingt mesures d'avoine; une feuillette et 80 pintes de vin; une mesure de fèves, etc. ». — Au village de Charrency, le seigneur possédait: « Une écluse et la place d'un moulin... Les quantons de bois de haute futaye (20 arpents) appelés le bois de la Forêt. — La dîme de vin est partageable avec les sieurs de Rully et le curé dudit Charrency. »

L'année suivante, le 6 juin 1638, les baronnies de Montaigu et Nantoux devinrent la propriété de Nicolas Bouton, seigneur et baron de Chamilly, et de Marie de Cirey, sa femme. Elles leur avaient été vendues par Dame Louise-Isabel d'Angennes, veuve de Messire Antoine d'Aumont. De là nouveau dénombrement.

Vint ensuite celui de 1669 fourni par Hérard et Noël Bouton après la mort de leur père, Nicolas Bouton.

Mais dans l'intervalle le comté de Chamilly avait été érigé en 1644. « Conformément à l'arrêt du conseil privé du 10 mars 1578 et à la déclaration du roi du 17 août 1579, les comtés devaient se composer de

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10736.

deux baronnies et de trois châtelainies pour le moins, ou d'une baronnie et de six châtelainies, aussi unies et tenues du roi. Celui de Chamilly comprenait, en effet, l'ancienne baronnie de ce nom qui fut érigé en comté par la reine régente, Anne d'Autriche, pendant la minorité de Louis XIV, en avril 1644; la baronnie de Nantoux, de laquelle dépendaient les seigneuries de Chassey, Charrecey et Saint-Berain; enfin la baronnie de Montaigu de laquelle relevaient les seigneuries de Touches, du Bourgneuf, de Chamirey et de Saint-Mard-de-Vaux. Aussi tous les vassaux, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, tenant noblement ou en roture dans la mouvance des dites baronnies, devaient-ils faire hommage et dénombrement au comte héréditaire de Chamilly (1). »

Le dénombrement de 1669 (2) énumère et détaille tout ce qui fait partie du comté de Chamilly: 1° Le château de Chamilly, avec cours, jardins, granges, greniers, cours, pressoirs, colombiers, etc., entouré de fossés.

Une autre maison dans le village, avec jardin, colombier, granges, verger, appartenait au seigneur.

La baronnie de Chamilly ne se composait que du seul village de Chamilly; elle était donc beaucoup moins étendue que les baronnies de Nantoux et de Montaigu, avec lesquelles elle avait été réunie pour former le comté, mais c'est elle qui lui donna son nom parce qu'elle seule possédait un manoir habitable.

Le comte de Chamilly avait surtout le comté droit

(1) M. BEAUVOIS: *Les Trois Chamilly*. (Beaucoup de détails concernant le dénombrement de 1669 ont été empruntés à cet ouvrage.)

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10811.

de haute, moyenne et basse justice (1); il pouvait instituer un bailli, son lieutenant, un procureur, un greffier, un sergent ou huissier pour juger et exercer tant au civil qu'au criminel; en d'autres termes, le comté de Chamilly formait une petite circonscription judiciaire, mais comme elle était trop peu étendue, les magistrats ou officiers ministériels précités pouvaient cumuler, comme c'était l'usage en ce cas.

La baronnie de Nantoux comprenait: 1° le village de ce nom, la paroisse de Chassey dont il faisait partie avec ses dépendances: Bercully, La Couhée, Corchanu et Valotte en partie.

2° La seigneurie de Charrecey.

3° La seigneurie de Saint-Berain avec ses dépendances: Vellerot, les Lauchères, les Denisot et le Petit-Trésy.

Elle avait en outre six arrière-fiefs situés soit dans ces paroisses, soit au-delà de la Dheune:

1° La seigneurie de Beaucourt à Saint-Berain, possédée par le seigneur de La Motte-sur-Dheune, en 1669.

2° La seigneurie d'Espagne tenue et possédée par François de Bize (M. Beauvois la place à Saint-Léger-sur-Dheune, tandis que Garreau, en 1734, la dit dans la paroisse du Breuil, bailliage de Montcenis).

3° Le fief de la Marche.

4° Le fief de la Bussière. Ces deux derniers fiefs sont dans la paroisse de Chassey.

(1) La basse justice était le droit de lever les amendes jusqu'à 7 sols; la moyenne, le droit de lever les amendes de 7 à 65 sols; la haute, le droit sur l'amende à volonté et la confiscation. — (Ch. SEIGNOBOS: *Le Régime féodal en Bourgogne.*)

5^o La terre et seigneurie des bois de Vergennes dans la paroisse de Saint-Gervais, possédée par Charles Perrault, avocat au Parlement, résidant à Autun.

6^o La terre et seigneurie du Breuil (1), qui appartenait à Palamède Baudenot, conseiller au Parlement de Bourgogne, et où se trouvaient les mines du Creusot, déjà connues mais de peu d'importance.

La baronnie de Montaigu, beaucoup moins importante que celle de Nantoux, mais plus célèbre à cause de l'ancien château dont elle possédait la moitié des ruines, le roi ayant l'autre moitié, comprenait les villages du Bourgneuf, Touches, Chamirey, Saint-Mard-de-Vaux et une partie d'Étroyes. — De la baronnie de Montaigu relevaient encore le village de Colombière près de Saint-Marcel et la forêt de Montabon.

Voici maintenant ce qui concerne spécialement Charrecey :

Le comte de Chamilly avait la justice haute, moyenne et basse sur notre village. Les amendes et les confiscations lui revenaient ainsi que le droit de lods (2), retenues, remuages sur les ventes de tous héritages dépendant de la directe sous peine de 3 livres 5 sols d'amende contre les acquéreurs, qui ne déclaraient pas leurs achats dans le délai de quarante jours.

(1) COURTÉPÉE dit : « Au Breuil, chapelle du Saint-Esprit, fondée en 1488 par Guillaume Desprey, prêtre, à la nomination de ses parents; c'est actuellement (1776) à François Desprey, vigneron à Saint-Denis-de-Vaux. » — Un peu avant, le *Pouillé du diocèse de Chalon*, de 1773, dit que le patron de cette chapelle était Jean Desprey, vigneron à Saint-Jean-de-Vaux. — Les Desprey de Saint-Denis-de-Vaux, souvent alliés aux Renaudin du même pays, ont encore des descendants à Charrecey dans les familles Trémaux et Pautet (Chauvot).

(2) Le droit de lods était un droit prélevé sur le prix de vente des propriétés grevées de cens. Il s'élevait parfois au quart du prix d'achat. (BABEAU: *Un village sous l'ancien Régime.*)

Les rentes assignées sur les propriétés de Charrecey étaient données au seigneur, en argent et en nature. Ces redevances s'élevaient à 75 livres argent; 60 mesures de froment à la mesure (1) du Bourgneuf; sept-vingt mesures d'avoine; une feuillette et 87 (2) pintes de vin; une mesure de fèves; un peu d'huile de noix; une corvée par feu à la Saint-Martin d'hiver; et une géline (poule) par feu.

Les dîmes étaient affectées au traitement du clergé et à l'entretien de l'église, et comme cette dernière charge incombait en partie au seigneur, celui-ci avait généralement une partie de la dîme. Pour la paroisse de Charrecey, il partageait la dîme de son vin avec le seigneur de Rully et le curé du lieu, et sa part valait en moyenne trois feuilletes par an; mais il n'avait rien dans la dîme de blé qui s'amodiait pour 60 mesures de chacune des trois espèces de céréales: blé, seigle et avoine.

Le seigneur possédait encore l'emplacement d'un moulin et 8 arpents (3) de bois appelés la forêt de Charrecey.

A peu près à la même époque, c'est-à-dire en 1666, l'intendant Bouchu fit faire une enquête (4) dans toutes les paroisses de la Bourgogne. Voici le résumé de ce rapport concernant Charrecey:

« La paroisse se nomme Charrecey. Il n'y a aucun fief, aucun hameau ni métairie qui en dépendent. Elle fait

(1) La mesure valait (le 24 à 28 litres suivant les pays.

(2) La pinte valait 1 litre 82.

(3) Le dénombrement de 1637 parle de 20 arpents. L'arpent égalait 51 ares.

(4) Archives de Dijon.

partie de l'évêché, du bailliage, du grenier à sel et de la recette de Chalon.

« Le comte de Chamilly, de qualités connues, en est seigneur.

« Charrecey relève de la baronnie de Nantoux en justice haute (1) seulement sous le titre de simple seigneurie.

« Le revenu est compris dans celui de Nantoux. Il consiste en la justice haute, rentes et censes. — Charrecey est situé en montagne. — Le finage a environ une lieue de tour. — Il ne s'y fait aucun commerce. — Il n'y a ni rivière, ni pont, ni péage.

«... Les terres sont à froment pour la plupart. — Il y croît fort peu de seigle et peu d'avoine. — Il y a assez de vignes et une petite prairie. — Le journal de terre peut valoir aux bons endroits 55 à 60 livres. — La soiture de pré vaut 10 à 20 livres. — Le journal de vignes composé de 8 ouvrées vaut 50 à 60 livres.

« Il y a 35 habitants parmi lesquels 4 femmes veuves. Ils sont réputés peu commodes étant en grande partie vigneron (c'est-à-dire payent difficilement).

« Ils étaient imposés l'année dernière (1665) à la somme de 35 livres par cinq billets du sieur Esteux...

« Il n'y a aucun péage et octroi ni charges ordinaires que les réparations de leur église, cimetière, de la maison presbytériale et de son entretien.

« Ils ont des dettes.

« Ils ont pour tous communaux, un bois communal de la contenance de 80 arpents, parties en roches.

« Charrecey est une annexe de la cure de Saint-

(1) Le dénombrement de 1669 dit: justice haute, moyenne et basse.

Léger et peut valoir 98 livres par an. Le seigneur Évêque de Chalon en est collateur.

« La dîme appartient pour les deux tiers au seigneur baron de Rully; l'autre tiers au seigneur curé de Charrevey, qui est celui de Saint-Léger. Elle se loue de 15 gerbes l'une sur les grains. Elle peut valoir par commune année: 60 mesures de froment; 60 mesures de seigle; 60 mesures d'avoine, suivant les termes de l'amodiation.

« Il n'y a aucun bénéfice dans l'étendue du finage du village ni proche celui-ci. »

En outre des documents ci-dessus, deux ou trois autres de la même époque peuvent donner une idée de la situation de Charrevey au XVII^e siècle.

L'un d'eux, le plus ancien, est du 14 janvier 1611. Il est tiré du « procès-verbal de la visitation du bailliage de Chalon par M. de Muxie (1):

« Se sont tenus par devant nous, Gabriel Finot, collecteur des impôts (2) faits sur les habitants dudit lieu, lequel nous a dit qu'il n'y a aucun échevin audit village et nous a mis en mains le rôle des impôts consistant en la somme de sept livres qui date du 1^{er} mai 1610.

« Il a dit que la communauté devait trois cents livres en principal à Jean Morel, marchand à Chalon, et Hugues Guinot dudit Chalon; deux cents livres à N. de Dijon; deux cents livres en principal à dix habitants d'Arnay-le-Duc, Chalon et Mercurey à qui trois.....
appartiennent à la veuve du sieur Etienne Durand, de

(1) Archives de la, Côte-d'Or, C. 4804.

(2) Les collecteurs d'impôts étaient élus par les habitants d'une paroisse pour faire la répartition des impôts.

Chalon, à la veuve Chaponnot d'Arnay, etc..... c'est pourquoi plus de douze toits de leur village sont inhabités et leurs maisons ruinées (c'est-à-dire à cause du taillon (1) dont ils étaient chargés et de leurs grandes dettes). »

Une autre pièce (2) datant de 1644 dit que Charrecey avait alors trente-quatre habitants (feux) dont sept étaient grangers tenant leur bétail en commandite, sept laboureurs; à six le bétail leur appartenait, etc., etc.

De 1660 (3) est daté le procès-verbal dressé par E. Lantier de la visite des lieux de Chamilly, Bourgneuf et lieux voisins à la requête des communautés qui se plaignaient d'être trop chargées de tailles (4).

La visite à Charrecey eut lieu le 23 octobre 1660, où il alla « de pot en pot (5) suivant le rôle des tailles qui nous a été mis en main par Pierre Oudin, procureur d'office dont le livre des rolles datte du 19 juin dernier optant de la somme de soixante-six livres neuf deniers. Il y a vingt-sept habitants; deux sont propriétaires de leurs maisons sur lesquelles ils doivent des constitutions de rentes et qu'ils sont fort ruinés par le logement des gens de guerre en les années 1651-1652-1653, pendant lesquelles années, ils ont été contraints, ainsi qu'ils nous l'ont fait voir par la quittance de leurs arrérages; soit: dix livres à Morel de Chalon;

(1) Le taillon était un impôt spécial levé sur les communautés pour rembourser les dépenses de vivres des soldats en marche. (A. Babeau: *Le Village*, etc.)

(2) Archives de la Côte-d'Or, C. 4807.

(3) Archives de la Côte-d'Or, C. 4810.

(4) La taille était un impôt de capitation levé par le seigneur: taille seigneuriale; puis plus tard par le roi: taille royale. Elle était due par les propriétaires d'héritages roturiers.

(5) C'est-à-dire de porte en porte.

quarante-six livres au sieur Guillot; douze livres dix à Charton, de Chamilly; deux cent cinquante livres au sieur Saclier, médecin audit Chalon.

« Le village de Charrecey situé en lieu de montagnes consiste en vignes et quelque peu de terrain, les bois appartenant au seigneur. Ils doivent le reste de leurs tailles de l'année dernière au sieur Burgat, quatre-vingt-neuf livres six sols.....»

Généralement, quand il y avait une affaire à traiter intéressant la communauté, le curé l'annonçait au prône et les habitants se réunissaient tous pour la discuter, la plupart du temps sur la place ou sous le porche de l'église.

Une de ces assemblées eut lieu le 26 mai 1666. Voici le résumé du procès-verbal dressé par le subdélégué de l'intendant et approuvé par ce dernier pour la liquidation des biens et dettes de la communauté (1).

« Le 26 mai 1666, environ neuf heures avant midy, par-devant N..... notaire royal en la ville de Chalon, ont comparu:

« Marceau Nyault, eschevin; Antoine Joubart; Jean Derigny; George Pelletier; Benoit Clerc; Jean Guichard; Pierre Oudain; Claude Dumay; Claude Pion; Paul Pryon; Jean Petitjean; Benoit Finot; Paul Finot; Lazare Guester; Claude Paulthey; Jean Gouhault, le jeune; et Guillaume Chauve. »

RÉSUMÉ DU RAPPORT:

« 1° Dettes: 200 livres à Philippon Charreton, de Chamilly, par contrat du 25 mars 1650 pour quatre ans;

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 2864.

900 livres aux ayants droit de Jean Noirot, par Couhaut, du 18 décembre 1592; 110 livres à Robin Quillet; 250 livres à Antoine Saclier; 48 livres à Oudin.

2° Il n'y a point de procès en cours.

3° Charges: Consolidation de l'église.

Gages des marguilliers: 25 livres.

Gages qui sont employés aux affaires de la communauté: 40 livres.

Autres frais: 25 livres.

Taille royale: 40 livres.

4° Il n'y a aucune maison presbitériale. »

Cette même année 1666, le rôle des tailles était ainsi formé (1): A. Jobard, vigneron; J. Desvignes, vigneron; G. Pelletier, granger; B. Clerc, manouvrier; J. Martin, vigneron.

Le rôle des tailles de 1701 donne les noms suivants: A. Jobard, P. Gautherot, P. Grasset, manouvriers; J. Grasset, P. Martin, vigneron.

Celui de 1730: J. Oudin, marchand; A. Narjoux; L. Oudin, fermier; veuve Finot, fermière; M. Silvan, journalier.

En 1760, le rôle comprend: un bourgeois, deux marchands, deux charpentiers, vingt-huit vigneron, dix-neuf journaliers, une veuve.

En 1789: J. Charollois, veuve Chauvot, vigneron; L. Parize, laboureur; Et. Potot, boulanger; J. Niault, charpentier.

Le montant des impôts augmenta d'années en années. En 1611, Charrecey était imposé pour 7 livres; en 1665, pour 35 livres; en 1717, pour 91 livres 10 sols; en 1772, pour 708 livres.

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 6669.

Il est vrai que l'argent a diminué considérablement de valeur depuis le moyen âge (1).

IX

LA PAROISSE

Nous n'avons aucune donnée sur la façon dont fut desservie l'église paroissiale Saint-Maurice de Charrevey avant le XIV^e siècle. A cette époque, elle était succursale de Saint-Léger, et c'était le curé de Saint-Léger ou son vicaire qui venait à Charrevey faire le service religieux. Cela n'alla pas toujours sans contestations; celles du XVII^e siècle nous sont en partie connues.

Une transaction avait été passée le 15 février 1641 avec M. Pierre Monin, curé de Saint-Léger, par laquelle celui-ci avait promis: « tant pour lui que pour ses successeurs (2) de desservir l'église de Charrevey et d'y célébrer chaque dimanche ou fête solennelle, messe à haute voix et les autres offices accoutumés et les habitants s'engagèrent à lui payer la dîme (3) de toute menue graine, à lui bâtir un presbytère, etc. »

Une seconde transaction analogue à la première eut lieu en 1651, devant un notaire de Chalon, en présence du curé de Saint-Léger, M^e Edme Carnot, successeur de Pierre Monin, entre les habitants de Charrevey et

(1) En 1317, une livre valait 100 francs de notre monnaie; en 1406, 48 francs; au XV^e siècle, 40 francs; au XVI^e siècle, 12 francs; au XVII^e siècle, 2 francs, puis 1 fr. 50; au XVIII^e siècle, une livre valait 1 franc.

(2) Papiers Chandelux.

(3) La dîme était l'impôt prélevé pour le clergé.

Pierre Carnot, notaire et tabellion royal à Saint-Léger. Cet accord ne fut sans doute pas exécuté à la lettre, car, le 10 juillet 1668 (1), un jugement de Bouchu, intendant de Bourgogne, condamne, sur la plainte des habitants, le curé de Saint-Léger à desservir l'église Saint-Maurice.

En 1674 (2), nouvelles discussions. Il existe une délibération du 28 octobre qui eut lieu « à sept heures avant midy, sur la place publique, devant l'église de Charrecey, par-devant Pierre Carnot, notaire royal, à laquelle assistèrent :

« Honorable Pierre Oudin, procureur d'office dudit Charrecey; François Gouhault, fabricant de l'église de Saint-Maurice dudit lieu; honorable Jean-Baptiste Gouhault; Antoine Jobard; Benoit Clerc; Jean Pelletier; Jean Martin; Philibert Oudin; Marceau Niaulx; Pontus Petitjean; Simon Pothey, échevins de la dite communauté; Léonard Gautherot; Paul Finot; Abraham Heuvrard; Paul Pion; Jean Regniaud; Edme Oudin; Fiacre Bonnard; Claude Petitjean; Guillaume Chauvot, et en présence de tous les habitants dudit Charrecey.

« Lesquels étant assemblés au son de la cloche, ont délibéré entre eux et tous unanimement voté la somme de sept cents livres pour subvenir au presbytère et bâtiments qu'ils sont tenus de faire construire pour loger un vicaire », par la transaction du 19 février 1651.

Depuis le 18 février 1674, il n'y avait eu ni messe ni

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 2802.

(2) Papiers Chandelux.

vêpres à Charrecey. La situation était encore la même en 1675. Tous les droits portés sur la transaction étant payés par les habitants, il est probable que les difficultés avaient pour cause la non-construction du presbytère.

On fit, cette même année, une nouvelle demande d'impositions pour une somme de six cents livres. Les habitants désiraient s'imposer tant pour réparer et rétablir le toit de l'église et le chapiteau (porche) que pour les frais du bâtiment que l'on devait faire construire afin de pouvoir retirer le curé ou son vicaire; et le 6 juin 1675, l'intendant Bouchu ordonna de dresser procès-verbal des réparations à faire au presbytère de Charrecey et de le publier trois dimanches de suite au prône de l'église paroissiale dudit lieu pour que l'adjudication en soit faite par le notaire à la manière accoutumée.

Charrecey ne resta plus longtemps dépendant de Saint-Léger. En 1689, il fut érigé en cure par les soins de Noël Bouton, comte de Chamilly; mais c'est en qualité de seigneur de Saint-Léger qu'il s'occupa de cette érection avec M^{mo} de Montessus, dame de Rully (1). Tous deux abandonnèrent une partie de leur dîme au profit du premier curé de Charrecey, qui fut M. Lefebvre.

Quelques années plus tard, en 1697, les habitants de Charrecey durent encore s'imposer pour une somme de 300 livres, afin de réparer le presbytère et de construire une grange pour héberger les graines et dîmes du curé.

(1) Lettre de M. Beaujard, curé de Chassey, à M. Desfontaines, maire de Saint-Gilles, sur Saint-Léger, Dennevy et Saint-Gilles (1867).

Cette somme fut prêtée par le sieur Saclier, ecclésiastique demeurant à Chalon, mais ayant des biens à Charrecey.

Le presbytère (maison Pion-Pautet) a été plusieurs fois transformé depuis cette époque. Primitivement, il devait être ce qu'ils étaient presque tous, une modeste maison au toit de chaume, contenant, suivant l'ordonnance de 1695: deux chambres à cheminée, un cabinet et une cuisine avec un grenier sur le tout, une petite cave et un bas cellier. La grange et l'étable n'étaient pas obligatoires, seulement une écurie, s'il y avait des écarts (1). A Charrecey, la grange qui fut adjointe au presbytère existe encore: c'est le bâtiment qui joint la rue d'Aluze, à l'ouest de la cour Pion-Pautet.

Parmi les successeurs de M. Lefebvre, on peut citer M. Guillemardet qui fut longtemps curé de Charrecey. Après lui, vers 1744, la paroisse fut desservie quelque temps par le P. Zacharie, de Seurre, capucin. En 1747, fut nommé M. Charmot, et enfin, en 1760, M. Jacquine qui resta à Charrecey jusqu'en 1794. Quelques lettres, des annotations faites par lui en marge de certains livres, le souvenir qu'on a gardé de lui, semblent indiquer un homme d'esprit cultivé et conciliant. La confiance et l'affection de ses paroissiens se traduisaient pour quelques-uns d'une façon légèrement superstitieuse; ils avaient la conviction que ce n'était qu'en son absence que l'orage et la grêle pouvaient causer quelques dommages aux récoltes, et que, lorsqu'il revenait des pays voisins, aussitôt que son cheval posait le pied sur le territoire de Charrecey, tout danger était conjuré.

(1) A. BABEAU: *Un village sou l'ancien Régime.*

Ce fut ce cheval qui causa sa mort. M. Jacquine aimait à le soigner lui-même, et c'est en voulant lui donner du foin du haut du grenier, qu'il tomba si malheureusement sur un tonneau défoncé qu'il fallut l'emmener à Chalon où il mourut des suites de sa chute.

Comme beaucoup d'autres prêtres de notre région, M. Jacquine avait accepté les premiers actes de la Révolution et s'était plié aux circonstances. Dans un acte de mariage du 11 février 1793, il signe: « Jacquine, officier public et curé de Charcey. » Il ne prend plus que la qualification d'officier public dans les actes qu'il a rédigés jusqu'au 22 pluviôse an II (12 février 1794).

Dans ses *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans Saône-et-Loire pendant la Révolution*, M. l'abbé Bauzon dit que M. Jacquine avait prêté le serment schismatique, mais qu'il fut réhabilité à sa mort arrivée avant 1801. A Charrecey on ne croit pas qu'il ait survécu longtemps à sa chute.

Quoi qu'il en soit, son esprit conciliant lui avait attiré la confiance et l'affection de ses concitoyens, et cette bonne entente mutuelle a été pour beaucoup dans le peu de répercussion que les événements de la Révolution eurent à Charrecey. On n'a gardé aucun souvenir de troubles à cette époque.

Lorsque la vente des terres de la cure comme biens nationaux eut lieu le 27 mai 1791, les bâtiments de la cure en furent distraits sur la demande de M. Jacquine, et la vente n'en eut lieu que plus tard.

Les revenus de la cure de Charrecey s'élevaient à 450 livres.

Le 10 brumaire de l'an VIII (2 novembre 1798), il

fut fait un inventaire (1) « des effets, linge et autres choses trouvées dans l'église de Charcey et encore dans une petite armoire chez J. -B. Bullier, en présence du maire et d'Anne Thibaut ci-devant sacristaine ». Il consistait principalement en linge, ornements, etc. Les vases sacrés avaient été enlevés au moment de la fermeture des églises.

Au Concordat, Charrecey fut rattaché à la paroisse de Touches (11 pluviôse an IX, 1^{er} février 1803), dont le curé était Jean-François Forneron qui cumula pendant quelque temps les fonctions de maire et de curé de Touches.

Dans une délibération du 10 juin 1803, le Conseil municipal de Charrecey décide que, pour payer les 300 francs alloués au curé de Touches, chaque individu au-dessus de douze ans paiera 1 franc et que le reste sera reporté sur les contributions personnelles. Dans ses considérations, le Conseil exprime cette idée que « le culte est une éducation pour arriver au chemin de la vertu! »

On demande aussi à faire des réparations à l'église de Charrecey, celle de Touches étant trop loin et les chemins trop mauvais. Il fallait y aller pour tous les offices, les catéchismes, les baptêmes, les mariages, les enterrements; aussi fit-on des démarches pour obtenir une autre combinaison, et le 18 pluviôse an XIII (10 février 1805), le Conseil refuse le traitement au curé de Touches, parce qu'il espère avoir celui d'Aluze, ce qui n'arriva que bien plus tard, vers 1820.

La pauvre vieille église de Charrecey semble avoir

(1) Voir la troisième partie.

eu souvent besoin de réparations; du moins, on a demandé bien des fois l'autorisation d'en faire, et il faut croire qu'elle n'était pas toujours accordée ou que les réparations n'étaient pas assez fondamentales, car, quelques années après, la question était de nouveau soulevée. Ainsi, en 1806, le Conseil sollicite la permission de réparer l'église. Même demande en 1822, le plancher étant prêt à tomber. En 1841, un devis s'élevant à 939fr. 80 est présenté. Le Conseil municipal de la même année demande l'érection de Charrecey en succursale, l'église étant en bon état de réparations. Ce n'est pourtant qu'en 1845 que l'on vota un crédit de 1, 189fr. 99 (devis Zolla) pour les réparations du toit de l'église qui jusqu'alors était de laves posées sur des planches vermoulues.

A cette époque, en 1844, M. l'abbé Ploucard fut nommé curé de Charrecey. Après lui vinrent successivement MM. Budin, André et Guillard, qui habitèrent le presbytère du Carbeaubelin (maison Mérandon). Puis de nouveau, en 1884, Charrecey fut desservi par le curé d'Aluze, voire même celui de Mercurey (1902-1903). Cette fois la vieille église a pu servir au culte, mais le presbytère est devenu inhabitable.

X

LES DOMAINES

En dehors des terrains possédés par les paysans, il y eut à Charrecey quelques domaines appartenant à des familles d'une certaine notoriété, n'habitant pas toutes

le pays. Ces domaines étaient composés d'un nombre plus ou moins grand de parcelles disséminées, l'extrême division des terrains étant poussée très loin dans cette partie de la Bourgogne. Ils sont donc plus remarquables par le nom de leurs possesseurs que par l'unité de leur ensemble. Nous allons dire quelques mots des principaux d'entre eux.

Domaine du seigneur d'Aluze.

C'est en 1634 qu'eut lieu la vente des biens (1) sis à Charrecey, provenant de la succession de Philibert de Montrichard, seigneur de Grenot, et de celle de Claude d'Aulmont, gendarme de la compagnie du prince de Condé.

Les Montrichard étaient une des plus anciennes familles du comté de Bourgogne (2). Ils ont formé une dizaine de branches. En 1682, un Adrien de Montrichard était seigneur d'Etroye et de Mercurey.

Les vendeurs étaient M^e Anthoine de Sautier et sa femme Claudine Bathelet, héritiers de Philibert de Montrichard et de Claude d'Aulmont. Le domaine fut vendu à J. Legrand, président de la Cour des comptes à Dijon et seigneur d'Aluze, pour 1, 800 livres tournois.

Ces biens consistaient en: deux étables couvertes en paille et trois quarts de journaux les joignant, tenant de matin au grand chemin tendant d'Aluze aux bois de Montreuil et en vingt-sept petites parcelles de terres et de vignes disséminées dans tout le pays.

(1) Archives de Saône-et-Loire, E. 204.

(2) Ils portaient: de vair à la croix de gueules.

La famille Legrand était originaire de Baigneux. Jean Legrand, qui acquit la seigneurie d'Aluze pour 1, 300 livres, avait épousé Marie de Pontoux, de la famille des Pontoux, anciens seigneurs d'Aluze (1).

Leur fils Jean, de la Congrégation de l'Oratoire, fit donation de la seigneurie d'Aluze et de ses dépendances à Jean-Baptiste Delamarre (ou de la Mare), lieutenant-général criminel au bailliage de Beaune. A la Révolution, le seigneur d'Aluze était Bénigne de La Mare qui émigra sans doute, car ses domaines furent vendus comme biens nationaux. Celui de Charrecey forma cinq lots (2).

Domaine de Beugre. — Raffin. — Thésut.

Le domaine qui fut celui des Thésut appartenait au xvi^e siècle à Benjamin ou Joseph Chaponnot. Cette famille était d'Arnay-le-Duc. Elle devait avoir à Charrecey une maison d'habitation, sans doute modeste, comme en possédaient les nobles qui n'avaient pas de château. C'est là que mourut le 30 janvier 1678, à l'âge de soixante-dix ans, M^{me} Jeanne Chaponnot, épouse de Jean du Croisier, écuyer, seigneur de Chasson et de Magnien (3).

L'année suivante, leur fille, Jeanne du Croisier, épousa, le 23 avril 1679, Gabriel, comte palatin de Beugre. C'est ainsi que ce domaine passa à la maison de Beugre. Il se composait de deux maisons ou groupe de

(1) Les armes des Legrand étaient: vairé d'or et de gueules.

(2) Les de La Mare portaient: de gueules avec chevron d'or accompagné de coquilles d'argent.

(3) Actes de l'état civil de Charrecey.

maisons: l'un dit de la rue d'Aluze (Grand'Cour), l'autre au Carbeaubelin (maison Roy), et d'un grand nombre de parcelles de vignes et terres dispersées.

On ne sait pas grand'chose des Chaponnot. Dans une montre de 1387 qui eut lieu à Saint-Marcel-les-Chalon, se trouvait un Guillaume Dormans, dit Chaponnot (1).

Quant aux du Croisier (2), on trouve leur nom en Auxois dès 1438. Ils ont été maintenus dans la noblesse en 1669 sur preuves remontant à 1547 (3).

Parmi les membres de cette maison, l'on distingue: Amé, commandeur de Bellecroix en 1470; Albin, châtelain de Semur-en-Auxois, en 1535; Jacques, lieutenant de M. de Bragny, décédé en 1616 et appelé dans son épitaphe « le parangon des bons gendarmes »; le chevalier de Saint-Segros, au XVIII^e siècle, etc.

La maison de Beugre est originaire de Poligny; elle s'établit dans le duché de Bourgogne à la fin du XVI^e siècle avec Jacques de Beugre, fils de ce Pierre de Beugre auquel Charles-Quint accorda le titre de comte palatin en 1532. Le second fils de Pierre de Beugre devint abbé de La Ferté; le troisième fils, Jean de Beugre, eut deux filles et un fils.

Ce fut ce fils, Guillaume, qui s'installa à la chapelle de Bragny par son mariage avec Claudine de Symon. Le petit-fils de Guillaume fut Gabriel, comte palatin de Beugre, qui épousa Jeanne du Croisier et eut ainsi des propriétés à Charrecey.

En 1720, Gabriel de Beugre (4) cède ce domaine à

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11752.

(2) Armes des du Croisier: de gueules au sautoir d'argent.

(3) J. D'ARBAUMONT: *Les Anoblis de Bourgogne*.

(4) Archives de Saône-et-Loire, E. 728.

son fils Antoine, à la condition que ce dernier paiera 3, 000 livres à sa sœur Marie, et remboursera 1, 800 livres à Guillaume Canat, écuyer, à Chalon.

Antoine, comte palatin de Beugre, seigneur de La Chapelle de Bragny, Chasson et Magnien, capitaine au régiment de Damas-Thiange, épousa, le 20 septembre 1744, sa nièce, Jeanne de Raffin, fille de François de Raffin et de Claudine de Beugre.

Antoine eut trois fils qui moururent sans enfants: Marie-François, comte palatin de Beugre, capitaine au régiment d'Aquitaine, survécut à ses deux frères. Il laissa par testament tous ses biens à son oncle et cousin Gabriel de Raffin, fils de François de Raffin et de Claudine de Beugre (1).

La maison de Raffin qui, alliée plusieurs fois à celle de Beugre, l'a continuée, est originaire de Bourgogne. On trouve un Jacques de Raffin en 1238.

D'après M. H. Beaune, les Raffin auraient porté le nom de Raffini. Jacquin Raffini aurait eu, au xv^e siècle, un fief à Besauceuil, hameau de Saint-Ythaire, près Saint-Gengoux.

Philippe de Raffin donna, en 1647 (2), le dénombrement de sa terre de Pommier, paroisse d'Ameugny-en-Mâconnois, comme mari de Claude de Chemilly, fille de Michel de Chemilly, écuyer, de son vivant seigneur dudit Pommier.

Le fief de Pommier ainsi que ceux de Sermaize et de Lavaux ont appartenu aux Raffin.

(1) L. NIEPCE: *Histoire du canton de Sennecey*. La maison de Beugre portait: d'or au bœuf de sable accorné de gueules. (Geliot. — Chevillard.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10761.

Dans le partage de la succession de François de Raffin et de Claudine de Beugre, le domaine de Charrecey échut aux deux filles qui portaient toutes deux le prénom de Catherine.

L'aînée épousa, en 1765, Antoine Mennechet, officier pensionné, et habita Charrecey. La même année, il fut procédé à la division des biens entre les deux Catherine de Raffin, ainsi que l'indique le document suivant malheureusement incomplet (1):

« L'an mil sept cent soixante-cinq et l'onzième de novembre au lieu de Charcey, entre dame Catherine Raffin, épouse de M. Mennechet, officier pensionné du roy, procédante de son autorité, demeurant à Charcey, et demoiselle Catherine Raffin de Pommier, demeurant aux Dames Jacobines de Chalon,

« A été procédé amiablement au partage et division des biens à elles appartenant à cause du lot qui leur est tombé des partages qui ont été faits des hoiries de feu Messire Raffin, écuyer, seigneur de Pommier, et de dame Catherine de Beugre, leurs père et mère.

« Et c'est par la médiation du sieur Jean Chauvot, commissaire aux droits seigneuriaux, demeurant à Charcey, expert, etc., etc. »

On fit deux lots qui furent tirés au sort: le 1^{er} lot comprenait: « les maisons, chambre, pressoir, caves, four, granges, étables contenant environ quatre ouvrées avec une pièce de vigne attenante aux dits bâtiments, contenant huit ouvrées, confinées sur deux parcelles, la première joignant de matin, les bâtiments du sieur Chauvot, de midy, le chemin d'Aluze à Charcey; de

(1) **Papiers Moissenet.**

soir, une rue commune avec la cour de la grange dudit sieur Chauvot, etc. »

Ce premier lot contient neuf articles vignes; trente-trois articles terres; quinze articles prés; un, bois et un, rentes. A propos de ces dernières, le partage explique: « Il a été convenu entre les parties partageantes que les cens et rentes dus à la baronnie de Nantoux seront payés par moitié jusqu'au renouvellement du terrier ou égallation qu'elles pourraient faire si bon leur semble, à l'exception d'une feuillette de vin qui est due à la seigneurie de Bellecroix, dont le premier lot sera chargé de payer à l'avenir divisement comme se trouvant possesseur de l'assignat, et aussi le second lot sera chargé de payer une feuillette de vin aux Dames de Saint-Julien, comme possesseur de l'assignat, etc. »

Le premier lot (celui détaillé ci-dessus: maisons de la rue d'Aluze) fut attribué à Dame Catherine de Raffin, épouse du Sieur Mennechet, et le second à Demoiselle Raffin de Pommier. Ce second lot devait comprendre la maison du Carbeaubelin, malheureusement le détail n'a pu en être retrouvé.

Catherine Raffin de Pommier se maria deux ans après le partage, en 1767, ainsi que l'indique l'acte de mariage suivant (1):

« Acte de mariage de Lazare de Thésut de Saint-Maurice, chevalier, officier de grenadiers royaux au régiment de Cambis, résidant à Givry, fils de Messire Jean-Baptiste de Thésut de Saint-Maurice, chevalier, officier du régiment d'infanterie de Thésut, et de défunte Dame Claude-Marie Yanier, ses père et mère d'une part;

(1) Actes de l'état civil de Charrecey.

« Et Mademoiselle Catherine de Raffin résidant à Charsey, fille majeure de Messire François de Raffin, chevalier, seigneur d'Espuys, Pommier, Sermaize et autres lieux, ancien capitaine du régiment de Normandie, et de défunte Dame Claudine de Beugre, ses père et mère;

«... en présence de Messire Edme-Nicolas de Thésut, chevalier, seigneur de Moroges, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, — et de Messire Raymond de Thésut, chevalier, seigneur de Fisse, alcade de la noblesse des Etats de Bourgogne, résidant à Givry, tous deux cousins-germains du dit Messire Lazare de Thésut du côté paternel, — de Madame Catherine de Raffin, résidant à Charsey, épouse de Monsieur Antoine Mennechet, ancien officier de cavalerie picard, pensionné du roy, sœur de la dite Demoiselle Catherine de Raffin, plus Monsieur Antoine Mennechet, son beau-frère, résidant à Charsey. ».

La maison de Thésut (1) est originaire du Charolais; la terre de Thésut, qui lui a donné son nom, est située près de Mont-Saint-Vincent. C'est en 1385 (2) (d'autres disent en 1366) que Bernard d'Armagnac, comte souverain du Charolais, accorda ce fief à Gérard de Thésut pour récompenser ses services militaires. Il appartient à la famille jusqu'en 1694.

A partir de Gérard de Thésut, la filiation de cette maison a toujours été suivie. Elle se divisa en cinq branches principales, tant en Charolais qu'en Bourgogne, et contient un grand nombre de militaires (3).

(1) Au xv^e et au xv^e siècle on écrivait souvent Thézeul.

(2) Dictionnaire généalogique de la Chesnaye-des-Bois.

(3) Ses armes sont: d'or à la bande de gueules, chargée de trois sautoirs d'or.

Le 11 janvier 1768, après sept à huit mois de mariage, M^{me} de Thésut mourut. Elle fut enterrée dans l'église de Charrecey. Sa tombe existe toujours; mais lors des dernières grandes réparations de l'église, on l'employa au pavage; elle fut placée à la porte d'entrée, et l'inscription n'est presque plus lisible.

Elle laissa sa fortune à son mari qui n'en avait aucune; c'est pour cela que celui-ci continua à vivre à Charrecey, s'y remaria et y mourut.

D'après le partage ci-dessus, M^{me} de Thésut avait dû avoir pour sa part le lot contenant la maison du Carbeaubelin. C'est M. de Thésut, dit-on, qui vendit cette maison vers 1800 à M. Bidreman. Mais on ne sait par quelle suite de circonstances Lazare de Thésut s'est trouvé propriétaire des maisons de la rue d'Aluze qui faisaient partie du lot échu à M^{me} Mennechet, où il vécut, et son fils après lui, jusqu'au moment où la ruine força ce dernier à quitter Charrecey (1) (M. Mennechet mourut le 15 avril 1770) (2).

Lazare de Thésut, vers 1793, en pleine tourmente révolutionnaire, se remaria à Jeanne Duvernois, fille de Lazare Duvernois, boulanger à Chalon. Leur premier enfant, Ode-Claire-Agathange, naquit vers 1794, et le second, Toussaint, en 1797.

Lazare de Thésut avait avec lui son frère Jean-Baptiste, qui, comme ex-religieux de la Ferté, touchait une pension du gouvernement. Il mourut à Charrecey en 1802, âgé de 74 ans. Lazare lui survécut jusqu'en

(1) Peut-être ce groupe de maisons fut-il échangé ou racheté à M^{me} Mennechet ou à la famille Raffin qui hérita d'elle? La propriété Raffin fut vendue en totalité au commencement du xix^e siècle pour la somme de 42,000 francs.

(2) Un autre Antoine Mennechet était entrepositaire des tabacs à Louhans en 1750; il avait épousé Claire-Thérèse de la Cuisine.

1809, et, un an plus tard, sa femme s'éteignit à son tour.

Agathange de Thésut épousa, en 1813, Ignace Vasselín, commis à Chalon, et n'eut pas de postérité.

Quant à Toussaint, son souvenir est encore vivant chez bon nombre des habitants de Charrecey. Après avoir épousé Claudine Sabre, vers 1820, il vécut en bourgeois d'abord, et eut quatre enfants: Claudine, née en 1819; — François, en 1821; — un autre François en 1823, —et enfin Ignace en 1829. Puis de jour en jour, il s'appauvrit. Il quitta Charrecey et finit dans la misère à Chalon.

Sa fille Claudine épousa un Bonnin, de Germolles. Elle n'eut qu'une fille qui mena une vie assez accidentée et partit un jour pour la Belgique, laissant un enfant en nourrice. On ne sut jamais ce qu'elle était devenue. Des personnes charitables s'intéressèrent à l'enfant abandonnée qui reçut, dit-on, une instruction musicale assez développée.

Quant aux fils, le premier, François, mourut sans laisser d'enfants vivants; l'autre François vient de s'éteindre (1905) à l'hôpital de Chalon; il n'avait jamais été marié. Le plus jeune vit encore très simplement dans les environs de Saint-Gengoux; c'est le seul qui laissera des fils, dont l'un habite Rully et a deux enfants. Il n'y a plus qu'eux pour porter le nom de Thésut, les autres branches de la famille étant toutes éteintes.

Quelques autres domaines.

Il y eut encore à Charrecey quelques autres domaines d'une certaine importance, soit par leur étendue, soit par le nom de leurs possesseurs. Tels sont:

1° *Le domaine de la Maison-Rouge* dont il a été parlé déjà, page 18;

2° *Celui des Dames de Saint-Julien*. — L'abbaye des Bénédictines, qui prirent plus tard le nom de Dames de Saint-Julien, avait été fondée au xi^e siècle, à Rougemont, dans le comté de Tonnerre, diocèse de Langres. Courtépée dit que les guerres civiles ayant ruiné cette maison, Louis XIV y réunit le prieuré de Saint-Julien-sur-Dheune, d'où le nom de Dames de Saint-Julien qu'elles portèrent depuis. Mais la résidence de Saint-Julien ne leur plaisant que peu, l'abbesse, au bout de quelque temps, sollicita la translation de ses religieuses à Dijon et l'obtint en 1673 (1). Elles s'installèrent alors à l'hôtel d'Elbeuf sur la paroisse Saint-Pierre.

A Charrecey, elles possédaient au xvii^e et au xviii^e siècles un domaine dont la pièce principale, coupée par la construction de la route en 1764, est encore connue aujourd'hui sous le nom de « Vigne des Dames ». Leur nom se retrouve aussi dans « la fontaine des Dames », proche de la maison qui leur appartenait. Elles avaient d'autres parcelles disséminées, à la Planchotte, en Luet, etc.

A Dijon, on conserve (2) une estimation ou devis des réparations à faire, en 1740, à leur maison de Charrecey s'élevant à la somme de 1030 livres. — Puis deux lettres de J. Chauvot, dont l'une contient la liste des cens qui leur étaient dus en 1746, environ 450 livres.

A la Révolution, leurs biens déclarés biens nationaux furent vendus le 27 mai 1791 pour 10, 200 livres.

(1) COURTÉPÉE: *Description du Duché de Bourgogne*.

(2) Archives de la Côte-d'Or, H. 1007.

3° *Les propriétés Oudin.* — Le nom des Oudin se montre à Charrecey au xvii^e siècle. Ils paraissent avoir été de conditions variées: vigneron, marchand, collecteurs d'impôts, procureur d'office à Charrecey, puis avocat à la Cour et procureur du Roi à Chalon, etc.

En 1660, c'est un Pierre Oudin, procureur d'office qui accompagne Lantier dans son enquête. — Peut-être est-ce au même que la communauté doit 48 livres en 1666.

Dans les actes de l'état-civil de Charrecey, on lit: « Le 15 mai 1680 a été baptisée Marguerite Oudin, fille d'honorable Jean Oudin, procureur d'office de Charrecey, et de Bastienne Gros, etc...; parrain: Jean Hérad, prêtre, curé de la paroisse de Chasse; marraine: Demoiselle Jeanne-Marguerite Bourelier, fille de Monsieur Jean Bourelier, seigneur de la Maison-Rouge, avocat à la Cour et bailliage du comté de Chamilly. »

Plus tard, en 1682: « Baptême de Jean-Baptiste Oudin, fils d'honorable Jean Oudin, procureur d'office à Charrecey, et de Sébastienne Gros. — Parrain: honorable Jean-Baptiste Gros, son grand' père absent, représenté par Claude Gros, son fils, tous deux marchands de la paroisse de Magnien, diocèse d'Autun; marraine: Demoiselle Pierrete Creuse, épouse d'honorable Lazare Delagrangé, habitant Saint-Léger-sur-Dheune, résidant au Corps-de-Garde (La Savoye). »

En 1696, baptême d'Anne Oudin, fille des mêmes; parrain: honorable Pierre Rameau, de Chalon; marraine: Anne Prétet, de Charrecey.

Enfin en 1705: « Mariage de Pierre Bordet, chirurgien à Buxy, fils de Jean-Baptiste Bordet, huissier, etc... et honnête Jeanne-Marguerite Oudin, fille d'honorable

Jean Oudin, marchand à Charrecey, et Dame Jeanne Gros. »

Leur habitation formait une partie du Carbeaubelin (maison Pion-Mignotte, la cure ainsi que les granges d'en face). Cela semble avoir été une exploitation rurale assez complète avec la maison d'habitation, le portail de la cour surmonté d'une galerie couverte et les granges dont la cour porte encore le nom de cour du Villard (de *villa*, ville). Les autres parcelles de terrains étaient disséminées comme toutes les propriétés du pays. Les maisons furent vendues à la fin du XVIII^e siècle par Demoiselle Oudin, la dernière propriétaire, à MM. Mérandon, marchands de domaine d'Arnay-le-Duc, qui habitèrent un certain temps Charrecey.

Une branche de la famille Oudin avait des biens au Bourgneuf. Voici ce qu'en dit Courtépée: « Chapelle rurale dans le beau domaine de M. Oudin, bailli du comté de Chamilly, qui tient les mercredis ses audiences dans une villa où se rend la justice du marquisat de Saint-Léger, de la baronnie de Nantoux, de celle de Dennevy, du comté de Chamilly, des seigneuries de Saint-Berain et de Charrecey appartenant au duc de Charost. » Aujourd'hui (1905) la petite chapelle existe toujours dans les domaines du Bourgneuf qui sont encore possédés par les héritiers Oudin.

4° *Les propriétés Chauvot.* — Les Chauvot comme les Oudin ont été nombreux à Charrecey et de conditions diverses. On y trouve des vigneron, des marchands, des commissaires à terrier, aux droits seigneuriaux, des bourgeois, des maires, etc. Et comme la plupart se sont appelés Joseph, Jean-Baptiste et surtout Jean, il n'est pas facile de les débrouiller. Il semble

pourtant qu'on puisse les séparer en deux groupes, qui n'ont peut-être aucune parenté entre eux. L'un de ces groupes serait celui dont les derniers du nom habitaient le Crot-Palud. L'autre groupe est celui qui fut allié aux Descarouge.

Jean-Baptiste Descarouge ou Ducarouge vécut à Charrecey, où il mourut en 1786 à l'âge de 86 ans. Il n'eut qu'un fils, Philippe, qui vécut près de ses parents, ne se maria pas et mourut en 1770.

Un autre Ducarouge fut notaire à Montcenis. Ce dernier eut trois filles: 1° Anne, qui épousa le sieur Jean Quilliard, notaire à Demigny; 2° Claudine, mariée à Denis Quinard, architecte-voyer à Beaune; 3° Louise, mariée à Thomas Quinard, commissaire à terrier, à Seyssel-en-Bugey.

Ce fut la fille de Claudine Descarouge qui épousa un Chauvot.

Les Descarouge eurent pendant toute la première moitié du xviii^e siècle un procès avec plusieurs habitants de Charrecey et de Dennevy, qui dura plus de cinquante ans. Ce procès eut du moins un bon résultat, celui de faire conserver bien des papiers qui ont été utiles pour ces notes.

Dans le groupe des Chauvot, on voit un premier Jean, commissaire aux droits seigneuriaux. Il avait épousé Anne André, dont la tombe existe encore dans l'église. Il mourut en 1767.

Un second Jean fut commissaire à terrier et aux droits seigneuriaux à Chamilly. Il épousa Jeanne-Marie Viannay. C'est lui qui vendit la Maison-Rouge, qu'il avait récemment acquise, à M. Frédéric Bidreman, et qui, en 1781, vendit la propriété de la rue d'Aluze

(maison Chandelux) à M^{me} Duclaux, née Vincent, propriétaire à Chalon.

Dans le même temps un Joseph Chauvot épousa Louise Quinard, fille de Denys Quinard et de Claudine Ducarouge, qui mourut en 1838. — Ce fut le père de Dyonisia Chauvot qui devint M^{me} Duhesme, grand'mère de M. Léon Perrault.

Il y eut encore un Jean-Baptiste Chauvot qui fut maire de Charrecey pendant la Révolution et l'Empire.

La propriété acquise en 1781 par M^{me} Duclaux passa à son fils, Pierre Duclaux. Il avait épousé Emmanuelle Chazette qui lui survécut et administra la propriété depuis 1804 avec l'aide de M. Gagnot, ex-prêtre. — Sa fille Célinie épousa vers 1800, Jacques-Claude-Antoine Chandelux (1), propriétaire à Fontaines, et eut cinq enfants: M^{mes} Laporte et Benoist, puis Louis, Marc et Antoine.

Après la mort de M. Chandelux en 1847, la propriété de Charrecey fut divisée en deux parties, dont une sortit bientôt de la famille par la vente qui en fut faite.

En résumé, les Chauvot joints aux Ducarouge ont possédé un certain nombre des maisons et héritages de Charrecey, mais quelques-uns d'entre eux n'ont été leur propriété que peu de temps, telles: la Maison-Rouge, la Maison Chandelux, la Maison Trémaux qui fut vendue par Joseph Chauvot à Pierre Trémaux en 1793, etc. Au commencement du XIX^e siècle, ils ne possédaient plus guère que la maison qu'a habitée M^{me} Duhesme.

5° *Domaine de Bellecroix*. — Le commandeur de Bellecroix (2), qui possédait une certaine étendue de

(1) Le nom de Chandelux se rencontre souvent dans l'histoire de Chalon.

(2) Bellecroix, près de Chagny, était une commanderie de Malte.

terrains à Aluze, n'avait que peu de chose à Charrecey. Il était propriétaire de quatre soitures de pré, lieu dit « au pré Pilley », et quatre soitures et un demi journal de terre au même lieu tenant de matin à un chemin commun allant de Charrecey à Rully. — Puis une pièce de vigne possédée par Philibert Oudin, vigneron à Charrecey, et Bourgeon, demeurant à Saint-Denis-de-Vaux (1694). — C'était une pièce de vigne de 40 ouvrées « au finage et justice de Charrecey appelée *la vigne es Virot (ou Villot)* derrière chez Thibaut (1) »,

XI

NOMS PROPRES LES PLUS CONNUS

Les actes de l'état civil conservés à la mairie commencent seulement en 1673; de plus on y rencontre quelques lacunes, surtout dans les premières années du XVIII^e siècle. Néanmoins, en réunissant les indications qui y sont contenues avec celles que l'on a pu trouver dans les actes (ventes ou partages) conservés dans le pays, on peut se faire une idée des noms les plus connus à Charrecey dans le courant de ces trois derniers siècles.

Ainsi vers 1630, on trouve les noms de: Baudot; Segault; Gouhault; Evrard; Finot; Moradot; M^e Étienne

(1) « Es vignes Villot » s'étendaient, d'après d'anciens plans, derrière la maison Chandelux en allant du côté de la Croix Thibaut, à la suite « des vignes derrière ». — L'indication du cahier de 1694 qui appartient à la famille Piou-Mignotte, en donnant la seconde indication « derrière chez Thibaut », fait penser que la maison Thibaut devait se trouver à la place de la maison Chandelux; la pièce de vigne en face s'appelait: l'ouche Thibaut et l'ouche au jard.

Guillot; Sébastien Bourjon; Jean Durand; Marguerite Durand (1); Benjamin Chaponnot; Fiacre Caillet; Roger; Oudin; Mathey; Daulmont; etc.

En 1655: Caillet; Guichard; Durand; Gouhaut; Moradet; Finot; Mignotte; Chaponnot; Gautherot; Bourjon; héritiers Serrurier.

De 1673 à la fin du siècle, on trouve les noms suivants: Regnault; Filuvel; Oudin; un autre Oudin, procureur d'office; Mathey; Niault ou Leniault; Guichard; Gault; Potey; Pion ou Lepyon; Giroux; Daulmont; Péricaudet; Monnot; Petitjean; Chapuis; Finot; Gautey; Bonnard; Derigny; Pelletier; Le Bon; Moche; Gouhaut; Pillot; Bourdeau; Gaudrie; Chauvot; Jobard; Guester; Molet; Chaponnot; du Croisier; Picot; Goubard; Derein; Claude Gouhault, marchand armurier; Brange; Martin; Clerc ou Leclerc; Chauche; Baudot; Pierret; Prévost; Jandriot; Vanneret; Chouard; Dicosne; Tuval; Blanchard; Gilliot; Gadan; Prétet; Grachet; etc.

Au XVIII^e siècle, les noms les plus connus sont: Oudin; Descarouge; de Sermaize et Raffin; Gagnot; Bourgeon; Picot; Gouhault; Niault; Chauvot; Gaudreau; Pertuizot; Perricaudet; Guillemardet; Finot; Chrétien; Pion; Beuliez; Charollois; Potey ou Paulthey; Thibaut; Tremeau; Mignotte; etc.

Vers la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e s'ajoutent les noms suivants: Thésut; Vaillaud; Blanchard; Ripoutot; Larodas; Hérody; Trémaux; Bidreman; Varot; Robin; Bailly; Bouteret; Paul; Maillary; Jordery; Candiard; etc.

(1) Les Durand étaient une famille bourgeoise habitant Chalon mais ayant des biens à Charrecey et à Aluze.

XII

POPULATION. -- PLÂTRIÈRES. -- CARRIÈRES. -- CHARBONS

La population de Charrecey, qui, à la fin du XIV^e siècle, dépassait à peine 100 habitants (1) pour s'élever un peu au commencement du XV^e et atteindre seulement le chiffre de 80 quelques années plus tard, pouvait compter environ 175 habitants au XVII^e siècle, 275 vers 1760 et 291 en 1800. Il y eut alors une augmentation rapide, mais qui ne dura pas: le recensement de 1806 donne 352 habitants; celui de 1822: 433 habitants. Vers le milieu du XIX^e siècle il dépassa 500 habitants, mais en 1903, on ne compte plus que 405 habitants.

Cette augmentation, de 1800 à 1860, a été due aux diverses exploitations qui s'étaient développées dans le pays pendant cette période, telles que: plâtrières, mines et carrières.

La plâtrière de la Maison-Rouge, la plus anciennement connue puisqu'elle était déjà exploitée en 1723 (2), avait reçu une nouvelle impulsion avec les Bidreman qui lui avaient adjoint plusieurs industries, entre autres la fabrication du ciment-marbre. Quatre autres plâtrières étaient en pleine activité en 1842 ainsi que six carrières de pierre de taille et moellons. On sait que la pierre de Charrecey acquiert facilement un beau poli.

De plus, en 1839, il s'était formé une société dont les membres: MM. J.-M. Duhesme, J.-M. Trémaux, Claude

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 11540.

(2) Papiers Pion-Mignotte. — Acte de partage entre les enfants de Jean et Fiacre Guichard.

Bidreman père, Nicolas Bidreman fils, et Eugène de Bassano, ancien gérant des mines de Blanzey, d'une part, et M. Jules Saverot et C^{ie}, ingénieur civil à Denevy, d'autre part, devaient s'unir pour faire faire des recherches de houille sur le territoire de Charrecey. Celles-ci se continuèrent plusieurs années sans grand succès. La houille existait bien, mais l'exploitation, pour diverses causes, ne fut guère rémunératrice, pas plus que celles qu'on essaya de nouveau plus tard, notamment à la Planchotte.

Cette idée d'exploiter les charbons dans notre village n'était pas neuve, car en 1779 il y avait déjà des mines de charbon dites mines de Saint-Berain et de Charrecey, et on donnait permission aux entrepreneurs d'user du cachet aux armes de la province de Bourgogne (1). La même année, une délibération des élus ordonnait l'ouverture d'un chemin entre la mine de la Moulière et le village de Charrecey (2).

Aussi à la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle, le village eut une animation qu'il n'avait jamais connue jusque-là et qu'il a en partie perdue. Les mines, les carrières, en étaient une cause; une autre cause fut la construction de la grande route qui, pendant un certain nombre d'années fut la voie principale de communication du pays.

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 3232.

(2) Archives de la Côte-d'Or, C. 4455.

XIII

INSTRUCTION ET SUPERSTITIONS

Quant à l'instruction, il ne semble pas qu'à Charrecey, plus que dans les autres villages de la Bourgogne, on s'en soit beaucoup préoccupé. Au xvii^e siècle, quelques personnes savaient écrire, on en trouve des preuves dans les registres de l'état-civil où l'on rencontre entre autres les signatures d'Edme Gautey, Oudin, etc. Il y eut pourtant un recteur d'école à Charrecey en 1747, Rémond Renard; puis Joseph Charleux, menuisier, fut recteur d'école en 1782, et au moment de la Révolution, on nomma le sieur Robert qui occupa très longtemps cette situation où il se distingua surtout, dit-on, dans l'art des paraphes; ses appointements étaient de 80 livres. — En 1842, le Conseil municipal décida que le traitement de l'instituteur serait de 200 francs. Il recevrait en plus 100 francs pour son logement, et la rétribution due par élève et par mois fut fixée ainsi: pour un élève apprenant à lire: 0 fr. 75; pour un élève lisant et écrivant: 1 franc; pour un élève apprenant grammaire et calcul: 1 fr. 50.

Vers cette époque, l'instituteur, M. Truitard, habita pendant quelque temps la maison Mérandon au Carbeaubelin, qui, ensuite, devint la cure. Puis l'école fut installée dans la maison Trémaux, rue d'Aluze, jusqu'en 1862. A cette date, on loua la maison Chaillet, près de l'église, en attendant l'achèvement de la maison commune actuelle en 1856.

L'instruction n'a donc pas été très développée autrefois dans notre village, et ce n'est pas à elle que l'on peut attribuer le peu (on pourrait presque dire le manque) de superstitions et de légendes dont le souvenir soit resté dans le pays. C'est à peine si l'on parlait, il y a quelques années, d'une dame blanche errant dans le pré « de la demoiselle » et d'une dame noire entrevue vers « la Planchotte ». — La croyance aux sorcières ou aux fées tenant leur sabbat dans le « pré Chaumont » était restée plus vivace, et il n'y a pas très longtemps, on aurait trouvé plus d'une personne n'aimant pas à passer dans cet endroit vers minuit dans la crainte de les déranger dans leurs ébats nocturnes; mais les fées ont dû s'envoler pour jamais le jour où leur lieu favori de réunion fut planté en vignes!

Quant à Gargantua, il n'a pu moins faire que de passer dans notre pays. On sait que c'est dans un accès de colère contre les seigneurs de Cruzilles qu'il lança, dit-on, d'Aluze, les deux ou trois blocs de pierre que l'on voit encore aujourd'hui près du chemin de Cruzilles (Châtenoy-le-Royal).

C'est probablement à la même époque que, venant de Bresse où une boue épaisse s'était attachée à ses sabots, il chercha à s'en débarrasser, et l'énorme motte de terre en tombant se durcit et forma, dit la légende, le Montabon et le mont Rome.

CONCLUSION

De ce qui précède, on peut conclure que Charrevey a déjà une longue existence, quoique sans éclat. Il a eu

ses bons et ses mauvais jours, mais personne n'a pensé à nous en conserver les détails intéressants.

Les actes notariés auraient pu être d'un grand secours, mais Charrecey n'eut jamais de notaire, quoiqu'au xiv^e siècle et surtout au xv^e beaucoup de petits villages des environs en possédèrent. Ainsi, on trouve un Philibert Regnauldin (1), notaire à Saint-Denis-de-Vaux avant 1474. D'autres ont existé à Aluze, Mercurey, Chamirey, Saint-Léger, La Motte-sur-Dheune, Dennevy, etc. Les habitants de Charrecey s'adressèrent donc tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ce qui les concerne se trouva tout à fait dispersé. C'est à peine si on a retrouvé quelques actes de cette époque parmi lesquels on peut signaler: chez Lazare Bonnard (2), notaire royal à Dennevy, une constitution de rente « pour la confrairie puy naguères érigée et mise sus à Charrecey en l'honneur des trois Roys ». — Une autre (1558) chez Lazare Bourbon (3), notaire à Saint-Martin-sous-Montaigu, pour le luminaire de Charrecey, et une autre fondation (4) pour le même objet en 1573, chez Narjoux, notaire royal à Mercurey.

Toutefois, faute de documents écrits, l'étude du sol, la réflexion et les souvenirs nous permettent de nous faire quelque idée du Charrecey primitif.

Notre village, ébauché sur les hauteurs de « la pelouse », s'est ensuite reformé autour de l'église, monument simple comme la population qui l'a élevé. Nos pères n'ont pas hésité à faire de lourds sacrifices pour

(1) Archives de Saône-et-Loire, E. 877.

(2) Archives de Saône-et-Loire, E. 785.

(3) Archives de Saône-et-Loire, E. 810.

(4) Archives de Saône-et-Loire, E. 1350.

la posséder, car, pour eux, elle était tout à la fois le temple de Dieu où s'élevaient leurs prières dans toutes les actions mémorables de leur vie et la maison commune à tous où une voix autorisée, en même temps qu'elle leur enseignait leurs devoirs moraux de chaque jour, leur annonçait au prône les grands événements du pays, qu'ils regardassent simplement le duché de Bourgogne, ou plus tard, après la mort de Charles le Téméraire, la France tout entière.

Les maisons qui se sont groupées autour de l'église n'avaient elles-mêmes aucune richesse de construction. Quoique bien des habitations actuelles reposent sur de très vieilles fondations, ce que nous voyons a été reconstruit et remanié, en sorte que l'on ne retrouve presque plus de témoins muets des temps disparus. A part la petite porte ronde de la maison en ruines de la rue basse et la vieille cuve des Raffin, aux lourds cercles de bois, datant de 1666, il n'y a guère que la galerie de bois couverte au-dessus de la grande porte ronde au Carbeaubelin qui offre un aspect intéressant. Mentionnons encore le puits de l'entrée de la Grand'Cour et le puits Chandelux qui, comme les bâtiments, doit dater du xvii^e ou du xviii^e siècle.

Depuis cent cinquante ans, Charrecey s'est agrandi et embelli; le petit noyau ancien s'est vu doublé par les habitations nouvelles qui se sont élevées le long des deux routes après leur construction, mais le centre, le cœur du village est toujours le même, et, comme tous les vrais enfants de Charrecey, nous voulons souhaiter qu'il en soit encore longtemps ainsi.

TROISIÈME PARTIE

COPIES DE QUELQUES PIÈCES INTÉRESSANT CHARRECEY

I

COMMANDEMENT (1742)

En 1742, il a été fait commandement de payer à Jean Chrétien, échevin et collecteur de tailles, capitations et dixièmes, aux habitants de Charrecey dont les noms suivent:

Louis Chauche; Guillaume Bailly; Jean Pion; Claude Gouhault; Jean Pautet; François Ripoutot; J. -B. Bourgeon; Edme Battault; Antoinette Reneault; Jean Finot; Claude Chouard; Jean Chauche; Jean Gouhault; Claude Reneault; Joseph Reneault; Jacques Oudin; Joseph Oudin; la veuve Thibault; Jacques Mignote; Laurent Varot; Lazare Blanchard; François Gaudeau; Lazare Content; Claude Niaux; Benoît Perraudin; la veuve Minotte; Dominique Faivre; la veuve Evrard; Claude Baroin; Jean Niaux; Lazare Bullier; Joseph Gouhault; Philibert Guillemot; Pierre Mathey; Jean Chauvot.

[Ce commandement fait partie des papiers Pertuisot.]

II

CEINS DUS AUX DAMES DE SAINT-JULIEN EN 1746
D'APRÈS UNE LETTRE DU SIEUR JEAN CHAUVOT

Un chard de poinson pour: 57 livres;
Au sieur Vachey, à Jambles, deux chards: 100 livres;
Au sieur Gault, à Jambles, deux chards: 420 livres;
Un chard à la Savoy au sieur Jean Duhesme;
A Charcey à Claude Gault, huit poinsons: 25 livres;
A Phis Pion quatre douze livres plus un poinson:
14 livres;
A Jacques Regniaud, 4 poinsons et 2 feuilletes:
18 livres;
A Jacques Mignotte, 2 poinsons plus 3 poinsons:
42 livres;
A Joseph Gault, 6 poinsons 2 feuilletes: 18 livres;
A Pierre Reneaut, 2 poinsons: 8 livres;
A la veuve Descloye, 3 poinsons, 1 feuillette, 1 quart:
4 livres;
A la veuve Borjon, 5 poinsons neufs et 1 feuillette:
16 livres;
A Joseph Oudin, 3 poinsons neufs: 9 livres.

III

1790: NOMS DES PERSONNES AGRÉGÉES EN LA CONFRÉRIE DU
TRÈS-SAINT-SACREMENT ÉRIGÉE DANS L'ÉGLISE DE CHAR-
RECEY

Pierre Pion; Pierre Candiard; Pierre Pin; Joachim
Bailly père; Pierre Varot; Jean Finot; Claude Pion;

Jean Chauvot; Jean-B. Bullier; Philippe Bullier; Joseph Gouhault; André Ripoutot; Jean-B. Pion; Claude Thibault; Jean-B. Rougeot; Philippe Pion fils; Jean Munnier; Pierre Finot; Pierre Chaillet; Jean Finot cadet; Claude Pertuizot; Jean Pertuizot; Joachim Bailly fils; Pierre Blanchard; Pierre Regnaud, tisserand; Emiland Nectoux.

[Liste tirée des papiers Bailly.]

IV

PRIX DES PLACES DES BANCs DE L'ÉGLISE DE CHARRECEY

(Date probable: avant 1813.)

Du côté du Nord:

- 1° La première place (banc) à Étienne Valiau: 7 livres;
- 2° A Jean Pote: 8 livres;
- 3° A Jean-Baptiste Pion: 9 livres;
- 4° A Philippe Pion: 10 livres;
- 5° A Denis Rossigneux: 11 livres;
- 6° A M. Chauvot et à Pierre Finot: 12 livres et 10 sols;
- 7° A Pierre Blanchard: 13 livres;
- 8° A Jean Charoloit: 12 livres;
- 9° A M. Gainot (effacé);
- 10° A Pierre Reniaux (effacé);

Du côté du Midi:

- 1° La première place à Jacques Déry et Louis Parize: 8 livres;

- 2° A Antoine Chaillait: 13 livres;
 - 3° A Pierre Trémaux: 8 livres;
 - 4° A la veuve de Jean Pautet et à Millary: 8 livres;
 - 5° A Jean Niaud: 8 livres et 10 sols;
 - 6° A François Serventon et Jean Picot, son jendre:
12 livres;
 - 7° A Étienne Chauvot: 11 livres;
 - 8° A M. Bidreman (effacé);
 - 9° A M^m Serm....., pour placer une chaise (effacé).
- [Liste tirée des papiers Bailly.]*

V

INVENTAIRE

Des effets, linges et autres choses trouvés en l'église de Charrecey, et encore dans une petite armoire chez J. -B. Bullier, en présence de J. -B. Chauvot, ancien maire, de Anne Thibaut, ci-devant sacristaine, fait le 10 brumaire an VII (1), par J. Chauvot, tous citoyens de la commune, en vertu de la désignation qui m'a été donnée par l'administration municipale du canton de Saint-Léger:

- 1° S surplus toile fine;
- 2° S aubes de différentes toiles;
- 3° 26 napes de toutes sortes de toiles;
- 4° 2 napes pour recevoir la communion;
- 5° 6 draps pour le service des pauvres malades;
- 6° 5 chemises au même usage;
- 7° 5 devants d'autel: 2 de colmandre, 2 de toile en dentelle et \ de toile d'orange;

(1) 31 octobre 1798.

- 8° 5 écharpes: 3 rouges de taf... et 2 de mousseline;
9° 5 voiles;
10° 11 tapis pour couvrir les autels, qui sont tous les effets trouvés dans une armoire au domicile de Bullier.
1° 11 amis de toile;
2° 34 lavabos de toile fine;
3° 9 purificateurs;
4° 2 petites serviettes;
5° 2 aunes de dentelle;
6° 6 pans de rideaux verts;
7° 9 chazubles avec leurs étoles;
8° 2 chappes;
9° 6 mouchoirs pour couvrir le calice;
10° Un devant d'autel bleu;
11° 2 burettes avec le plat d'étain;
12° La boîte des huiles et celles des hosties;
13° 7 couvres cans pour serrer le linge:
14° 3 pans de soie rouge pour orner le dais;
15° 4 gros livres pour le champt et 4 petits;
16° La bannière avec le portrait de Maurice;
17° 3 tringles de fer;
18° 1 lanterne; 1 lampe; 1 pupitre; 1 confessional et 6 bans des officiers municipaux qui sont tous les effets trouvés dans l'église. Les linges et les hardes ont été fermés dans une armoire à 2 portes fermant à clef.

Fait les ans et jours que dessus et ce jour soussigné avec moi, J. Chauvot, Pierre Trémaux, agent, et non Anne Thibaut pour ne le savoir avec l'adjoint qui m'ont assisté.

(Inventaire conservé à la mairie de Charrevey.)

VI

AN VIII: QUESTIONNAIRE ENVOYÉ PAR LE PRÉFET
(Extraits des principales demandes et réponses.)

<i>Réponses en marge:</i>	<i>Demandes 2 et 3.</i>
J. -B. Chauvot. Pierre Trémaux.	Noms et prénoms de percepteur de l'an VII et VIII et de ses cautions.
	<i>Demande 4.</i>
Jean Vaillaut. Joachim Bailly.	Noms et prénoms des gardes champêtres.
	<i>Demande 6.</i>
Néant.	Noms et prénoms des institu- teurs et institutrices.
	<i>Demande 8.</i>
Jean-Baptiste Thésut, religieux de la Ferté.	Noms et prénoms des ex-prêtres et curés, vicaires, desservants, chanoines et religieuses qui touchent des pensions.
	<i>Demande 10.</i>
Vendu.	S'il y a presbytère non vendu, etc., etc.
	<i>Demande 11.</i>
Point de lutte.	S'il y a temple décadaire, s'il y a lutte et f....
Le temple sert aux habitants pour les assemblées. Le cimetière sert à enterrer.	et autre usage. s'il y a cimetière.
	<i>Demande 12.</i>
Néant.	Domaines communaux.

	<i>Demande 14.</i>
ez Dames de Saint-Julien, Vendu.	Domaines ruraux nationaux non vendus et à qui ils appar- tenaient cy-devant.
	<i>Demande 22.</i>
291 individus.	Montant de la population.
	<i>Demande 23.</i>
Bois, broussailles qui se partagent.	Etat des biens appartenant à la commune et leurs revenus. <i>(Ce questionnaire est à la mairie de Charrecey.)</i>

VII

Le 30 ventôse (1) an II de la République française, une, individuelle et démocratique: enregistrement de l'acte de délibération de la municipalité de Charrecey contenant la nomination des membres qui doivent composer le comité révolutionnaire de surveillance.

Les citoyens s'assemblèrent devant l'église à la réquisition de Jean-Baptiste Pyon, procureur de la commune.

Le comité fut composé des douze membres suivants:

Pierre Finot; Claude Pyon; Jean Nyault; Jean Finot l'ancien; Claude Bullier; Jacques Charollois; Jean Potet; Louis Parize père; Philippe Pyon le jeune; Jean Bouthered; Pierre Dorey; Antoine Chaillet.

Jean Chauvot fut nommé président.

J. -B. Chauvot, Jean Nyault, Pierre Dorey, scrutateurs.

L. Gallopin, secrétaire.

(1) 20 mars 1794.

QUATRIÈME PARTIE

QUELQUES NOTES SUR LES VILLAGES VOISINS DE CHARRECEY

Dans sa longue existence, Charrecey a eu naturellement des rapports journaliers d'intérêts ou d'amitié avec les villages qui l'entourent; aussi en recherchant ce qui le regardait directement, bien des indications concernant les lieux voisins nous sont tombées sous les yeux. Peut-être ne trouvera-t-on pas absolument superflu que ces renseignements soient résumés ici en quelques mots.

Nous parlerons d'abord des villages qui, avec Charrecey, ont fait partie du comté de Chamilly, puis Aluze et Mercurey y seront ajoutés, car leur situation si voisine de nous les a aussi bien souvent mêlés à notre vie, ainsi que le marquisat de Saint-Léger.

COMTÉ DE CHAMILLY

1

CHAMILLY

Chamilly est maintenant un village de 253 habitants. Une notice soigneusement détaillée ayant été faite en

1886 par M. Ed. Drouillot, on rappellera seulement ici que Chamilly est le village qui fut choisi en 1644 pour donner son nom au comté, lorsque Anne d'Autriche, voulant récompenser les loyaux services de Nicolas Bouton, donna le titre de comté à ses propriétés. La baronnie de Chamilly avait beaucoup moins d'importance que celles de Nantoux et de Montaigu qui appartenaient au même seigneur, mais elle était la seule qui possédât un château habitable, car il ne semble pas en avoir jamais existé à Nantoux, et celui de Montaigu était en ruines.

Le petit mamelon couronné de bois appelé *la Garenne*, qui domine Chamilly, a gardé la trace de constructions anciennes, mais l'opinion est divisée quant à l'origine à leur donner. Les uns y voient les restes d'un poste fortifié par les Romains; les autres parlent d'un premier château qui, au moyen âge, aurait été le berceau des premiers seigneurs de Chamilly. Les deux ont peut-être du vrai, l'un ayant pu succéder à l'autre. Quoi qu'il en soit, du moment où l'on peut commencer à affirmer le passé, on n'a plus en face de soi que le château de la vallée, dont on voit encore très bien des parties anciennes à côté de celles qui ont été élevées plus récemment.

Au XIII^e et au XIV^e siècles, il y eut une famille de Chamilly, entre autres un Liébaut de Chamilly et un Hugues; puis cette seigneurie appartient simultanément à plusieurs; à la fin du XIV^e siècle à Jeanne de Flavigny et Jean de Savianges. En 1423 (1) à Lancelot de Semur et Huguenin de Savianges; on vit à différentes époques un Odot de Sainte-Hélène, un Perrenet de Flavigny, et

(1) Archives de la Côte-d'Or; manuscrits Peincedé, t. XVIII.

enfin en 1461 (1), Chamilly, où il y a paroisse et qui a dix feux abonnés, est partagé entre Pierre Petitjean, Hérard de Moroges et d'autres gentilshommes.

Ce fut par le mariage de Claudine de Moroges avec Jacques-Nicolas Bouton (2), en 1543, que Chamilly passa dans la maison de Bouton, et à la Révolution il était encore possédé par les héritiers des Bouton (3)..

En 1793, tous les papiers et titres ont été brûlés sur la place publique, en sorte qu'il est difficile d'avoir beaucoup de détails sur l'administration du comté.

Le dénombrement de 1669 dit que le seigneur de Chamilly recevait le droit de lods et avait celui de retenue. Les langues de bœufs et de vaches abattus à Chamilly lui appartenaient. La dîme du vin, qui était du 25^e ou du 26^e, lui rapportait en moyenne 8 à 10 poinçons (le poinçon valait 232 litres). La dîme de blé et autres graines était d'une gerbe sur quinze et s'amodiait pour 33 bichets par an (le bichet valait 194 litres). — Le curé de Chamilly prenait le 8^e. Les propriétaires forains lui donnaient chaque année 82 livres en argent, 60 boisseaux de froment, 54 d'avoine; — 42 poinçons et une feuillette de vin et 95 poules, plus 60 corvées. Avec le revenu de quelques immeubles, on peut évaluer son revenu général à 1. 800 livres par an (4).

La population était de dix feux en 1461; de dix-huit en 1475. Les impôts s'élevaient, en 1611, à 20 livres; en 1717, à 124 livres 9 sols; en 1772, à 885 livres.

(1) Archives de la Côte-d'Or: manuscrits Peincédé, t. XVIII.

(2) Leur tombe se voit encore dans l'église de Chamilly à l'entrée du chœur.

(3) Voir dans la seconde partie la maison de Bouton, page 42.

(4) M. E. BEAUVOIS: *Les trois Chamilly*.

II

NANTOUX ET SES DÉPENDANCES : CHASSEY, BERCUPLY,
LA COUHÉE, VALOTTE, CORCHANU

Nantoux appartenait en 1423 à M. de Rey; en 1442, à M. d'Estrabonne (1).

Suivant l'intendant Bouchu, il y avait, en 1666, huit habitants tenant feu; quatre à Chassey; onze à Bercully; dix-huit à Corchanu; cinq à la Couhée.

La dîme de Nantoux appartenait toute au seigneur. C'était la quatorzième gerbe pour toutes sortes de grains et le 20° pour le vin, qui pouvaient valoir ensemble en moyenne 100 à 110 livres. — Le domaine seigneurial comptait peu de bâtiments, de terres et de prés, mais une assez grande étendue de bois. La maison seigneuriale se composait d'une cave voûtée avec grenier dessus, de deux chambres, de la chapelle, et plusieurs mesures près du four renfermaient des pressoirs (2).

Chassey, qui était la paroisse, ayant une église, fut brûlé et pillé à différentes reprises tant par les Huguenots que par les Reîtres, qui y passèrent en 1567, 1570 et 1596.

Il y avait à Chassey deux fiefs anciens: le fief de la Marche qui en 1669 était possédé pour la moitié par M. Galoche, chevalier de Saint-Louis; pour le quart par M. de Thésut des Aumonts, et pour l'autre quart

(1) Voir II^e partie, maison d'Estrabonne, page 38.

(2) E. BEAUVOIS: *Les trois Chamilly*.

par M. Perruchot, écuyer, qui avait aussi le second fief, celui de la Marche.

Au temps de Courtépée (1737) les Valottes étaient la propriété de M. de Grosbois, premier président du Parlement de Besançon.

Le village de Chassey s'appuie à un plateau où l'on retrouve les traces très apparentes d'un camp fortifié datant de l'époque gauloise et que les Romains ont utilisé à leur tour. Le côté de Chamilly s'appelle encore la Redoute. Autour de cette redoute et aussi du mamelon de Chamilly on a trouvé un grand nombre de tombelles plutôt modestes. « L'une d'elles a fourni quelques ossements humains reposant sur des plaques de grès schisteux micacé appartenant au terrain houiller dont le gisement est au moins distant de 8 kilomètres, en admettant que ces plaques proviennent de Charrecey ou de Saint-Berain (1). » Sur le chemin de Couches à Chagny s'élevaient au nord les 4 piliers de justice du comté de Chamilly, à l'endroit où se termine la montagne du Plein-Mont, environ à un kilomètre au nord-est de Corchanu.

III

SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE

Saint-Berain a eu les mêmes seigneurs que la baronnie de Nantoux dont il faisait partie, mais la paroisse dépendait de l'archiprêtré de Couches avec le patronage

(1) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. V.

de l'évêque d'Autun. La plus grande portion de son territoire était du bailliage et de la recette de Chalon, tandis que l'autre était du bailliage de Montcenis et de la recette d'Autun.

En outre des hameaux de Vellerot, les Lauchères, les Denisot et le petit Trésy qui faisaient partie de Saint-Berain, il y avait le fief de la Motte-sur-Dheune, qui, au xv^e siècle appartenait à Jean de Charancy; au xvi^e, ce fief était à Guillaume, puis à Jean de la Colonge; au xvii^e il était aux Armet (1), famille originaire de Couches, qui embrassa le protestantisme, et dont plusieurs membres quittèrent la France au moment de la révocation de l'Edit de Nantes.

Une Espérance Armet avait épousé François de Rochemont. René de Rochemont fut seigneur de Trésy au xviii^e siècle. C'est à cette dernière famille qu'appartint la Motte jusqu'à la Révolution. Au xvii^e siècle, les Huguenots avaient un prêche à la Motte.

Courtépée dit que l'église de Saint-Berain paraissait avoir été la chapelle de l'ancien château et qu'elle était située à un quart d'heure du presbytère d'Ethevoux. Il s'agit là de l'ancienne église située près de la Dheune, qui, démolie en partie au moment de la construction de l'église neuve, n'a plus qu'une tour au milieu du cimetière.

Un dénombrement du 13 août 1637 (2) par Elisabeth d'Angennes dit que les habitants de Saint-Berain et dépendances doivent corvées et 5 sols pour la franchise.

Dans celui de 1669, il est dit que « tous les habitants de Saint-Berain devaient une corvée par an. On comp-

(1) Les Armet portaient: d'argent à 3 armets ou casques d'écuyer de sable ouverts et tarés de profil.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10733.

tait alors 36 habitants tenant feu à Saint-Berain et 15 à Trésy. Tous les chefs de famille demeurant à Saint-Berain, Vellerot, les Lauchères, le petit Trésy et les Denizot devaient tant pour le feu, affouages et pâturages des grands bois dudit Saint-Berain, et pour leurs droits de franchise, 5 sols, une corvée de bœufs ou de chevaux s'ils en avaient, sinon de bras; 2 boisseaux d'avoine, l'un comble à la mesure de Couches (elle pesait environ 36 livres trois quarts et valait près de 24 livres) et 3 poules, hors ceux de Trésy qui n'en devaient que deux. — Le comte de Chamilly, baron de Nantoux, partageait la dîme avec le curé de Saint-Berain et le chapitre de Saint-Lazare d'Autun. Son tiers s'amodiait 25 à 30 bichets par an et valait environ 220 livres d'argent pour les graines et un poinçon pour le vin (1). »

Perreuil était de la paroisse de Saint-Berain, le Petit-Trésy de celle de Saint-Jean-de-Trésy.

Il y avait à Saint-Berain un péage pour les voies terrestres puisqu'il n'y avait ni pont ni passage sur la Dheune. « Il était de 10 ou 5 deniers par chariot chargé de marchandises, selon que celui-ci était ferré ou non; de 3 deniers par cheval avec bât; de 1 denier pour toutes sortes d'animaux domestiques (2). »

A Saint-Berain, le seigneur possédait une vieille tour de pierre sans toit, près de l'église, et 1070 arpents de bois, non compris 25 arpents du Chapitre de Couches, qui relevaient seulement de la totale justice de la baronnie de Nantoux.

En 1757, dans la réponse des curés, après l'énumé-

(1) M. E. BEAUVOIS: *Les trois Chamilly*.

(2) Rapport de l'intendant Bouchu.

ration des hameaux, en outre de ceux déjà cités, il est parlé « des hameaux du Petit-Theurot-de-Perreuil, distant de l'église d'un grand quart de lieue au couchant d'icelle... et de celui du Chapitre, où il y a une tour quarrée dépendant de la cathédrale d'Autun, situé au couchant distant d'un quart de lieue de l'église (1) »..

Au moment de la Révolution, Claude ou François Chardon était curé de Saint-Berain depuis 1791. Après le Concordat il fut nommé à Saint-Jean-de-Trésy. Il avait été professeur des Bonaparte au temps où le collège d'Autun était tenu par les prêtres du diocèse.

IV

MONTAIGU

L'origine de la forteresse de Montaignu n'est pas connue. « C'était un ancien château à deux bonnes lieues de Chalon. Il est sur la croupe d'une montagne à laquelle on n'aborde que d'un côté. Son assiette est très avantageuse et l'a rendu des plus forts de la province. Il commande à une belle vallée qui est au dessous et porte d'excellents vins. Cette place durant les guerres civiles a toujours extrêmement incommodé la ville de Chalon et le pays d'alentour. Henry le Grand, qui en connaissait l'importance, le fit démanteler, néanmoins il n'a pu être si bien démoli qu'il ne puisse être fortifié en peu de temps; de sorte qu'aussitôt qu'il y a brouillerie en Bourgogne, les mal intentionnés pour le ser-

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 3530.

vice du roy ne manquent de s'y jeter, sous prétexte de la maintenir dans son obéissance. Aussi est-ce un lieu très propre à servir de retraite à des rebelles, pour faire diverses parties et mettre au moins en contribution tout le pays (1). »

Courtépée dit que le château de Montaigu était une forteresse à double enceinte avec douze tours, chemin couvert et souterrain. Il y a seulement quelques années, on distinguait encore parfaitement sa double enceinte ainsi qu'un certain nombre de tours et de portes.

Les premiers seigneurs portant le nom de Montaigu ont laissé peu de traces. On voit Savaric et Lambert de Montaigu en 1015. Ce n'est qu'à la fin du XII^e siècle que Montaigu prit toute son importance en devenant la propriété d'Alexandre de Bourgogne, fils d'Hugues III, duc de Bourgogne, et d'Alix de Lorraine, sa première femme. C'est lui qui fut la souche de la maison de Montaigu qui donna cinq seigneurs de ce nom. La branche aînée finit avec, Henri de Montaigu vers 1347 (2). La branche cadette, celle des Montaigu de Sombernon, descendait de Guillaume I^{er}, troisième; seigneur de Montaigu, qui avait épousé Jacqueline, héritière de la maison de Sombernon. La branche des Montaigu de Couches (3) se greffa sur celle-ci et toutes deux finirent en la personne de Claude de Montaigu de Couches, tué au combat de Buxy, en 1470.

Le dernier seigneur de Montaigu de la branche aînée

(1) *Histoire de Chalon-sur-Saône*, par le P. Claude PERRY (1659).

(2) Les Montaigu ou Montagu portaient: bandé d'or et d'azur de 6 pièces à la bordure de gueules, brisé d'un franc-quartier d'argent.

(3) Les Montaigu de Couches avaient les mêmes armes que les premiers-Montaigu, mais avec un franc-quartier d'hermine.

étant mort sans enfant, ce furent deux de ses sœurs qui héritèrent de la seigneurie. C'est pourquoi, en 1358, Robert Damas, qui avait épousé Isabelle de Montaigu, partagea la seigneurie avec sa belle-sœur Jeanne, cordelière à Chalon. Toutes deux étaient, comme Henri de Montaigu, enfants d'Eudes et de Jeanne de Sainte-Croix.

C'est en 1241 que fut octroyée par Guillaume II de Montaigu la charte d'affranchissement du Bourgneuf. La limite des franchises ne dépassait pas celles du bourg et du château. « L'article 15 disait que les habitants ne pouvaient être imposés extraordinairement sans leur aveu. C'est là l'origine du principe qui a régi de tout temps cette matière en Bourgogne, où les impôts étaient consentis par les Etats de la Province (1). »

Parmi les avantages faits aux habitants du Bourgneuf, se trouve l'abandon du four banal et la permission donnée aux habitants d'avoir des pressoirs dans leurs maisons.

L'acte de partage de la terre et châtellenie de Montaigu (2) entre le duc Philippe le Hardi et Philibert Damas en 1404 eut lieu après la mort de Jeanne de Montaigu, dont le duc était sans doute héritier. La partie du duc, qui plus tard fut celle du roi, comprenait la moitié du château, Saint-Martin-sous-Montaigu, le fief de la maison forte de Mellecey, etc., et avec Châtenoy-le-Royal forma plus tard la châtellenie de Germales. — L'autre partie, la moitié du château, le Bourgneuf,

(1) M. Marcel CANAT: *Documents inédits pour servir à l'Histoire de Bourgogne.*

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10427

Touches, Chamirey, une partie d'Etroyes, Saint-Mard-de-Vaux, appartient aux Damas. Elle fut vendue en 1517 (1), par Jehannet de Damas et Prudence de Mipont, tous deux écuyers, ce dernier aussi, seigneur de Montaigu, à cause de Charles de Mipont, chevalier, son père, à Jean Foucault, bourgeois de Chalon.

L'année suivante, Jean d'Aumont se rendit acquéreur de la moitié de la seigneurie (2) qu'avait achetée précédemment Jean Foucault.

Les d'Aumont la gardèrent jusqu'en 1638, date où elle fut acquise par Nicolas Bouton, seigneur de Chamilly, et un peu plus tard, elle fit partie du comté de Chamilly jusqu'à la Révolution.

Les comptes de Robert de Marnay, châtelain de Montaigu en 1360, donnent les dépenses faites depuis Noël jusqu'au 15 janvier par des hommes d'armes envoyés pour garder le château de Montaigu contre les gens de « compagnies qui estoient à Coyches (Couches), à Gevrey (Givry) et les environs (3) ». — Ces routiers passèrent devant le château, que le châtelain avait reçu ordre du duc, du bailli de Chalon « et de plusieurs gens de mondit seigneur de défendre pour la moilleur manière qu'il pourrait contre les dites compagnies et d'autres ennemis ».

Il y eut établissement de barres, barrières, serrures, chaînes de fer; réfection du « portal de la première porte du châtel » par ordre du Duc et des Dames de Marcilly et de Crux; construction « d'eschiffes (gué-

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10599.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10599.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B. 5251.

rites), l'une sur la tour de la grande porte du château, l'autre sur la grande tour sur les Terreaux ». Il y ajoute le compte des dépenses faites par des hommes d'armes qui avaient défendu ledit château depuis la Chandeleur jusqu'au mois d'août « contre les Bretons et les ennemis logiez au païs ».

En 1432, il y eut des frais à payer pour avoir fait avertir les châtelains de Germoles et le capitaine de Montaigu que l'ennemi avait l'intention de prendre le château de Montaigu (1).

Il y avait une chapelle à Montaigu. En 1499, Messire Bertrand Bourbu, desservant « de la chapelle de Saint-André au châtel de Montaigu », reçoit les 10 sols annuels dus à son office (2).

Dans les comptes de Jean Paiseau, on voit une rente de 20 sous viennois au profit de Messire Jean Dauphin, chapelain de la chapelle du château de Montaigu (3).

On a vu que la garnison de Montaigu inquiétait et incommodait beaucoup les Chalonnais. Ils obtinrent du Duc de Mayenne que celui-ci l'assiégeât; il s'en rendit maître en juillet 1591. Depuis il fut démantelé par ordre de Henri IV.

Les dépenses du siège et de la démolition du château de Montaigu s'élevèrent à 400 écus (4).

La baronnie de Montaigu n'était pas très importante, malgré les quatre villages qui la composaient: le Bourgneuf, Touches, Chamirey et Saint-Mard; et après la démolition du château, certains droits du seigneur

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 3664.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 4815.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B. 5217.

(4) Archives de Chalon-sur-Saône.

étaient forcément tombés en désuétude. Outre les habitants des villages nommés ci-dessus, ceux de Charrecey, Aluze, Mercurey, Jamproyes et Etroyes étaient re-trayants de Montaigu et comme tels tenus au guet du château et à certaines, réparations,. Le château n'existant plus, il n'y avait plus rien à exiger. Heureusement pour lui, le seigneur de Montaigu avait d'autres droits plus réels, tels que: la justice haute, moyenne et basse dans les quatre villages et la métairie d'Aubigny. Il avait droit d'aubaine et de bâtardise. Chaque feu lui devait à première réquisition deux corvées de bras ou de charroi, l'une en mars, l'autre aux vendanges. Au Bourgneuf, Chamirey et Touches, on payait, le jour de la Saint-Barthélemy, une taille haute et basse qu'on appelait franchise. C'était la redevance stipulée par la charte de 1241.

A Saint-Mard, chaque feu ne devait qu'une poule par an. Les habitants du village de Colombière, près de Saint-Marcel, qui dépendaient aussi de Montaigu, devaient 11 bichets d'avoine, mesure de Saint-Louis.

— La forêt de Montabon était arrentée à raison de 30 mesures d'avoine, mesure du Bourgneuf; enfin les vendeurs de grains devaient un droit de mesurage au marché du Bourgneuf, le mercredi, marché amodié 60 livres par an avec le droit de bauvin (1) qui pouvait valoir 12 livres par an.

Le seigneur n'avait pas droit aux dîmes; mais il lui était dû 27 livres en argent; 12 mesures trois quarts

(1) Le droit de bauvin était le droit que se réservait le seigneur de débiter lui seul du vin pendant tout le mois d'août. Le reste de l'année, les habitants ne pouvaient tenir auberge ni débiter du vin sans la permission du seigneur.

de froment; 25 d'avoine à la mesure du Bourgneuf; 56 à la mesure de Chalon; 3 feuillettes 44 pintes de vin; 2 pintes 2 chauveaux et demi d'huile de noix; 13 livres de cire; 1 chapon et 12 poules.

Le seigneur n'avait en propre, outre les ruines du château, qu'une maison située « en Theurot » consistant en une chambre haute avec grenier dessus, cellier dessous, pressoir à côté. Le revenu total de la seigneurie s'élevait à environ 1060 livres au moment du dénombrement de 1669 (1).

Après la Révolution, en 1803, les héritiers du duc de Charost(2) vendirent l'emplacement de la forteresse de Montaigu à un tailleur de pierres qui en acheva presque la démolition. Il fut racheté en 1829 par M. d'Arcelot, devint la propriété de M. de Loisy, en 1876, pour passer, en 1889, à M. Charles de Suremain.

De 1830 à 1870, plusieurs ermites habitèrent successivement les ruines de Montaigu, cultivant quelques petits morceaux de terrains et vendant aux visiteurs des médailles pieuses et des souvenirs de l'ancien château. Le premier y fut assassiné en 1842; le dernier, d'origine allemande, dit-on, s'éloigna en 1870, et la chapelle et sa chambre furent brûlées.

Depuis cette époque, les ruines sont restées solitaires et les broussailles envahissent chaque jour de plus en plus ce qui fut la forteresse la plus célèbre de la région.

(1) Explications de M. E. BEAUVOIS: *Les trois Chamilly*.

(2) Voir dans la seconde partie ce qui concerne les maisons d'Aumont et de Bouton.

V

LE BOURGNEUF

Le Bourgneuf n'a pas eu d'autres seigneurs que ceux de Montaigu.

Le village s'est formé le long de la route de Chalon à Autun qui avait remplacé la voie romaine. Les habitants furent affranchis par Guillaume de Montaigu en 1241.

En 1381, le duc de Bourgogne avait la moitié de la recette du profit du marché, amodié 14 florins à Jean Disome, prêtre (1).

Le Bourgneuf est désigné, en 1435, comme « ville champestre » à Jean Damas, seigneur de Montaigu en partie, et comptait dix feux francs. En 1611, on en comptait quarante, et en 1647, quarante-deux feux.

VI

TOUCHES. ——— CHAMIREY. ——— ÉTROYES

Touches était paroisse de l'archiprêtre de la Montagne et du patronage du Chapitre de Chalon.

Il comprenait Chamirey et la plus grande partie d'Étroyes, hameaux plus importants que ce qui entoure l'église (2).

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 5258.

(2) Au-dessus de la porte de l'église de Touches, on voit les armes des Aumont.

Comme au Bourgneuf, il n'y eut jamais à Touches d'autres seigneurs que ceux de Montaigu.

Courtépée, en 1777, compte deux fiefs à Chamirey et deux à Etroyes avec un château.

En 1757, il en était compté six que voici: « 1° Les ruines du château de Montaigu où il n'y a plus que quelques vieux murs peu élevés et démolis. — 2° Le château d'Etroyes appartenant à M. Durand d'Auxy avec petite chapelle sous le vocable de Saint-Odilon. — 3° Le château de la Charmée à Etroyes, appartenant à M. le marquis de Foudras, près de la rivière. — 4° Le fief de M. Esmonin, à Chamirey. — 5° Le fief de Chassey appartenant aux héritiers de M. Boisselier. — 6° Le fief de M. de Grosbois sur le chemin de Chalon, situé au Bourgneuf; il appartient présentement à M. de Boisserand, maître particulier des eaux et forêts à Chalon (1). »

Naturellement, d'autres seigneurs avaient possédé ces différents fiefs avant ceux cités plus haut. Ainsi en 1452, on voit un Thibaut de Savigny et un Pierre de Maissey, seigneurs d'Etroyes. — En 1543, Jean de Digoine, seigneur de Mercurey, était co-seigneur d'Étroyes. — En 1582, c'était Robert de Digoine. — Au XVII^e siècle on trouve les Montrichard (2). — En 1773, il fut fait une reprise de fief (3) par Etiennette-Anne Rougeot, veuve de Philibert Durand d'Auxy, grand maître des eaux et forêts du comté de Bourgogne, etc.

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 3530.

(2) Par alliance, les Montrichard possédèrent la seigneurie de Flammerans en Franche-Comté qui, par suite de deux achats, devint la propriété des Suremain (Archives de la Côte-d'Or, B. 11020).

(3) Archives de la Côte-d'Or, B. 11079.

A Chamirey, on trouve, en 1333, un Jean de Chamirey. — En 1638 (1), le fief de Chassey était possédé par Lhomme de Montmort, tant en son nom qu'en celui de Damoiselle de Chassey, sa femme.

Au XVIII^e siècle, le seigneur de Chamirey fut Louis-François Gauthier (2), écuyer, qui fut nommé aux fonctions de maire de Chalon en 1713. Il mourut maire honoraire en 1769, il avait quatre-vingt-quinze ans.

En 1740, il y eut une reprise de fief (3) de la seigneurie de Chamirey par Antoine Esmonin, demeurant à Chalon, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, en qualité de mari de Dame Françoise Gauthier, à laquelle le fief avait été constitué par ses père et mère, suivant son contrat de mariage.

Le 9 février 1779, reprise du fief de Chamirey (4) avec moyenne et basse justice seulement, pour les bâtiments et un pourpris de 5 ouvrées de vigne par Jean-Joseph Petiot, conseiller, procureur du roi au bailliage de Chalon, comme acquéreur d'Antoine Esmonin au prix de 55, 000 livres, y compris les frais en roture et en franc-alleu.

Sur le territoire de Touches on avait élevé, comme partout, un grand nombre de croix. En 1757, on en comptait au moins dix. Parmi celles disparues, il en est une dont le souvenir s'est conservé, c'est la Croix-des-Doigts. La légende racontait qu'elle devait ce nom à un crime commis autrefois à cet endroit, la victime ayant imprimé sa main sanglante sur la pierre de la

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10136.

(2) Archives de Chalon-sur-Saône, BB. 28.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B. 11008.

(4) Archives de la Côte-d'Or, B. 11009.

croix. Son emplacement, à peu près où le chemin de Saint-Mard aboutissait à la grande route, avec l'éloignement de toute habitation et la proximité des bois, accréditait cette explication, d'autant plus qu'au commencement du XIX^e siècle il y eut dans ce même lieu une ou deux attaques nocturnes. La vérité semble devoir être autre, car le rapport de 1757 décrit cette croix en ces termes: « Une croix de pierre appelée Croix-des-Doigts, parce qu'il y a deux mains de fer sur les bras de la croix. Elle est située à un quart de lieue, à côté du grand chemin d'Autun, au midy (1). »

Ce fut au lieu dit « Champ-la-Doix » qu'eut lieu, après 1789, une grande réunion pour célébrer la prise de la Bastille et la Fédération des peuples. La messe y fut dite en même temps par 4 prêtres sur un autel à quatre faces. Un grand discours que l'on imprima fut prononcé par M. Jean-Joseph Dorotte, curé de Barisey (2).

Au moment de la Révolution, le curé de Touches était Jean-François Forneron. M. l'abbé Bauzon dit qu'il était regardé par l'autorité épiscopale comme un homme de peu de moyens. Mais, sous d'autres rapports, il ne manquait pas d'une certaine habileté, car il sut traverser cette période troublée sans encombre. A la fermeture des églises, il continua à demeurer à Touches où il exerça des fonctions civiles et ne se servit jamais de son influence pour faire le mal. Au Concordat, il fut nommé desservant de Touches et de Charrecey. Il avait été quelque temps maire et curé à la fois; il l'était encore en 1804.

(1) Archives de la Côte-d'Or, G. 3530.

(2) L'abbé Bauzon: *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution.*

VII

SAINT-MARD-DE-VAUX

Le village de Saint-Mard formait avec le Bourgneuf, Touches, Chamirey et une partie d'Etroyes, la baronnie de Montaigu.

Au XIII^e siècle, le seigneur de Saint-Mard était Girard de Prat (1). Au XVI^e siècle, la famille de Saint-Anthot y avait un domaine, et on voit successivement Antoine, Jacques et Lucien de Saint-Anthot; puis, vers 1580, Lucrèce de Saint-Anthot, dame de Blaisy, veuve de Jean de Digoine, seigneur d'Epertully en partie.

En 1594 (2), des acquisitions furent faites par noble Jean Poulet, seigneur de Blaisy, Baugy, Epertully, et Philiberte de Digoine, sa femme.

En 1637 (3), un arrêt maintint René Perret, conseiller au Parlement, en possession des biens décrétés sur Jean Poulet, seigneur de Blaisy, et Philiberte de Digoine, sa femme.

René Perret (4), seigneur de Marigny, Gerlans et Blaisy-sous-Montaigu, conseiller du roi au Parlement de Bourgogne, avait eu l'office de lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Bourg (en Bresse), et

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10428.

(2) Archives de Saône-et-Loire, E. 816.

(3) Archives de la Côte-d'Or, E. 12242.

(4) Palliot: *Histoire du Parlement de Bourgogne*. — Les armes de René Perret sont: d'azur à une fasce d'argent accompagnée au chef de 2 étoiles d'or et en pointe d'un rocher d'argent.

était précédemment enquesteur au bailliage de Chalon. Il mourut en 1641, maire de la ville de Dijon.

Son héritier fut Bernard Perret qui avait épousé Ph. Potillon.

En 1638, on voit encore un Christophe de Tenay qui avait des propriétés à Saint-Mard.

Quant à Blaisy, il devint la propriété des Leschenault qui étaient praticiens de père en fils. En 1696, Jean-Baptiste Leschenault était maître-chirurgien à Saint-Mard. Les Cautin de Blaisy devinrent seigneurs de Blaisy par le mariage d'un Cautin avec Reine Leschenault vers 1730.

En 1350, le château de Blaisy était un simple rendez-vous de chasse. Une première partie du château actuel fut construite par Messire Jean Poulet en 1602, ainsi que la grange qui existe toujours et qui est de 1610. Les armes des Poulet surmontent la porte principale du château. Elles sont écartelées par celles des Digoine. Une autre partie date de 1759; la tour crénelée à droite est de 1848 et la façade de gauche de 1863.

Un autre hameau de Saint-Mard fut seigneurie: c'est celui de Pomey ou Pommier. En 1579, François de Ciry, chevalier de Chamailles, fit legs (1) « d'un lit garni et de divers rabillements au profit de Philibert de Ciry, son fils illégitime, et de la chevance et seigneurie de Pomey ainsi qu'elle s'étend et comporte arrière le finage de Saint-Mard-de-Vaux, etc... »

Un peu avant, en 1562, il avait été fait un accord entre Hilaire de Ciry, aumônier de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Chalon, curé de Saint-Mard-de-Vaux, et les

(1) Archives de Saône-et-Loire, E. 714.

habitants dudit Saint-Mard qui consentent à payer, savoir: « chascun feu desdiz parroichiens, à ung chascun jour de Pasques charnel, cinq deniers tournoys; à ung chascun jour de feste Toussaint, troys deniers et un nicquet; à ung chascun temps de vendanges pour le droict de l'Evangile, une pinte de vin, les vefves non y comprises; chascun communiant audit jour de Pasques, deux deniers tournoys; pour la peine dudit curé et de son vicaire portant l'extrême-onction, lui sera payé six blancs et au clerc, deux blancs; pour tout le droict de sépulture de chascun, chef d'ostel, tant procession, messe, offrande que aultre shose, sera payé audit sieur curé la somme de 14 blancs, encores une livre de cire, ou pour la valeur d'icelle, cinq solz; pour le linceul, 2 gros et pour l'annuel, 5 solz; item, pour la rendue d'une chascune fille n'ayant père ni mère, qui va hors le parroichiage de ladite église, sera payé audit sieur curé la somme de 14 blancs; pour celle d'un mesnage et famille allant hors ledit parroichiage, 7 solz et demy tournoys, et pour la rendue d'une fille qui a père et mère ou l'un d'eulx, une poule ou pour la valeur d'icelle, 4 blancs, etc... (1). »

La plus grande partie des bois qui couvrent le Montabon appartenait au roi, excepté ce qu'on a appelé la Forêt qui appartenait au comte de Chamilly. Pourtant, vers le XII^e siècle, les ducs de Bourgogne avaient fait de grandes donations à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et c'est pourquoi quelques parties des bois de Montabon étaient devenues propriété de cette abbaye. À la fin du XIII^e siècle eut lieu une transaction entre le sei-

(1) Archives de Saône-et-Loire, E. 805.

gneur de Montaigu et les habitants de la châtellenie d'une part et le chapitre de Saint-Martin de Tours d'autre part, au sujet des droits d'usage dans les bois.

La paroisse de Saint-Mard comptait, en 1624, quarante feux; en 1635, trente-deux feux et en 1647, trente-cinq feux. Pendant la Révolution, elle prit le nom de Mont-Abon (1).

VIII

MERCUREY

Mercurey, pas plus qu'Aluze, n'a fait partie du comté de Chamilly, mais ces deux villages en sont si rapprochés et ont eu tant de rapports avec ceux du comté que l'on ne peut les passer sous silence.

Mercurey, qui tire, dit-on, son nom d'un temple dédié à Mercure par les Romains et qui s'élevait sur la colline, est, comme tous les villages de la région, d'origine ancienne. Il est appelé « Mercuriacum » en 885, dans une charte de Charles le Gros, pour Saint-Marcel, dont le prieur était patron du bénéfice. Les habitants Gontran de travailler au portique de l'abbaye de Saint-Marcel.

Parmi les seigneurs de Mercurey, on trouve les noms suivants (il faut remarquer que les seigneuries

(1) M. Jules Chevrier, dans *Chalon-sur-Saône, pittoresque et démolis: environs et légendes*, émet l'idée que le nom de Montabon pourrait venir de l'orfèvre Abbon qui dirigeait à Chalon, vers l'an 604, l'atelier de monnayage du roi Gontran, le plus important de cette époque. Il faudrait alors l'écrire Mont-Abbon ou Mont-Abbo.

d'Etroyes et de Mercurey se composaient de plusieurs fiefs qui étaient tantôt possédés par le même seigneur et d'autres fois appartenait à plusieurs): — En 1421, Jeanne de Marnay, épouse de Robert de Gillans, chevalier, était dame de Mercurey et d'Etroyes; — En 1423, le seigneur était Antoine de Crey; — En 1461, Pierre de Maissey, écuyer, seigneur en partie; — En 1470, Pierre de Maissey et Philippe de Digoine; — En 1480, Philibert Pitois, seigneur de Ménétreux, Couchey, Chaudeney-sur-Dheune, Mimande, était aussi seigneur de Mercurey; — En 1560, on trouve Jean de Digoine (1); — En 1582, son fils, Robert de Digoine; — En 1633 (2), il y eut à la châteltenie de Saint-Gengoux une information au sujet de l'enlèvement de Françoise de Digoine, dite Demoiselle de Valette, veuve de Charles Duvet, qui fut emmenée de force au château d'Etroyes par le seigneur de Mercurey, son neveu.

En 1652, Félicité des Barres, veuve de Digoine, était Dame de Mercurey, et vers 1680, Claude-Baptiste de Montrichard était seigneur de Mercurey et d'Etroyes.

Le hameau de Jamproyes formait aussi une seigneurie qui suivit la fortune de Mercurey et d'Etroyes.

Le château de Mercurey qui existe dans le fond de la vallée, près de la rivière et de la route, porte encore le nom de château de Mipont ou Mypont. Il y a eu une maison de Mipont assez remarquable au XIV^e siècle jusqu'au XVI^e siècle. Elle tirait son nom d'un château de Mipont et d'un village du même nom, près de Chagny, qui ont disparu l'un et l'autre. — Un J. de Mipont

(1) Armes des Digoine: échiqueté d'argent et de sable de 7 tires de 6 points. Devise: *Virluti fortuna comes.*

(2) Archives de Saône-et-Loire.

était seigneur de Corberon en 1340, etc. — En 1501, Charles de Mipont était capitaine-châtelain (1) de Montaigu, et en 1517, son fils, Prudence de Mipont, au moment de la vente de Montaigu en partie à Jean Foucault, bourgeois de Chalon, figure comme vendeur avec Janet de Damas (2). — Il est probable que c'est d'eux que le château actuel, bâti en 1530, tire son nom.

Les Montrichard en furent possesseurs du XVII^e siècle jusqu'en 1719. Il passa alors à M. Quarré de Livron, conseiller honoraire au parlement de Bourgogne, qui fit rebâtir une partie du château.

Claude Berthaud, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, l'acquit en 1737 et le laissa à son héritier Claude-Marie Paiseau de Chasselas qui le posséda en 1751 et le légua par testament à son frère Thomas Paiseau de la Mayolette qui fit sa reprise de fief en 1777.

Le château passa ensuite: en 1789, à M^{lle} Laborie de Ruamont; — en 1830, à M^{me} Ruffin de Losier, épouse de M. Trambly de Laissardière; — en 1844, à leur fils, Antoine Trambly de Laissardière; — en 1847, à M. et M^{me} Renaudin Gauthey. Aujourd'hui il appartient à M. Lacombe. (3)

Un aimable usage voulait, au XVIII^e siècle, que le jour de la Saint-Claude (6 juin), jour de fête de plusieurs des seigneurs qui se sont succédé à Mercurey, on leur offrît un bouquet de fleurs de vigne.

L'église est très ancienne. Le prieur de Saint-Marcel

(1) Le capitaine-châtelain tenait au château la place du seigneur qui n'y habitait pas, administrait ses propriétés, tenait les comptes, levait les droits, jugeait les tenanciers, etc.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10599.

en était patron. Dans la chapelle de la Vierge est la tombe de Messire Pesseau de Chasselas. La cloche, datant de 1579, a été classée comme objet historique et artistique en 1903.

À la Révolution, le curé Nicolas Moussière refusa le serment à la Constitution et fut déporté. Il mourut en 1801. Au Concordat, en 1802, Gabriel Baudot fut nommé desservant; il y resta ans.

En 1666, l'intendant Bouchu dit qu'il y avait à Mercurey soixante-trois habitants, dont sept veuves. Il ajoute qu'il y avait bien des pauvres.

Dans le rapport de 1757, on lit: « Le village est assez bien bâti, parce que ce sont des maisons qui appartiennent presque toutes à MM. les bourgeois, qui ne laissent que de très petites maisons aux vigneron et ferment les autres bâtiments pendant dix mois de l'année... »

Les vins de Mercurey ont été estimés de tous temps. Le prieuré de Saint-Marcel y possédait des vignes, ainsi que l'abbaye de Maizières, l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon, les Cordeliers, les Minimes, etc.

IX

ALUZE

Comme Mercurey, Aluze n'a jamais fait partie du comté de Chamilly ni eu aucun seigneur commun avec Charrecey.

On croit qu'il a été à l'origine une station gauloise commandant la grande voie qui passait à proximité.

Les Romains s'établirent à leur tour dans cette position propre à la défense du pays et améliorèrent la route qui forme encore aujourd'hui la limite d'Aluze et de Charrecey. On l'appelle généralement voie romaine, quelquefois voie d'Agrippa ou encore de Brunehaut.

On a dit que l'invasion des peuples barbares aurait laissé des traces sur le territoire d'Aluze et qu'une inscription trouvée à Aubigny y indiquerait le passage des Suèves (1).

Il est probable qu'à Aluze une première église chrétienne fut élevée peu après la mission de saint Martin dans nos pays, car ce fut lui qui fut choisi comme patron. Elle fut donnée par le duc Hugues au prieur de Saint-Marcel en 1077 (2).

De la famille seigneuriale qui porta le nom d'Aluze, il n'est guère venu à nous que celui de Robert d'Aluze qui, en 1074, possédait des vignes à Rully dont il fit don au prieur de Saint-Marcel.

En 1257, il y eut un accord entre Guillaume I^{er}, seigneur de Montaigu, et Girard d'Ardre, bailli de l'Hôpital de la maison de Saint-Jean-de-Jérusalem à Bellecroix, touchant la justice d'Aluze. La haute et la basse justice était à Guillaume de Montaigu, excepté au pourpris de l'hôpital de Bellecroix (à Aluze). — Courtépée ajoute qu'il y avait eu une léproserie à Aluze, réunie depuis à l'hôpital de Chalon.

Dans une enquête faite en 1333 (3), par Jehan de Paroy, juge des appaux de Lyon, sur la valeur des

(1) L. Niepce: *Histoire du canton de Sennecey*.

(2) Le P. PERRY: *Histoire de Chalon*.

(3) *Mémoires de la Société éduenne*, t. VII

rentes et des revenus des biens de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, on voit qu'il était dû annuellement à la maison de « l'Hôpital d'Aluise:

En menues censives: 9 sols;

12 bichets de froment, le bichet valant 10 sols:
6 livres;

35 bichets d'avoine, le bichet valant 3 sols: 101 livres
5 sols;

Une charrue de terre: 100 sols;

8 soitures de pré, la soiture valant 8 sols: 64 sols;

9 gellines (poules), la gelline valant 4 deniers:
3 sols;

100 ouvrées de vigne, l'ouvrée valant 5 sols:
25 livres;

2 muis de vin, le muy valant 200 sols: 400 sols;

Il y a des noyers qui peuvent donner par an 10 pintes
d'huile valant 10 sols.

Au total: environ 65 livres 10 sols (1). »

Il semble, d'après un autre document de 1694 (2) concernant les mêmes biens, que les bâtiments appartenant à Bellecroix étaient situés au lieu que l'acte désigne sous le nom de « en l'Hospital », c'est-à-dire entre la rue allant à Charrecey au sud-est, le chemin appelé tantôt: du Bourgneuf à Dennevy, tantôt: de la croix des Doigts à la croix de la Maladière (3), et souvent aussi rue Ferrée; le grand chemin allant d'Aluze à Dennevy, au nord-ouest, et une autre rue, à l'est,

(1) A cette époque une livre valait à peu près 100 francs.

(2) Cahier contenant la liste des héritages tenant de la commanderie de Bellecroix (domaine d'Aluze et de Charrecey) avec les reçus des redevances jusqu'en 1694. — (Papiers Pion-Mignotte.)

(3) La croix dite de la Maladière était certainement à proximité de l'ancienne léproserie.

nommée rue des Poterons. Au nord, les terrains de Bellecroix touchaient encore M. Virey, de Chalon.

En 1430 (1), Aluze comptait 30 feux, soit environ 150 habitants.

Ce fut en 1476 (2) que le prieuré d'Aluze fut vendu par Antoine Ribondault, prêtre et choréal de l'église, Saint-Vincent de Chalon, à Nicolas Perrin, marchand bourgeois à Chalon. Ce Nicolas Perrin fit de nombreuses acquisitions à Aluze. Sa fille épousa noble Jean de Loisy, avocat du roi au parlement de Bourgogne.

Vers le milieu du XVI^e siècle, une famille de Givry (3) avait un domaine à Aluze et y habitait; on voit un Claude de Givry, écuyer, époux de Suzanne de Martenet; un Jean de Givry, époux de Jeanne de Varennes; et, en 1573, Damoiselle Antoine de La Bruyère, veuve de noble Denys de Givry, etc.

Mais les seigneurs d'Aluze, à cette époque, étaient les Pontoux. De 1591 à 1594, Loys de Pontoux (4), seigneur d'Aluze, fut emprisonné comme hérétique, et, sur ses protestations d'attachement à la foi catholique, mis en liberté provisoire jusqu'à décision du duc de Mayenne, avec défense de quitter Chalon. Il avait épousé Jeanne Morin.

Ce fut Loys de Pontoux qui amodia le moulin d'Aluze lieudit « La chaume », moyennant une rente annuelle de 5 sols, une poule et 85 écus pour entrage.

La seigneurie d'Aluze fut acquise ensuite par J. Le-grand, premier président en la chambre des Comptes

(1) Dijon. Manuscrits Peincedé, t. XVIII.

(2) Archives de Saône-et-Loire.

(3) Archives de Saône-et-Loire. E. 855 et 728.

(4) Archives de Chalon-sur-Saône.

de Bourgogne. Il fut aussi seigneur de Marnay, d'Is-sur-Tille, etc. Il avait épousé Marie de Pontoux. Il fit l'acquisition de la terre et seigneurie d'Aluze au prix annuel de 1, 300 livres, à condition que « les fermiers seront tenus de fournir audit seigneur lorsqu'il viendra à Aluze, pendant 6 jours à deux divers voyages, pain et vin pour lui et ses gens, foin, avoine et paille pour ses chevaux; s'il reste plus, il paiera au prix courant, mais seulement 2 sols 6 deniers pour chaque cheval (1) ».

Marie de Pontoux, veuve de Jean Legrand, céda à son fils Jean, de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, la terre d'Aluze et ses dépendances.

C'est à cette époque (1666) (2) qu'eut lieu l'enquête de l'intendant Bouchu dont voici quelques extraits:

« A Aluze, il n'y a aucun fief, seulement une métairie séparée, dite d'Aubigny, qui appartient aux abbés religieux de Maizières, exempte de toutes redevances et dîmes.

« La terre d'Aluze relève du roi. Elle est du grenier à sel de Beaune.

« Le sieur Jean Legrand, confrère de l'Oratoire de Jésus, en est seigneur, qui a eu pour tout partage de sa maison et de la succession du sieur Président Legrand, son père, cette seigneurie et quelques héritages scis audit lieu d'Aluze. — Il emploie son revenu dans l'exercice continuel d'une dévotion très exacte et à pratiquer la charité envers tous et particulièrement envers ses habitants.

(1) Archives de Saône-et-Loire.

(2) Archives de la Côte-d'Or. — Enquête de l'intendant Bouchu.

« Cette terre relève du roi en toutes justices sous le nom de simple seigneurie. Il n'y a aucun revenu que celui de la justice, attendu que le finage en est fort restreint...

« L'on fait compte encore parmi les revenus d'une poule par feu, mais elle est fort disputée à présent, attendu que cette prétendue redevance n'est fondée sur aucun titre venant seulement d'un ancien usage.

« Ce village est situé sur la cime d'une montagne fort élevée... C'est un pays de montagnes et de vignes dont le vin est médiocrement bon...

« Il y a 55 habitants y compris 5 femmes veuves qui sont pauvres pour la plupart.

«... Charges: Réparations de l'église et de la maison curiale... Aucune dette... »

Jean Legrand fit donation de la seigneurie d'Aluze à Jean-Baptiste de La Mare, lieutenant-général criminel au bailliage de Beaune, et elle appartenait encore à la famille de La Mare au moment de la Révolution lorsqu'elle fut vendue comme biens nationaux.

En 1666 (1), on trouve sur le rôle des tailles: P. Tremeau, Cl. Lapinte, J. Rouchoux, A. Narjoux, B. Clément.

En 1700: D. Rouchoux, manouvrier; A. Adenet, vigneron; P. Labry, tonnelier; P. Viret, laboureur; P. Carnot, notaire.

En 1730: C. Picot, laboureur; P. Dodille; J. Bavy; Ch. Rougeot, B. Chauvot, vigneron.

En 1760: 1 fermier; 1 cabaretier; 3 laboureurs; 21 vigneron; 1 tonnelier; 1 maçon; 9 journaliers; 4 veuves.

(1) Archives de la Côte-d'Or, C 6648.

En 1789: L. André, notaire; Ph. Clément, vigneron; J. Pyot, vigneron; Cl. Migonnet, maçon; F. Mathieu, manouvrier.

En 1716 (1), la capitation des taillables était, pour Aluze, de 72 livres.

Au commencement du XVI^e siècle, la paroisse d'Aluze était desservie par le curé de Mercurey, en vertu d'une transaction passée entre Mathurin Barry, curé de Mercurey, et les habitants d'Aluze, portant que (2) « ledit curé et ses successeurs seront tenus de dire perpétuellement la veille de la Nativité de Notre-Seigneur en l'église d'Aluze, les vêpres, la généalogie et trois grandes messes, etc., à condition que chaque habitant payera annuellement audit curé un boisseau de froment et un d'avoine ».

Le droit de confession se payera: 1 petit blanc;

Le droit d'épousailles: 5 à 10 sous tournois;

Le droit mortuaire: 15 blancs;

Le droit lumineux: 2 livres de cire.

« Les héritiers devront fournir un pain d'un demi-boisseau de froment et encore un au bout de l'an.

« Pour les nobles et les clercs, 100 sous tournois et le pain et le vin six semaines durant. »

En 1569, on voit Nicolas Souppir, prêtre, curé de Notre-Dame de Mercurey et d'Aluze. — En 1594, Zacharie Dadot.

Au commencement du XVII^e siècle, il y eut une nouvelle convention (3) par laquelle la cure d'Aluze fut distraite de celle de Mercurey. Les habitants d'Aluze remettent leur église à Charles Duffour, vicaire de la

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 5703.

(2) Archives de Saône-et-Loire.

(3) Archives de Saône-et-Loire, E. 204.

paroisse de Santenay, « avec tous les droits, revenus, émoluments et profits attribués à ladite cure d'Aluze tant en dîmes, quarte et boisseaux, droits de passion, sequelles, novalles (1) et autres, en quoi qu'ils puissent consister et valoir; outre lesquels droits et revenus les dits habitants ont promis audit sieur Duffour de lui donner à lui et à ses successeurs curés une maison et un jardin dudit Aluze pour faire sa demeure et com-mode pour sa personne, et 24 ouvrées de vigne en nature au finage dudit lieu par augmentation dudit revenu, etc... »

A la Révolution, le curé d'Aluze était Jacques Jacqueau qui avait succédé en 1764 à M. Brossard. Il prêta serment à la Constitution et se rétracta plus tard. Après le Concordat en 1803, Jacques Boudier fut nommé desservant. Le clocher et la toiture de l'église tombaient en ruines, et il n'y avait rien dans la sacristie. On comptait alors à Aluze environ 300 communiant.

Il y eut un notaire à Aluze jusqu'à la Révolution. On montre encore la maison du notaire Carnot.

Pour terminer ces quelques mots sur Aluze, on ne peut mieux faire que de citer deux ou trois passages de la réponse des curés pour la carte de la province, en 1757, en laissant à celui d'Aluze la responsabilité de ses explications.

« Aluze vient des mots latins: *A luce prima*, qui par corruption a fait Aluze parce qu'il est situé au sommet d'une montagne et bâti sur « Le Roch » depuis

(1) Le droit des novalles était le droit de percevoir la dîme sur des terrains nouvellement défrichés. Les novalles appartenaient au curé, même lorsque la dîme appartenait au seigneur laïque. (G. Jeanton et L. Ravenet: *La Paroisse de Prêty-en-Mâconnais.*)

laquelle on voit toujours lever le soleil. Messire de La Mare, grand bailli d'épée, en est seigneur. — Le clocher est une flèche carrée peu élevée... Point de hameau, si ce n'est une petite seigneurie consistant en un gros domaine où il y a une petite chapelle, et affermé par M^{gr} de Maizière à qui il appartient, nommé Aubigny... la chapelle est desservie par moi, curé, moyennant salaire, parce qu'il est libre à ceux qui y habitent d'adopter quelle paroisse qu'ils veulent...

« Le château touche immédiatement les murs de l'église du côté du midi...

« Il y a de côté de bize une tour éloignée de 4 à 500 pas dudit village, qui a été un moulin à vent, mais à présent détruit. Il est sur la même montagne, appelée les Chaumes d'Aluze, garnie de buis.

« Il y a une croix à l'extrémité du village du côté du levant appelée croix de Mission et plus avant une petite chapelle sur le chemin descendant à Aubigny... »

X

SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE

L'origine de Saint-Léger n'est pas connue, et l'on ne sait pas grand'chose de son histoire jusqu'au xv^e siècle. Au commencement de ce siècle, Saint-Léger avait pour seigneur Jean de Cottebrune (1), chambellan du roi de France et des ducs Jean sans Peur et Philippe le

(1) Coste-Brune, village du ressort de Baume, en Franche-Comté; les Cottebrune portaient: de gueules au sautoir d'or.

Bon. Nommé maréchal de Bourgogne, en 1418, il mourut en 1422, laissant une fille, Alys, qui épousa Philibert de Rye (1) en 1424.

Leur fille, Anne ou Agnès de Rye, épousa: 1° Erard de Saint-Léger (2), seigneur de Châtelmoron, Valotte, etc. — 2° Celse de Choiseul (3), dit Traves, écuyer, seigneur de la Porcheresse, etc. — Agnès fonda des messes (4) dans l'église de Saint-Léger-sur Dheune. Elle avait eu d'Erard de Saint-Léger trois enfants: Vivant, André et Claude ou Claudine qui épousa Jacques de Choiseul de Traves, neveu du second mari de sa mère. Celse de Choiseul-Traves, fils de Jacques et de Claudine de Saint-Léger, eut lui-même trois enfants: Hardouin, Louise et Jean.

« La famille de Saint-Léger (5) ou Saint-Ligier, commence avec Robert de Saint-Léger, qui épousa Isabelle de Rully, laquelle lui apporta en dot la terre de ce nom au XIV^e siècle. Un de ses fils, Philibert, marié à Jeanne de Grancey, mourut en 1398. La race se divisa en deux branches, dont l'une posséda la terre de Rully jusqu'au XVII^e siècle et l'autre celle de Saint-Léger. »

Le représentant de la branche de Ruilly des seigneurs de Saint-Léger était, en 1499, Philippe de Saint-Légier, seigneur de Ruilly. Son fils, Charles de Saint-Léger, régla sa succession entre Jean et Claude, ses fils, et Anne de Saint-Léger, sa fille, femme de noble Gas-

(1) Rye en Franche-Comté portait: d'azur à un aigle d'or.

(2) Saint-Léger portait: d'argent à la fasce de gueules frettée d'or, accompagnée de 3 molettes de sable *alias* étoiles.

(3) Choiseul portait: d'azur à une croix d'or cantonnée de 12 billettes de même.

(4) Archives de Saône-et-Loire, E. 816.

(5) G. d'Arbaumont: *Les Anoblis de Bourgogne*.

pard de Tintry. C'est par le mariage d'Antoinette de Tintry, fille de Gaspard et d'Anne de Saint-Léger, avec Nicolas-Bernard de Montessus, en 1600, que la terre de Rully passa dans cette dernière famille.

Vers la fin du XVI^e siècle, le marquisat de Saint-Léger avec Saint-Gilles et Dennevy, fut acquis par Hérard de Bouton, écuyer, seigneur de Chamilly. Depuis cette époque, Saint-Léger a toujours appartenu aux Bouton et au commencement formait souvent l'apanage de l'un des enfants. Noël Bouton, d'abord seigneur et marquis de Saint-Léger, devint comte de Chamilly et réunit toutes les possessions des Bouton dans nos pays. Depuis ce moment Saint-Léger n'a plus été séparé du comté de Chamilly.

Dans le dénombrement de la seigneurie de Saint-Léger du 19 novembre 1638 (1) par Nicolas Bouton, seigneur de Chamilly, Nantoux, Montagu, Charangeroux, il est dit que la terre de Saint-Léger consiste en un château devant lequel il y a une fontaine et auquel « les habitants de Denevy, Saint-Gilles, Le Reulet, Château-Moron, Beaugé, Fangey et ceux qui résident es-maisons Savoye doivent faire le guet et garde...

« Que ledit sieur Bouton a la justice haute, moyenne et basse audit château, église et village fors au Reullet qu'il ne l'a qu'en partie...

« et a le fief et homage de la terre et seigneurie de Château-Moron... »

Dans le dénombrement de 1685 (2) fait par Noël Bouton, on voit que tous les habitants de Saint-Léger lui

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10736.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10813.

devaient une poule par feu. Les propriétaires payaient en outre selon les reconnaissances portées sur le terrier: 59 livres 10 sols et un denier en argent;

111 boisseaux de froment; 24 boisseaux de seigle; 269 boisseaux d'avoine; 3 feuillettes 3 pintes de vin; 58 poules et 2 chapons, enfin 60 corvées tant en mars qu'en vendanges (1).

Le tiers qui formait sa part dans la dîme du blé était amodié 20 bichets par an, c'est-à-dire 160 boisseaux.

— Bouchu dit que la dîme appartenait un tiers au baron de Chamilly et les deux autres tiers au baron du dit lieu. La dîme de grains se levait au 16^e; celle de vin au 20^e.

Le domaine de la cure valait six cent soixante livres par an.

Le château de Saint-Léger consistait en un corps de logis, avec chambres, cave, grenier, cour, grange, écurie, pressoir, le tout enclos de murs et de fossés. — Devant il y avait une fontaine et un bassin, un colombier, une autre grange couverte de paille et un jardin contigu au château, le tout d'un seul pourpris. Quoique ce château n'ait rien de grandiose, il servait de retraite non seulement aux habitants de la paroisse, mais encore à ceux de hameaux éloignés de sept à huit kilomètres, savoir: Denevy, Saint-Gilles, le Reulet, Châtel-Moron, Baugey, Fangey et Morey (2). Les retrayants

(1) M. E. Beauvois: *Les trois Chamilly*.

(2) Morey (canton de Givry), vocable: la Vierge. Ancien diocèse de Chalon. — Cette paroisse dépendait de la baronnie de Couches. — Pèlerinage: « En 1670, le dixième jour du mois d'aoust, la procession de Couches alla à Morey pour prier Dieu de donner de la pluie, et au retour la pluye commença à tomber, etc. » — Mémoires de Claude Dusson, tisserand à Chalencey. — (*Mémoires de la Société éduenne*, t. IV.)

étaient tenus de faire le guet, de monter la garde et de curer les fossés. Les habitants de Chamilly furent de ce nombre pendant plus d'un siècle, parce que le château de leur propre village était tout en ruines. Ce fut en 1557 que le seigneur de Chamilly réclama et obtint de nouveau le service de ses sujets.

Le domaine de cette seigneurie se composait d'une tuilerie et de parcelles de terres, prés et vignes, d'un étang, etc., de deux garennes et de 1, 545 journaux de bois. Le tout était amodié 1, 200 à 1, 400 livres.

Le rôle des tailles pour Saint-Léger-sur-Dheune (1) porte les noms suivants:

En 1551: J. Prin; J. Pelletier; J. Châtelain; veuve Choulotte.

En 1666: Veuve Réty; veuve Carré; N. Pascaut; J. Perret; B. Geoffroy; J. Darque.

En 1700: Cl. -P. Masse; B. Jeoffroy; J. -C. Pelletier; L. -J. Dumont; B. Naulet.

En 1730: J. -B. Desaint, voiturier; P. Masse, laboureur; J. Curot; F. Maulet; P. Dumont, vigneron.

En 1760: 4 bourgeois; 1 notaire; 2 sergents; 2 chirurgiens; 2 fermiers; 15 artisans; 12 laboureurs; 91 vigneron; 15 journaliers; 4 veuves; 1 fille.

En 1782: Guillemier, chevalier de Saint-Louis; Bonamour, curé; J. Clerc, vigneron; L. Bony, vigneron; J. Patin, vigneron; L. Nectoux, métayer.

L'église de Saint-Léger a été construite à différentes époques. Le clocher, d'une forme particulière, paraît être du XVI^e siècle; c'est une tour carrée, surmontée d'une flèche en pierre, octogone, un peu renflée vers

(1) Archives de la Côte-d'Or, G. 6759.

le milieu. On a dit que c'était pour imiter la forme de la mitre du patron du pays, l'évêque Saint-Léger. — Les autres parties de l'église ont été refaites et agrandies à plusieurs reprises, en sorte que le clocher se trouve aujourd'hui au milieu du monument. On remarque dans l'église un triptyque orné de peintures du XIV^e siècle, puis un tableau sur bois et trois fragments de sculptures en bois représentant la Passion.

Pendant longtemps, Charrecey fut desservi par le curé de Saint-Léger ou son vicaire.

En 1790, le curé Jean Monnot ne prêta pas serment et fut déporté. Il reprit sa place à Saint-Léger au Concordat.

A cette époque vivaient à Saint-Léger de leurs revenus, deux prêtres: l'un, M. Bizouard de Montille, ancien chanoine d'Autun, et l'autre, J. -B. Gagnot, avait été vicaire à Verdun-sur-le-Doubs. Ce dernier vint plus tard habiter Charrecey, où il géra la propriété Chandelix et où il mourut. — Une carmélite, Thérèse Chauvot, vivait chez ses parents.

M. l'abbé Bauzou dit que « la Révolution eut de chauds partisans à Saint-Léger. Ils se livrèrent à bien des profanations et des actes regrettables, soit chez eux, soit dans les communes environnantes ». — On les vit, en effet, piller à Nantoux, Chassey, Chamilly, etc.

D'après le rapport de Bouchu, il y avait, en 1666, à Saint-Léger, deux hameaux: le Reullet et le Tronpchat; des tuileries appartenant au seigneur; aucun commerce; pas de pont; un péage appartenant au sieur Brûlard, président à Dijon, etc.

Le rapport, déjà souvent cité, de 1757 dit qu'il y avait

alors à Saint-Léger: « 2 domaines vendangeoires: l'un, la Petite-Motte, au nord du village; l'autre, la Savoy, au sud-ouest. — Un autre domaine, celui de Chaptailon, a ses maisons en ruines à un quart de lieue sur la montagne, à 40 pas à gauche du chemin de Chalon à Autun, en allant à Saint-Léger.

« La Dheune passe sous un pont d'une seule arcade...

« Il y a deux ruisseaux, celui de Chamas et celui du Vernet qui prend sa source aux Joncs-Salés, vient arroser les maisons dites de l'Orme et se jette dans la Dheune un peu au-dessus du pont, etc. »

L'ancienne voie romaine de Lyon à Boulogne ne passait pas à Saint-Léger. La construction de la route d'Autun à Chalon par Couches, commencée en 1654, dura longtemps. Ce fut seulement en 1713 (1) que l'on construisit le pont sur la Dheune qui coûta 5, 400 livres, et la traversée de Charrecey ne fut faite qu'en 1764.

Ordre fut donné, en 1774 (2), de planter des piquets pour le tracé du chemin de commerce qui devait aller de Saint-Léger à Chagny.

Le canal du Centre fut creusé sous la direction d'Emilant-Marie Gauthey, aux frais de la province de Bourgogne, de 1783 à 1791. Les troupes y furent un moment employées pour accélérer les travaux; mais, en 1785, les Etats de Bourgogne, trouvant que les dépenses s'élevaient trop, décidèrent de le faire achever par des pionniers libres.

Courtépée dit que, de son temps, « des carrières de plâtre de bonne qualité sont situées sur la montagne

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 4352.

(2) Archives de la Côte-d'Or, C. 3227.

au village du Tronpchat, appelées Ancouaux ou Encos, à M. Boussard de la Chapelle ».

Le village de Saint-Léger dépendait du comté de Chamilly et du bailliage de Chalon; pourtant quelques maisons du Reulet, où n'habitait personne, dépendaient du bailliage de Montcenis.

Parmi les personnages qui ont laissé un souvenir à Saint-Léger, on peut citer: en 1580, Claude Boisserand, à la fois praticien et châtelain de Saint Léger. — En 1639, Romain Delatroche, aussi praticien à Saint-Léger. Sa famille continua longtemps à y vivre. Une ferme, sur le plateau au-delà du bois de la Borde, près du chemin de Saint-Berain à Saint-Mard, s'appelle encore ferme de la Troche. — En 1763, assistait à une session des Etats-Généraux de Bourgogne à Autun, Alexandre-François-Henry de Rochemont, seigneur de la Plâtrière, gendarme ordinaire de la garde du roi, etc., qui habitait Arnay-le-Duc, mais sa femme, Henriette de la Troche, fut enterrée à Saint-Léger-sur-Dheune, où sa tombe existe toujours.

Au commencement du XVII^e siècle, Vivant Guyton était médecin à Saint-Léger. Sa famille était originaire de Saint-Jean-d'Angély et alliée à celle du fameux maire de la Rochelle qui lutta contre Richelieu. Le père de Vivant s'était fixé à Autun où il était venu, en 1591, comme chirurgien dans l'armée du maréchal d'Aumont. — Guyton de Morveau descendait de la même famille.

XI

DENNEVY ET SAINT-GILLES

Dennevy et Saint-Gilles faisaient partie de la baronnie de Saint-Léger, appelée souvent marquisat. — Une partie de Dennevy pourtant était du bailliage de Montcenis.

En 1372 (1), Philippe d'Orgeux était seigneur de Saint-Gilles et Dennevy.

En 1399 (2), un dénombrement fut donné par « Jean de Saigey, écuyer, seigneur de Dennevy en partie comme hoir de feu Girard de Sissey de quelques héritages situés en la ville et finage de Saint-Gilles-sur-Deune avec justice haute et basse, et mouvant du fief du château de Montcenis ».

Plus tard, un Henry de Saint-Nisy (3), avait un fief à Saint-Gilles et à Dennevy.

Courtépée parle de Jean de Saint-Même, seigneur en 1461.

En 1521 (4), eut lieu une vente d'héritages par René de Saubier, seigneur d'Ebaty, et Philippe de Saint-Léger, seigneur de Rully, tous deux seigneurs de Dennevy.

Claude et Philippe de Saubief (5), écuyers, étaient seigneurs d'Ebaty et de Dennevy en 1549; et, en 1567,

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10522.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 10545.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B. 10542.

(4) Archives de la Côte-d'Or, E. 367.

(5) Archives de Saône-et-Loire, E. 728.

Martial de Vindignat (1) était seigneur de ce dernier village.

Il y eut aussi un fief appelé le Petit-Rully, qui fut jusqu'à une certaine époque aux seigneurs de ce nom.

Les deux villages de Dennevy et Saint-Gilles passèrent, avec Saint-Léger, à Hérard Bouton, seigneur de Chamilly.

Le château de Dennevy, entouré de murailles et de fossés, comprenait plusieurs salles et belles chambres, caves, grenier, une belle grange, écuries voûtées, colombier, le tout recouvert de tuiles plates; deux jardins, un verger planté d'arbres fruitiers; plus un bâtiment couvert de paille, contenant pressoir, grange, étable, le tout contigu. Le seigneur avait encore à Dennevy une autre maison en laves avec deux celliers, deux chambres dessus, un four, cour, grange et jardin (2).

Dans une visite des feux (3) du bailliage d'Autun, en 1645, il est dit que « le village de Saint-Gille dépend du bailliage d'Ostun et appartient au sieur de Chamilly depuis 1638 ». — Il y avait vingt-neuf habitants, dont cinq seulement tenaient charrue, tous les autres pauvres. La communauté avait 1, 000 à 1, 200 livres de dettes dont on ne pouvait payer les arrérages, parce que, depuis quelques mois, plusieurs gens de guerre y avaient logé, même le régiment de la Meilleraye y avait séjourné huit jours entiers. La gelée et la grêle avaient perdu entièrement les vignes et les fruits, et le vent avait découvert une partie de leurs maisons couvertes de

(1) Archives de la Côte-d'Or, C. 3570.

(2) D'après M. Beauvois: *Les trois Chamilly*.

(3) *Mémoires de la Société éduenne*, t. V.

paille; trois maisons seulement n'avaient plus ce genre de toiture.

Un peu plus tard, en 1666, Bouchu dit: « Il y a à Dennevy le fief de Millery, appartenant à M. Philibert Lachèze, demeurant à Blanzay... Il y a un pont de pierre composé de 6 arcades ruiné, c'est le passage du grand chemin de Chalon à Autun..... On compte 35 habitants dont 11 veuves, et ils sont réputés pauvres, n'étant que grangers et vigneron. »

En 1757, il est question de deux chemins, l'un tendant de Charolles à Dijon, l'autre de Chalon à Autun. C'est ce dernier qui traversait la rivière sur « un ancien pont romain à moitié détruit sur laquelle on pose une mauvaise planche souvent enlevée par les inondations ».

Nyons était hameau de Dennevy du bailliage de Montcenis.

Les prieurs de Couches et les Jésuites qui leur succédèrent exigeaient du curé de Dennevy, pour droits de patronage, un petit blanc de quatre deniers, treize bouts de chandelles allumées par titre de 1462, auquel ils ajoutèrent, en 1535, par mandement du bailli de Mâcon, un dîner au prier, ses gens, chevaux, chiens et oiseaux de chasse. Ces dernières redevances ont été prosrites par arrêt de 1737, et le curé n'était plus obligé pour le tout qu'à un cens de trois livres.

Jean-Pierre Guichard, curé de Dennevy depuis 1773, prêta le serment constitutionnel.

L'église de Dennevy fut profanée pendant la Révolution; le mobilier, les livres et les papiers furent brûlés sur la place publique ou vendus. On ne put préserver que la statue en pierre de la Vierge.

A Saint-Gilles, au contraire, les habitants veillèrent si bien que rien ne fut touché dans la chapelle qui ne trouva pas d'acquéreurs lors de la vente des biens nationaux.

Saint-Gilles fut érigé en commune en 1862.

Les quelques notes concernant les villages avoisinant Charresey ne sont guère qu'un canevas, mais peut-être donneront-elles l'idée à quelque ami des temps disparus de les compléter.

Chaque jour qui s'achève nous éloigne d'un passé déjà souvent bien oublié, et pourtant la connaissance de ce qui nous a précédés, de la vie de nos aïeux, du cadre et du milieu dans lesquels ils ont vécu, des événements qui leur ont procuré la souffrance ou le bonheur, pourrait, sans nul doute, nous donner la clef de beaucoup de nos habitudes et de nos idées d'à présent, quels que soient les changements qui se soient produits depuis un siècle dans notre manière de juger et d'agir comme dans notre vie matérielle.

Sans que nous l'ayons voulu, nous avons hérité moralement et physiquement de ceux qui nous ont précédés, et le pays que nous habitons comme eux, influe sur nous comme il a influé sur nos pères.

Pour nous, toutefois, nous sommes moins attachés au coin de terre où ils ont vécu sans éprouver un grand désir d'en sortir; des pays divers impriment dans notre esprit des images nouvelles et atténuent la viva-

cité du souvenir de celui qui nous a vus naître. Peut-être ces courtes notes contribueront-elles à l'empêcher de s'effacer complètement, et c'est là le but de cette bien modeste étude.

Charrecey, 20 mai 1905.

TABLE DES MATIÈRES

INDICATIONS SUR LE RELIEF DU SOL ET LA NATURE DES TERRAINS
A CHARRECEY ET DANS LES ENVIRONS

v

PREMIÈRE PARTIE

I. — Vue d'ensemble	1
II. — Routes et chemins	3
III. — L'église	10
IV. — La fontaine Rabat	16
V. — Le moulin Gaillet	17
VI. — Les hameaux	17
VII. — Saint-Étienne	20
VIII. — Les croix	22
IX. — Les lieux-dits	24

DEUXIÈME PARTIE

I. — Quelques mots d'histoire de Bourgogne	29
II. — Charresey, de la période gallo-romaine au xiv ^e siècle	30
III. — Les seigneurs de Charresey	35
IV. — Maison d'Estrabonne	38
V. — Maison d'Aumont	40
VI. — Maison de Bouton	42
VII. — Les habitants de Charresey	45
VIII. — Dénombrement, visites de lieux, impôts	51
IX. — La paroisse	62
X. — Les domaines	68
XI. — Noms propres les plus connus	83
XII. — Population, plâtrières, carrières, charbons	85
XIII. — Instruction et superstitions	87
CONCLUSION	88

TROISIÈME PARTIE

COPIES DE QUELQUES PIEGES INTÉRESSANT CHARRECEY

I. — Commandement (1742)	91
II. — Gens dus aux Dames de Saint-Julien en 1746	92
III. — Noms des personnes agrégées en la Confrérie du Très Saint Sacrement (1790)	92
IV. — Prix des places des bancs de l'église de Charrecey avant 1813	93
V. — Inventaire des effets et linges de l'église (1798)	94
VI. — Questionnaire envoyé par le préfet, an 1800	96
VII. — Nomination du comité de surveillance le 20 mars 1794	97

QUATRIÈME PARTIE

I. — Chamilly	99
II. — Nantoux et ses dépendances	102
III. — Saint-Berain-sur-Dheune	103
IV. — Montaigu	106
V. — Le Bourgneuf	113
VI. — Touches, Chamirey, Étroyes.	113
VII. — Saint-Mard-de-Vaux	117
VIII. — Mercurey	120
IX. — Aluze	123
X. — Saint-Léger-sur-Dheune	131
XI. — Dennevy et Saint-Gilles	139

